

LANGUE

ET SOCIÉTÉ



R. Fukuhara/Masterfile

LES LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT

LES ANGLOPHONES DE L'ESTRIE

LA PRIVATISATION

Dossier spécial

LE COMMONWEALTH — L'ANGLAIS DANS LE MONDE

NOUVELLE
SÉRIE

Numéro 21, Hiver 1987

LANGUE ET SOCIÉTÉ

HIVER 1987

L'éditorial du Commissaire
Un pays de paradoxes et
de convergences

4



SCÈNE FÉDÉRALE

Privatisation et bilinguisme 5
Marjorie Nichols

Les sociétés de la Couronne et la politique linguistique nationale — le fond de la question.

**La bi-énergie
des langues officielles** 8
Tom Sloan

Le bilinguisme au sein d'un ministère à vocation scientifique.

Les voyages du Commissaire 12
Sarah Hood

En 1987, le Commissaire a de nouveau parcouru le pays : un survol de ses rencontres et activités.

Le français, langue scientifique 13
Les scientifiques francophones sont trop peu nombreux au sein de la fonction publique fédérale, et le milieu de travail n'est guère propice à l'usage de leur langue.

L'évolution d'une loi 7
Jean Pelletier

**L'autre volet
de la formation
linguistique** 9

**Les Canadiens et les droits
des minorités** 10

Question de contrôle 10

Bravos et tollés 11

LES RÉGIONS

**Les Fransaskois —
une volonté de fer** 14
Thérèse Aquin

Le souci majeur des Fransaskois est l'éducation, notamment la gestion de leurs écoles.

Les Anglais de l'Estrie 16
Hal Winter

Les collectivités anglophones des Cantons de l'Est ont pu longtemps se suffire à elles-mêmes ; aujourd'hui, elles ont besoin d'aide.

L'Acadie du golfe 18
Tom Sloan

L'Île-du-Prince-Édouard peut être un banc d'essai pour la solution de nos problèmes nationaux.

La loi 8 résiste aux assauts 19

Welcome to Grand-Pré 20
Muriel K. Roy

Clément Cormier, le bâtisseur 22
Jean Cadieux





ÉDUCATION

L'égalité linguistique dans l'enseignement 23

Stuart Beaty

Le présent budget ne permet pas de satisfaire à la fois aux besoins de l'enseignement dans la langue minoritaire et à ceux de l'apprentissage de la seconde langue officielle.

L'enseignement supérieur par voie téléphonique 25

Denis Carrier, Pierre Pelletier, Don McDonell and Sylvain Leduc

L'Université d'Ottawa fait équipe avec d'autres établissements pour assurer l'enseignement à distance.

Les parents se serrent les coudes 24

De l'apprentissage à l'enseignement 27

L'esprit du lac Meech 28

SECTEUR PRIVÉ

Bell vous écoute 29

Sarah Hood

La société Bell Canada s'emploie résolument à servir ses clients de l'Ontario dans la langue officielle qu'ils privilégient.

AVERTISSEMENT

La revue publie avec plaisir les lettres signées des lecteurs comportant adresse et numéro de téléphone. Elle se réserve toutefois le droit de les abrégier. Notre adresse : *Langue et Société*, Commissariat aux langues officielles, Ottawa, Canada K1A 0T8.

COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES
COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES



ÉCHOS DE LA PRESSE

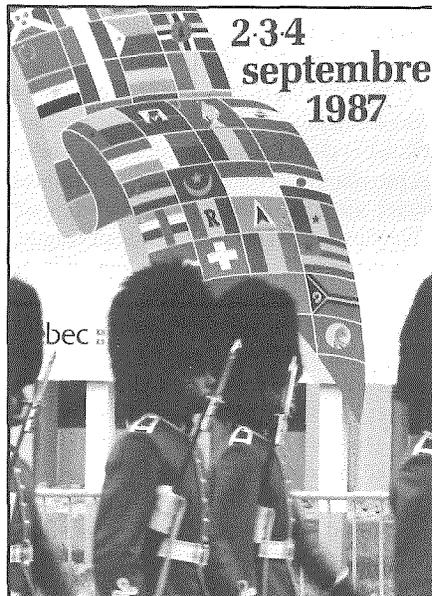
Tom Sloan 30

ANALYSE

Conclusions du sommet de Québec 31

Michel Roy

L'esprit de la francophonie était présent dans le monde bien avant les sommets de Paris et de Québec.



Dossier spécial LE COMMONWEALTH — L'ANGLAIS DANS LE MONDE

Pour souligner la tenue de la Conférence du Commonwealth à Vancouver, un hommage aux anglophones du Canada et du monde entier. Des textes signés David Dalby, Stuart Beaty, Clyde Sanger, T.K. Pratt, Norman Snider, Charles Haines, Sarah Hood, Lyn Howes.

LANGUE ET SOCIÉTÉ

Publié par le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, ce trimestriel entend refléter le vécu linguistique des Canadiens, les informer sur ce qui se passe à cet égard dans les principaux secteurs d'activité et favoriser le dialogue entre ceux et celles qui s'intéressent à la question des langues officielles. Il s'adresse surtout aux leaders d'opinion, aux responsables politiques et administratifs, aux chefs des communautés linguistiques, aux éducateurs et aux chefs de file du secteur privé et des associations volontaires.

Les opinions exprimées par ses collaborateurs de l'extérieur ne reflètent pas nécessairement celles du Commissaire et n'engagent que leurs auteurs.

Rédaction

Rédacteur en chef
Fernand Doré

Rédacteur en chef adjoint
John Newlove

Rédacteur spécial
Stuart Beaty

Rédaction et révision
Thérèse Aquin

Entretiens et reportages
Tom Sloan

Correspondants régionaux

Monique Cousineau, Sarah Hood, Hal Winter

Traduction
Les Productions Brabant, Jean Digras

Coordonnatrice de la rédaction
Denise La Rue

Recherche-documentaliste
Thérèse Boyer

Administration

Directrice des communications
Emmanuelle Gattuso

Production
Patricia Goodman

Abonnements
Hélène Léon

Réalisation graphique
Acart Graphics

Langue et Société est une réalisation de la Direction des communications.

La reproduction totale ou partielle des textes de la revue peut être autorisée sur demande. Prière de s'adresser à Thérèse Boyer, Commissariat aux langues officielles, Ottawa (Ontario) K1A 0T8. Tél. : (613) 995-0651.

©Ministère des Approvisionnements et Services Canada 1987

Imprimé au Canada
ISSN 0709-7751

Un pays de paradoxes et de convergences

D'Iberville Fortier

On croit parfois, mais probablement à tort, que le Canada surpasse tous les pays en paradoxes. Cela tient sans doute à sa taille, à sa diversité et à sa volonté de fonder notamment son existence nationale sur une multiplicité d'intérêts culturels. Il semble, en effet, qu'il soit destiné à vivre pleinement ses paradoxes et à transformer à son avantage ses divergences en convergences.

Cela n'a jamais été aussi vrai qu'en 1987, année mémorable car elle aura été celle où d'importants efforts de réconciliation nationale, l'accord du lac Meech, la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, le projet de loi sur le multiculturalisme, auront coïncidé avec le Sommet de la francophonie, à Québec, et la Conférence du Commonwealth, à Vancouver. Une année faste pendant laquelle la dualité linguistique du Canada a joué un rôle primordial et rapporté des bénéfices notables quant à son influence dans le monde.

Rien de tel qu'un engagement sur la scène internationale pour nous faire oublier nos déficiences à l'échelle nationale. Mais nous avons d'autres raisons de nous réjouir de la rencontre, en sol canadien, des dirigeants de deux grandes communautés culturelles, la francophonie et le Commonwealth. Au-delà des hasards de l'histoire, en effet, le bilinguisme du Canada ne lui confère-t-il pas un rôle de médiateur ? Ne lui enjoint-il pas humblement de promouvoir, dans un monde qui en a énormément besoin, la tolérance et le sens pratique qu'il a su développer ?

L'héritage bilingue et multiculturel du Canada lui permet d'être ouvert aux questions qui sont au cœur du dialogue Nord-Sud et qui dominent, à l'heure actuelle, les échanges mondiaux. Le savoir-faire que nous avons acquis en travaillant à la réconciliation nationale peut assurément être utile dans le domaine difficile de la coopération internationale. Notre maîtrise de deux grandes langues, sans parler de nos autres réalisations linguistiques, notre ouverture à des héritages culturels multiples, notre expérience technologique, notre réputation bien méritée d'intégrité dans la conciliation d'idéologies et d'intérêts divergents, tout cela constitue un ensemble de ressources aussi précieuses pour nous-mêmes que pour la communauté mondiale.

Mais l'année 1987 demeurera également mémorable à un autre titre. Elle a été marquée, au moment où les statistiques en matière linguistique se faisaient particulièrement inquiétantes, par la renégociation d'une importante entente fédérale-provinciale sur les langues officielles dans l'enseignement. L'une des idées maîtresses de la stratégie fédérale visant la résolution des conflits linguistiques est qu'en assurant l'égalité du français et de l'anglais au sein du système d'enseignement, leur égalité en tant que langues officielles s'établira naturellement. C'est à l'école que les jeunes Canadiens découvrent les avantages concrets de l'appartenance à deux grandes traditions linguistiques ; et de favoriser cette découverte constitue, certes, l'un des aspects positifs de mon mandat. Il est aussi de mon devoir de me demander si la convergence des intérêts des collectivités francophones et anglophones que l'on a pu observer récemment en matière d'enseignement aboutira nécessairement à l'éclosion d'une bonne volonté générale.

C'est en 1970 que le gouvernement fédéral lançait son Programme de langues officielles dans l'enseignement afin d'aider les provinces à offrir aux jeunes Canadiens vivant au sein d'une minorité de langue officielle un enseignement dans leur langue, et à ceux de la majorité, un meilleur apprentissage de la langue seconde. Depuis, les possibilités linguistiques se sont multipliées de façon remarquable, et la société canadienne dans son ensemble bénéficie de la compréhension mutuelle qu'elles ont fait naître parmi les jeunes d'expression française et anglaise, comme en témoignent les sondages d'opinion. Mais à y regarder de plus près, il semble que toutes les batailles n'aient pas une aussi heureuse issue. Ainsi, d'après une évaluation récente du Programme (voir p. 23), on constate actuellement une augmentation de la demande, une diminution des ressources financières, et des conflits de priorité qui risquent de se révéler fort néfastes.

D'autre part, les données du dernier recensement confirment que la polarisation territoriale des deux groupes linguistiques se poursuit : le français a quelque peu progressé au Québec, mais l'anglais a marqué des points partout ailleurs.

La question qui se pose est la suivante : la jonction du bilinguisme officiel et individuel réussira-t-elle là où les deux

majorités intéressées, la française et l'anglaise, n'ont pas réussi à assurer l'épanouissement de leur minorité. L'option jeunesse visait justement à contrecarrer la tendance à la polarisation. Or, si cet objectif s'imposait déjà clairement dix ans avant que les dirigeants canadiens ne consacrent dans la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982 le droit à l'enseignement dans la langue de la minorité, il n'est que plus impératif aujourd'hui. Le défi qui nous attend en matière de bilinguisme dans l'enseignement au cours des dix prochaines années est capital ; car tandis que de nombreux Canadiens incarnent déjà de manière sensible le pays bilingue auquel nous aspirons, les appuis sur le plan de la politique, du financement et de la planification leur font trop souvent cruellement défaut et empêchent que se concrétise la convergence de leurs intérêts. Aussi est-ce un domaine dans lequel nous ne devons plus accepter les demi-mesures.

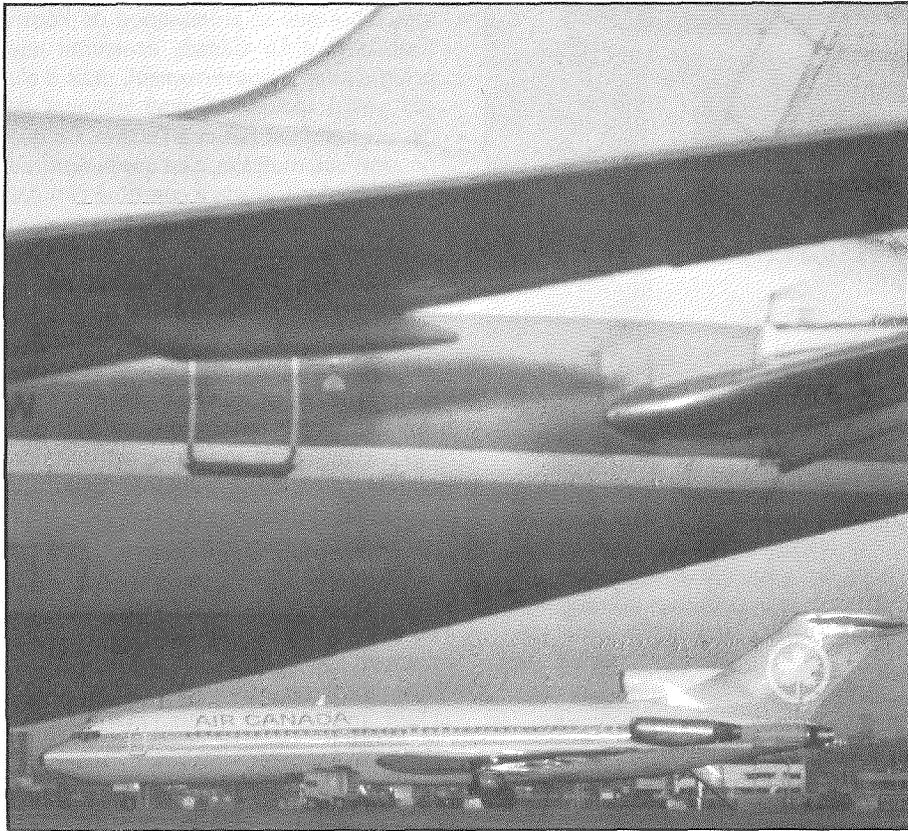
L'avenir du Canada repose, avant tout, sur la qualité des relations entre ses deux principaux groupes linguistiques et sur le traitement accordé à ses minorités. Or, malgré les progrès accomplis depuis dix-sept ans, l'infrastructure en matière d'enseignement demeure largement déficiente pour de nombreuses minorités d'expression française, et seule la sympathie éclairée des autorités provinciales et de la population majoritaire permettrait de lui assurer des assises solides. Les garanties constitutionnelles ne sont pas une fin en soi : elles constituent plutôt un appel à la compréhension des citoyens et au talent de leurs dirigeants. Tant que le soutien financier accordé par les gouvernements fédéral et provinciaux aux langues officielles dans l'enseignement n'augmentera pas, il sera à peu près impossible d'offrir en même temps un enseignement convenable dans la langue de la minorité et un enseignement adéquat du français ou de l'anglais langues secondes.

L'enseignement dans la langue de la minorité est une priorité qui va de soi, la survie des minorités linguistiques étant essentielle aux objectifs pluralistes du Canada. Mais le fait d'offrir aux enfants de la majorité un enseignement de qualité en langue seconde constitue plus qu'un avantage, car un tel enseignement tout en les préparant à rivaliser d'excellence pour l'obtention future de postes véritablement bilingues, s'avère indispensable à l'épanouissement et à la dignité de leurs concitoyens minoritaires. Ainsi, c'est à tous les Canadiens qu'il incombe dès maintenant d'exiger de leurs dirigeants une nouvelle entente fédérale-provinciale sur les langues officielles dans l'enseignement qui soit plus riche et qui tienne davantage compte des aspirations et des besoins véritables du Canada d'aujourd'hui. ■

Privatisation et bilinguisme

Marjorie Nichols*

L'apport des sociétés de la Couronne à la réalisation de la politique linguistique nationale sera un facteur déterminant lorsqu'il s'agira de décider de leur privatisation.



Si la privatisation d'Air Canada, de Pétro-Canada et d'autres sociétés de la Couronne nous a appris quelque chose, c'est que la politique d'un gouvernement forme un tout inséparable.

C'est ainsi que le dilemme du gouvernement fédéral en matière de privatisation, et les causes qui l'ont forcé à revoir de fond en comble son projet de vente des sociétés pétrolière et aérienne nationales n'ont rien à voir avec l'économie ou même la ligne d'un parti.

En effet, la difficulté provient du conflit inné qui oppose d'une part la privatisation, de l'autre la promotion de la politique linguistique nationale.

*Marjorie Nichols est journaliste au *Citizen* d'Ottawa.

Les points de mire

Air Canada et Pétro-Canada, comme d'autres points de mire, dont la Société canadienne des postes, ont un rôle important à jouer en tant que symboles nationaux et moteurs de la croissance économique. Mais, de plus, elles constituent le seul grand système de diffusion d'une politique linguistique qui assure la cohésion de la culture canadienne.

C'est pourquoi les débats suscités au sein du Conseil des ministres par la privatisation, débats dont on n'a pas voulu faire état en public, ont été longs et douloureux.

En fait, le gouvernement n'a jamais précisé l'importance qu'il accordait à la promotion de l'égalité linguistique lorsqu'il établissait la liste des sociétés de la Couronne qu'il convenait de privatiser parce qu'elles « ne servaient plus l'intérêt national. »

Le poids de l'Ouest

Un facteur politique vient aggraver le dilemme. La partie de l'électorat qui pousse le gouvernement à privatiser ses sociétés est justement celle qui n'a jamais manifesté beaucoup de sympathie pour les objectifs du bilinguisme. Il s'agit bien entendu de l'Ouest du pays. Or, pour nombre de Canadiens de cette région, et même de toutes les régions à l'exception du Québec, les sociétés de la Couronne dont on envisage aujourd'hui la vente au secteur privé sont une occasion unique de faire la promotion du français.

Le Comité mixte permanent des langues officielles a exprimé à maintes reprises son sentiment de frustration face à la lenteur de la mise en œuvre des programmes de langues officielles au sein de certaines sociétés. Or, Pétro-Canada, grande société pétrolière dont le siège social se trouve à Calgary et qui compte 4 000 postes d'essence au pays, vient au premier rang à ce chef.

Pétro-Canada

Lors de sa dernière comparution devant le Comité en mars dernier, William Hopper, président de Pétro-Canada, s'est fait le défenseur des réalisations linguistiques de son entreprise. Selon lui, quelque 12 p. 100 (469) des postes d'essence offrent un affichage bilingue et environ 11 p. 100 des employés sont d'expression française.

M. Hopper a réitéré l'engagement de son entreprise à instaurer l'affichage bilingue dans tous les postes d'essence situés le long de la Transcanadienne. La société songerait également à assurer cet affichage dans les localités où la minorité constitue 5 p. 100 de la population, au lieu de 10 p. 100 comme c'est le cas aujourd'hui.

Le directeur de Pétro-Canada a suscité la colère du Comité en affirmant que les francophones n'auraient sans doute jamais au sein de Pétro-Canada le même poids numérique que dans l'ensemble de la société canadienne. Députés et sénateurs ont jugé également inacceptables, parce qu'il s'agissait du lieu du siège social d'une société de la Couronne, les arguments invoqués par M. Hopper pour s'opposer à la bilinguisation des postes d'essence de Calgary.

Ainsi Jean-Robert Gauthier, député libéral de la région d'Ottawa et vieux routier de la politique, au comble de l'exaspération, s'est écrié : « Pour l'amour de Dieu, faites quelque chose ; essayez de donner l'exemple à Calgary ! Cela aidera les francophones, et les anglophones aussi, et ne vous enlèvera rien. » « Je ne sais pas s'il y aura des postes d'essence bilingues à Calgary, a répondu M. Hopper, mais il se peut que nous prenions notre courage à deux mains et que nous le fassions. » ➤



C'est l'idée qu'il faut du « courage » pour inscrire des mots français sur les enseignes de Calgary qui constitue l'élément le plus significatif de cet échange.

La crainte des réactions

Le directeur de Pétro-Canada n'est nullement coupable d'exagération. En effet, les enseignes de Pétro-Canada suscitent déjà l'hostilité de collectivités disséminées à travers la Prairie, et notamment en Alberta, à cause de la philosophie économique et politique qu'elles symbolisent. Y ajouter le français, comme l'a laissé entendre M. Hopper, ce serait jeter de l'huile sur le feu.

Bien sûr, ceux à qui le bilinguisme tient à cœur ne peuvent que s'attrister de constater, près de vingt ans après l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, l'existence d'une telle résistance à une politique acceptée par l'ensemble de la population comme élément permanent de la vie nationale. Mais ce qui est encore plus troublant, c'est la certitude que si Pétro-Canada n'était pas une société de la Couronne, il n'y aurait pas plus d'affichage bilingue le long de la Transcanadienne au-delà de Winnipeg que d'efforts, chez les entreprises pétrolières de Calgary, pour engager dans l'Ouest des spécialistes de langue française.

Comme l'a bien dit le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, dans le résumé présenté au Comité après le témoignage de M. Hopper :

Si on ne progresse pas assez rapidement dans certains des domaines qui

ont été mentionnés ici, on peut se demander s'il existera jamais un organisme de réglementation qui pourrait posséder un pouvoir assez fort pour s'assurer que Pétro-Canada veille à la sécurité et au confort de tous les Canadiens qu'elle dessert le long de la route transcanadienne ou dans les grands centres urbains, une fois privatisée, si cela n'a même pas été fait ou complété avant la privatisation.

Quelques conjectures

On ne peut que répondre à l'observation du Commissaire : *Amen!* Car si l'on ne

connaît pas encore les modalités de la privatisation, desquelles dépendront l'autorité et l'influence qu'Ottawa pourra exercer sur Pétro-Canada et Air Canada, il apparaît pourtant certain que cette autorité et cette influence seront réduites.

Au lieu de vendre l'ensemble des actions qu'il détient dans ses sociétés, le gouvernement pourrait envisager de n'en céder qu'une partie afin d'en conserver la direction. Par ailleurs, s'il gardait, par exemple, 49 p. 100 des actions, ces sociétés privatisées n'en échapperaient pas moins, à l'autorité directe du Parlement.

Le vice-premier ministre Don Mazankowski confirmait au début de septembre que la privatisation de Pétro-Canada et d'Air Canada demeurait une priorité pour le gouvernement, mais il n'a pas voulu indiquer à quel moment ce dernier comptait passer à l'action. Ce que nous savons, toutefois, c'est que la vente de la société Air Canada a constitué l'un des grands sujets de discussion lors de la réunion à Edmonton, au cours de l'été, des ministres membres de l'important Comité de la planification et des priorités.

Si les ministres ont refusé de commenter publiquement ces débats, qui ont eu pour issue la mise en veilleuse du projet de privatisation, ils ont cependant admis que l'importance de la société de la Couronne pour la réalisation de la politique nationale en matière de langue et de croissance avait été un facteur déterminant.

On ne peut prédire aujourd'hui laquelle des deux politiques, celle de la privatisation ou celle du bilinguisme, aura la priorité au moment où le Premier ministre et le Conseil des ministres arrêteront leur choix. Quoi qu'il en soit, il est réjouissant de constater l'attention apportée par le gouvernement à une décision dont la portée ne peut être qu'immense. ■



Tourism British Columbia

L'évolution d'une loi

Jean Pelletier*

Aidée par la conjoncture politique, la Loi sur les langues officielles s'est imposée peu à peu dans l'inconscient des Canadiens.

Dix-huit ans ont passé depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, consécration en 1969 d'une langue et difficile prise de conscience.

Les adversaires de cette Loi à l'époque croyaient bien sûr qu'elle ferait long feu. Il suffirait, pensaient-ils, qu'un autre parti prenne le pouvoir, que l'Ouest se réveille, que les tribunaux jugent la loi discriminatoire pour que tout revienne à la normale et que l'unilinguisme anglophone dans la fonction publique fédérale retrouve sa quiétude d'antan. Dix-huit ans ont passé, et non seulement la *Loi sur les langues officielles* a-t-elle toujours cours, mais un gouvernement conservateur, avec à sa tête un Premier ministre bilingue né au Québec par surcroît, déposait en juin dernier une version révisée de la même loi lui donnant par le fait même encore plus de muscle.

Métamorphoses

De toute évidence, la *Loi sur les langues officielles* de 1969, malgré une évolution semée d'embûches, et bien qu'elle fasse encore l'objet de sérieuses critiques, est installée à demeure non seulement dans les mœurs politiques et bureaucratiques fédérales, mais aussi dans l'inconscient des Canadiens. C'est là du reste sa plus grande victoire.

Une preuve ? Lors des dernières élections provinciales en Ontario, le chef conservateur a tenté vainement de se faire élire en agitant le spectre du bilinguisme. Mal lui en prit. Autre indice intéressant, le premier ministre de l'Ontario parle couramment le français, comme du reste le chef du NPD. Qui l'aurait cru en 1969 ? Qui aurait pu imaginer la métamorphose qu'opérerait l'adoption d'une loi dite sur les langues officielles ? Quelques rêveurs idéalistes tout au plus....

Pour que cette métamorphose ait eu lieu, il aura fallu surmonter bien des obstacles. À chacun d'eux, un jalon a été franchi. Refaisons le parcours.

*Jean Pelletier est journaliste au *Journal de Montréal*.

Le préambule du projet de loi

À la lecture du projet de refonte de la *Loi sur les langues officielles*, on est d'abord frappé par le préambule, frappé parce que la loi de 1969 n'en contenait aucun.

Ce préambule reconnaît officiellement la dualité linguistique du Canada et la nécessité de promouvoir les deux langues officielles, mais il affirme aussi l'obligation de favoriser l'épanouissement des minorités francophone et anglophone dans l'ensemble du Canada et d'appuyer leur développement.

En outre, le préambule engage le gouvernement fédéral à travailler avec les autres paliers de gouvernement, le milieu des affaires, les syndicats et le secteur bénévole afin de poursuivre l'égalité linguistique dans l'ensemble de la société canadienne.

Pareille entrée en matière fait passer l'ancienne loi du statut de simple énoncé de règlements à celui d'une loi ayant suprématie sur d'autres et qui doit servir d'inspiration à la vie politique quotidienne de ce pays. Il s'agit, à n'en pas douter, d'une évolution importante. S'il faut d'une part attribuer l'inclusion de ces grands paramètres dans le projet de refonte de la *Loi sur les langues officielles* à l'adoption d'une nouvelle constitution au début des années 80, il faut aussi constater que n'eussent été les grands bouleversements politiques des années 70, la législation linguistique fédérale aurait tout simplement sombré dans l'oubli.

Les années 70

On ne peut sous-estimer les effets qu'a eu sur l'ensemble du pays l'élection au Québec d'un gouvernement indépendantiste. Pour répondre aux attaques du Parti québécois, pour qui il n'y avait au Canada aucun espoir pour les francophones, le gouvernement fédéral s'est résolument employé à mettre en œuvre la *Loi sur les langues officielles* dans l'ensemble des organismes fédéraux. Certes, cela n'a pas souvent donné lieu à des victoires éclatantes. Ainsi, en 1977, quelque huit ans après l'adoption de cette Loi, les pilotes francophones avaient encore

toutes les peines du monde à utiliser le français au-dessus des aéroports de l'Ancienne-Lorette ou de Bagotville.

Par ailleurs, la crise des Gens de l'air aurait été étouffée dans l'œuf si Ottawa n'avait pas été pressé d'agir par un électorat québécois qui, bien que fédéraliste, n'avait pas la moindre réserve face à l'adoption à l'Assemblée nationale du Québec de la loi 101 faisant du français la langue officielle du Québec.

Dans une large mesure, on peut attribuer les premiers succès de la loi de 1969 aux effets de choc qu'a eu sur l'édifice fédéral l'évolution politique du Québec. En 1976, un certain Joe Clark accédait à la tête du Parti conservateur. Son français laissait à désirer ? La belle affaire ! disait-on dans son entourage. « Notre chef est bien entouré de francophones, et il doit d'abord consacrer ses énergies à la réorganisation du Parti », me confiait à l'époque avec le plus grand sérieux, et bien sûr en anglais, l'un de ses adjoints immédiats. M. Clark n'a pas écouté ce conseil, et en 1979, lorsqu'il accédait au poste de Premier ministre, il parlait un français fort convenable. Joe Clark avait compris, contrairement à trop de ses proches conseillers, que le bilinguisme était devenu une exigence de la vie politique canadienne.

*Le français devenait alors
une bouée de sauvetage
inattendue contre un danger
bien pire que le séparatisme
québécois, l'assimilation
américaine.*

L'identité canadienne

Cela dit, la *Loi sur les langues officielles* serait tout de même oubliée depuis longtemps si, au cours des années 70, le débat sur l'identité canadienne n'avait pas abouti à la nécessité de chercher dans la maîtrise de l'autre langue une réponse à la question suivante : en quoi sommes-nous différents des Américains ?

Le français devenait alors une bouée de sauvetage inattendue contre un danger bien pire que le séparatisme québécois, l'assimilation américaine.

Que d'un océan à l'autre, des milliers d'enfants aient été et soient encore envoyés dans des écoles d'immersion française est plus qu'une mode passagère, plus aussi qu'un luxe de yuppie. C'est la manifestation à la grandeur du Canada d'une profonde prise de conscience que le bilinguisme, au-delà de son utilité, est le gage essentiel de réussite en ce pays. ■

La bi-énergie des langues officielles

Tom Sloan

Un ministère à vocation scientifique s'emploie à rattraper le temps perdu.

Le bilinguisme est l'une des nombreuses préoccupations d'Arthur Kroeger, le sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des

Ressources.

Cet organisme, à tout prendre, ne diffère pas tellement des autres ministères fédéraux : il est doté d'un effectif de quelques milliers d'employés, de la structure hiérarchique habituelle, d'une clientèle exigeante et il a, lui aussi, éprouvé des difficultés à élaborer un programme linguistique lui permettant de se conformer aux dispositions de la *Loi sur les langues officielles*. Il se distingue pourtant par la singularité des difficultés avec lesquelles il a dû composer et par l'énergie qu'il met à relever le défi.

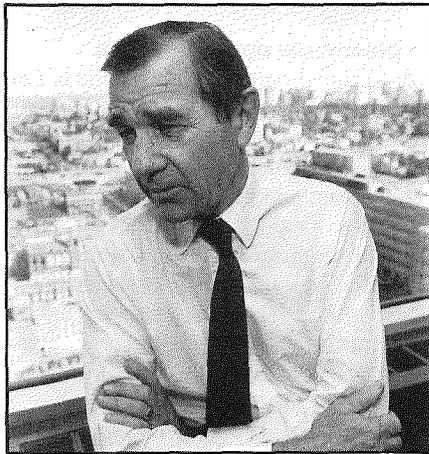
Les progrès vers une coexistence harmonieuse des deux groupes linguistiques au sein de l'appareil fédéral se sont effectués dans certains cas, sinon sans incident, du moins dans une paix relative. Cependant, l'activité scientifique et technologique, qui est primordiale à Énergie, Mines et Ressources, pose de grandes difficultés.

L'unilinguisme tranquille

Il n'y a pas si longtemps, la recherche scientifique était considérée, à tort ou à raison, comme la chasse gardée d'anglophones formés au Canada ou à l'étranger dans des universités de langue anglaise (ou parfois allemande). C'est précisément de ces établissements que provenait la majorité des géologues, des physiciens, des chimistes et des chercheurs au service du ministère.

Cette vision des choses, qui fut sans doute longtemps fondée, a été démentie depuis vingt ans par l'essor de l'enseignement au Québec. Du reste, l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* a mis le ministère au pied du mur. L'ère de l'unilinguisme tranquille tirait à sa fin.

C'est ainsi que depuis vingt ans, il cherche à harmoniser sa vocation scientifique et ses obligations en matière de langues officielles. Si, dans certains domaines, ses efforts ont été couronnés de succès, la participation francophone laisse pourtant à désirer dans les secteurs clés de la gestion et de la recherche. C'est pourquoi



Arthur Kroeger

il s'est vu successivement morigéner par chacun des commissaires aux langues officielles. Dans son rapport de 1986, M. D'Iberville Fortier note que malgré les « progrès timides » que le Ministère a accomplis, il est « encore loin d'être au bout de ses peines, et un sérieux effort s'impose, principalement en matière de langue de travail et de représentation équilibrée ».

Ce que ministère veut...

Le sous-ministre Arthur Kroeger, responsable de l'appareil administratif, a pris ces conseils au pied de la lettre. Ce haut fonctionnaire, au service de la Fonction publique depuis vingt-neuf ans, s'est joint au ministère en août 1986 après avoir exercé les mêmes fonctions dans quatre autres ministères fédéraux au cours des dernières années. Albertain de naissance, il a étudié la langue et la littérature françaises à l'Université de l'Alberta avant d'entrer dans la Fonction publique.

« D'entrée de jeu, je savais que nous avons des problèmes », déclare M. Kroeger. Cependant, la situation n'était pas désespérée. Le nouveau ministre, Marcel Masse, était un ardent défenseur du bilinguisme et des droits des francophones au sein de l'appareil fédéral. En outre, par un heureux hasard, la haute direction possédait déjà de nombreux fonctionnaires bilingues. C'est ce qui a permis d'accéder à la demande du ministre qui voulait que les

réunions avec son équipe se déroulent en français. « Qui aurait pu imaginer cela à Énergie, Mines et Ressources », s'exclame aujourd'hui, amusé, le sous-ministre. Les raisons de ce succès ne lui sont cependant pas inconnues. C'est en 1965 que le processus de bilinguisation de la fonction publique a été amorcé par Lester Pearson. M. Kroeger résume en quelques mots ce programme : « une réussite impressionnante du secteur public au Canada ».

Le mouvement vers la bilinguisation ne s'est pas limité aux seules réunions chez le ministre. Lors de sa comparution devant le Comité mixte permanent des langues officielles, en novembre 1986, M. Kroeger a dit aux membres francophones sceptiques que le ministère comptait améliorer sa performance linguistique.

Fidèle à sa promesse, l'organisme créait, en décembre de la même année, un comité consultatif spécial sur la participation francophone. « C'était une initiative sans précédent », affirme M. Kroeger. En effet, le comité réunissait, entre autres, des membres éminents du milieu universitaire et des cadres d'entreprises privées, dont Domtar et Bell Canada.

Dans un rapport présenté en mai dernier, le comité a cerné deux problèmes clés : la représentation francophone chez les scientifiques et à la gestion, où leur pourcentage est de 15,5 et de 10,5 p. 100 respectivement, et l'usage insuffisant du français au travail.

En ce qui a trait à la participation francophone, le rapport établit un objectif de 26 p. 100 — chiffre correspondant au poids démographique de cette collectivité dans la société canadienne — et propose un certain nombre de moyens pour le réaliser. Ainsi, on veillerait à ce que le tiers des candidats pour les postes des catégories visées soit d'expression française, et le ministère s'emploierait par ailleurs à améliorer son image dans les régions francophones et à multiplier ses contacts avec les organismes de langue française.

Le ministre n'a pas hésité à approuver ce rapport et les fonctionnaires du ministère indiquent que sa mise en œuvre se poursuit.

Pour susciter une réaction en chaîne

La partie n'est pas gagnée pour autant. Selon M. Kroeger et le sous-ministre adjoint au secteur des ressources humaines, Jacques Ranger, la réduction du personnel attribuable aux coupures budgétaires et le faible taux de mobilité de la main-d'œuvre, quelque 2 à 3 p. 100 par année, constituent les deux grandes difficultés. M. Kroeger reconnaît qu'elles sont sérieuses, mais elles ne lui paraissent pas insurmontables en ce qu'elles n'empêchent pas d'engager des fonctionnaires.

S'il rejette l'idée, mise de l'avant par

certain députés, de bloquer l'embauche de tout non-francophone, le sous-ministre affirme que la recherche de candidats de langue française « exigera beaucoup d'efforts ». Il est d'ailleurs convaincu que « tout comme les femmes, les francophones sauront s'imposer lors de concours ouverts à tous ».

La chasse aux candidats ne sera pas facile. Des 5 000 employés du ministère, seule une centaine travaille au Québec. Les contacts avec cette province sont donc assez restreints. « Nous subissons, de plus, la concurrence d'organismes tels qu'Hydro-Québec », ajoute M. Kroeger. Cela fait partie du défi. « Nous devons faire un accueil cordial aux scientifiques de langue française. »

Pour assurer cet accueil, d'après M. Kroeger, il faut que la présence francophone atteigne une « masse critique » aux échelons supérieurs de manière à ce que le français devienne automatiquement langue de travail au même titre que l'anglais. Cet objectif a déjà été atteint pour ce qui est des membres de la haute direction. Les réunions du comité exécutif, qui n'avaient lieu autrefois qu'en anglais, sont souvent bilingues aujourd'hui. M. Ranger, qui œuvre dans la Fonction publique depuis trente ans, est l'un de ceux qui bénéficient de ce changement. « Pour la première fois », dit-il, « je puis employer spontanément le français dans ces réunions. »

La bilinguisation du ministère comprend également la mise sur pied d'un service expérimental de traduction. Tout en continuant de recourir, comme cela se fait depuis toujours, aux services des traducteurs du Secrétariat d'État, on a créé une équipe interne que l'on affecte à des domaines particuliers. Ces traducteurs peuvent ainsi se spécialiser et travailler directement avec les auteurs. « C'est une mesure qui convient à tous les intéressés, et les traducteurs se montrent ravis », affirme Arthur Kroeger.

L'arrivée de Marcel Masse a manifestement donné un coup de pouce à l'avancement du français dans ce ministère. M. Kroeger insiste cependant sur le fait que ce programme vient de l'organisme. « C'est la première fois que je suis témoin d'un engagement de cette profondeur, » nous confie de son côté M. Ranger.

Ces résultats ont attiré l'attention d'autres ministères, et notamment de ceux à vocation scientifique. Ainsi les ministères de l'Agriculture et de la Défense nationale ont tous deux envoyé des cadres en reconnaissance, et plusieurs autres ont exprimé leur intérêt. Bref, M. Kroeger et ses collègues ont tout lieu de se féliciter, car le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources semble désormais indiquer la voie en matière linguistique. ■

L'autre volet de la formation linguistique

John Newlove

Pour consolider l'acquis, mettre l'accent tonique sur le retour au travail.

Robert Hart est conseiller à la Direction des programmes de services sociaux du ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social. Il vient de subir de nouveau, avec succès, l'examen de français du niveau intermédiaire : le « B ».

Il estime que le gouvernement canadien a mis au point l'une des meilleures méthodes qui soient pour enseigner une langue seconde aux adultes. La qualité du personnel et le soin mis à élaborer le programme suscitent son admiration. Mais il craint fort qu'une fois revenu à son travail, le fonctionnaire ne perde la compétence qu'il a acquise au prix de beaucoup d'efforts. C'est à ce stade, en effet, que se joue la réussite du programme. Or, au moment où l'employé éprouve encore davantage le besoin d'un appui, cette aide lui fait défaut.

La peur du ridicule

C'est la peur de paraître ridicule aux yeux de ses pairs qui freine le plus l'adulte à qui l'on vient d'enseigner une autre langue. À propos de la formation qu'il a reçue en 1981, M. Hart pense que « la difficulté n'était pas prévue comme telle au programme, à ce moment-là, mais que tous les professeurs étaient conscients de son importance ». Et il ajoute : « Certains faisaient comme si elle n'existait pas. D'autres cherchaient vraiment à nous aider. L'un de nos professeurs l'a abordée de front : 'Écoutez, nous a-t-il dit, je sais que c'est là pour vous un problème. Essayez de l'oublier et cherchez à surmonter votre crainte du ridicule en parlant le plus possible afin de vous sentir à l'aise en français. Faites toutes les erreurs que vous voudrez, ça ne me dérange pas. Mais si vous n'ouvrez pas la bouche, si vous hésitez à parler, j'admettrai volontiers que vous avez là un problème.' Il faisait face à la situation, et on s'apercevait que ceux qui parlaient avançaient plus vite que les autres. »

Le véritable test

Robert Hart nous a parlé de ce qui arrive quand la formation du fonctionnaire prend

fin. « Le problème surgit de nouveau, cette fois avec une vigueur particulière. Le milieu de l'enseignement est expressément conçu pour aider l'individu. Le milieu de travail n'a pas du tout cette fonction, même à titre secondaire. On a maîtrisé sa peur du ridicule au moment de l'apprentissage parce que c'était une façon plus efficace d'apprendre, mais cette peur n'a pas

Le milieu de l'enseignement est expressément conçu pour aider l'individu. Le milieu de travail n'a pas du tout cette fonction, même à titre secondaire.

disparu. Quand on reprend le travail avec les amis et les collègues, les enjeux émotifs sont beaucoup plus importants, en particulier parce qu'on a réussi l'examen. Les gens s'attendent à ce qu'on ait atteint un certain niveau. On est en scène, et tout le monde surveille le début de la représentation. Cela provoque une certaine angoisse. De plus, la formation comprend rarement le langage courant du milieu de travail ; il faut acquérir toutes les expressions de son domaine, et on n'a pas le soutien voulu. Ce n'est pas que l'entourage refuse de vous aider, c'est plutôt que le professeur, lui, a appris à vous soutenir. Ailleurs, c'est le travail qui passe en premier, et personne n'a le devoir de vous appuyer. Au moment du retour, la compétence linguistique est encore fragile, elle prend lentement forme. Alors les véritables difficultés surgissent, parce que l'aspect sociologique du milieu de travail a été oublié. »

La politesse des francophones

M. Hart affirme que les francophones se font un plaisir de parler français au collègue qui vient de terminer son apprentissage linguistique. La conversation a lieu dans cette langue jusqu'à ce que le nouveau diplômé se heurte à une difficulté, liée souvent au langage technique du milieu, et

Nominations au Comité mixte permanent des langues officielles

Le député de Témiscamingue, Gabriel Desjardins, a été nommé le 8 octobre dernier coprésident du Comité mixte permanent des langues officielles. M. Desjardins, qui aura comme suppléant Alex Kindy, député de Calgary est, représentera la Chambre des communes alors que la sénatrice Dalia Wood continuera d'assumer la coprésidence pour le Sénat. Il succède à Charles Hamelin, député de Charlevoix, qui a présidé avec une grande ténacité les interrogatoires des ministères et organismes invités à comparaître devant le Comité, et contribué par son action à ce que soit déposé le projet de refonte de la *Loi sur les langues officielles*.

Membre du Comité depuis 1986, le député Desjardins a manifesté un vif intérêt pour la promotion de l'égalité des deux collectivités de langue officielle du Canada et le progrès de la réforme linguistique.

« passe à l'anglais. » Le problème qui se pose alors, dit-il, c'est la politesse du francophone qui a le réflexe de se mettre à parler anglais lui aussi. La conversation se termine alors en anglais. »

Il admet que chacun a besoin de revenir par moments à sa langue maternelle. Cependant, à celui qui sort de l'école, il faut avant tout un bain de français. En lui parlant français, tout au moins pendant les premiers mois de son retour au travail, on lui donnerait la chance d'accroître considérablement sa confiance et sa compétence. Une directive en ce sens serait donc fort heureuse.

Un puissant incitatif

Comme le souligne Robert Hart, pour améliorer l'efficacité du programme, il faudrait accorder autant d'attention au retour du diplômé dans son milieu de travail qu'à la dynamique de l'apprentissage en classe. Il propose même de transférer aux francophones, en vue de les inciter à parler français aux nouveaux diplômés anglophones, les primes qu'on verse actuellement à ces derniers. « De fait, on demande aux francophones d'être des professeurs à temps partiel, de parler lentement, de donner des explications. Ça ne fait pas partie de leur travail », avoue-t-il. À son avis, la prime se révélerait ainsi un incitatif beaucoup plus puissant. ■

Les Canadiens et les droits des minorités

Monique Cousineau*

La *Charte canadienne des droits et libertés* recueille-t-elle l'adhésion de tous les Canadiens? Ses dispositions touchant l'égalité des deux langues officielles et les droits scolaires énoncés à l'article 23 font-ils l'unanimité? Cinq ans après l'adoption de la *Loi constitutionnelle* de 1982, il était temps que l'on se pose la question. C'est ce qu'a fait une équipe de chercheurs qui a présenté les résultats de son enquête nationale à Chicago, le 6 septembre dernier, lors de la réunion annuelle de l'American Political Science Association.

L'équipe composée de Joseph F. Fletcher et Peter H. Russell, de l'Université de Toronto, Paul M. Sniderman, de l'Université Stanford, et Philip E. Tetlock, de l'Université de Californie à Berkeley, a mené un sondage téléphonique auprès de quelque 2 000 personnes, dont plus d'un millier d'élus et de décideurs.

Intitulée *Unanimité et dissidence : La Charte des droits*, cette étude révèle que les Canadiens sont relativement tolérants en ce qui a trait aux droits et libertés : ils acceptent d'emblée les grandes valeurs de la démocratie et notamment les droits linguistiques des minorités, et partagent l'objectif d'égalité des francophones et des anglophones.

Cependant, face à des situations controversées, leur appui à ces mêmes valeurs s'avère plutôt modéré, ce qui somme toute n'est guère étonnant : s'ils se sentaient eux-mêmes menacés, francophones comme anglophones seraient moins enclins à appuyer les droits des minorités.

L'intérêt de cette étude repose en partie sur le fait qu'on a interrogé aussi bien des leaders de la société que de simples citoyens. D'une manière générale, il ressort que les premiers se préoccupent davantage des droits et libertés. Ainsi, 87,9 p. 100 d'entre eux appuient la liberté d'expression, même pour les éléments les plus radicaux, contre seulement 60,4 p. 100 chez les citoyens.

L'écart est cependant beaucoup moins marqué en matière de droits linguistiques : 78,2 p. 100 des élus anglophones estiment qu'il est important de maintenir le bilinguisme, alors que cette proportion s'établit

*Monique Cousineau dirige le bureau du Commissariat aux langues officielles à Toronto, dont l'ouverture a eu lieu en avril 1987.

à 72,6 p. 100 parmi les citoyens du même groupe linguistique. Chez les francophones, cet écart est presque nul : représentants élus et simples citoyens sont beaucoup plus nombreux à se prononcer en faveur du bilinguisme, soit respectivement 96 et 95 p. 100.

En ce qui a trait aux services dans la langue de la minorité, c'est encore une fois chez les francophones que l'on retrouve l'appui le plus marqué : 90,3 p. 100 d'entre eux croient que les anglophones du Québec ont droit aux services du gouvernement fédéral dans leur langue, tandis que 63,1 p. 100 des anglophones accordent le même droit aux francophones hors du Québec. En matière d'enseignement, 79 p. 100 des francophones appuient le droit de la minorité à un enseignement dans sa langue, contre 59 p. 100 des anglophones.

Les données recueillies par le professeur Fletcher et son équipe confirment que l'objectif du bilinguisme est accepté de plus en plus largement dans la société canadienne, comme nous l'avait déjà indiqué le sondage mené par Réalités canadiennes en 1985.

Le professeur Fletcher souligne toutefois qu'il ne s'agit là que de la première étape d'une recherche qui s'échelonne sur plusieurs années. Les travaux ultérieurs nous permettront de mesurer le chemin parcouru, et de fouiller davantage l'opinion sur divers sujets tels que les programmes mis en œuvre par les provinces pour accroître la gamme de services aux minorités. ■

Question de contrôle

Dans notre dernière livraison, nous rapportions que Transports Canada avait ouvert une enquête officielle après avoir reçu des plaintes de contrôleurs aériens francophones affirmant être victimes de discrimination linguistique dans les aéroports de Whitehorse, Kamloops et Winnipeg.

Le Commissaire aux langues officielles a reçu une copie du rapport de Transports Canada à la fin de septembre, et il en poursuit l'examen. Pour sa part, l'association Les Gens de l'Air prend le vent. Nous en reparlerons.



Bravos

Péto-Canada — La société est la première de cette importance à contribuer au financement du programme de formation en journalisme et communications de l'Association de la presse francophone hors Québec. Elle lui a fait don cette année d'une somme de 30 000 \$.

Environnement — Une famille francophone s'est déclarée fort contente de la qualité des services en français dont elle a pu

bénéficier lors d'un voyage, en juillet, dans les parcs de Kouchibouguac, de Fundy, de l'Île-du-Prince-Édouard, des hautes terres du Cap-Breton et de la forteresse de Louisbourg.

Postes Canada — Dorénavant, Postes Canada indiquera clairement les guichets où la clientèle peut être servie dans les deux langues officielles.

Tollés

Langue et Société — Dans sa dernière livraison, la revue a calomnié le ministère de l'Environnement en prétendant qu'on ne trouvait aucun panneau en français dans le parc de Banff, ce qui est faux. Le péché du ministère est d'y avoir toléré l'existence de certains panneaux unilingues anglais.

Énergie, Mines et Ressources — À Moncton, le ministère a confié à une société privée le soin d'organiser une séance d'information sur les économies d'énergie. Les invitations et la documentation n'avaient été rédigées qu'en anglais.

Péto-Canada — Les détenteurs de cartes de crédit ont reçu un prospectus annonçant des collections de pièces de monnaie canadienne qui n'étaient illustrées et décrites qu'en anglais. L'envers de la chose, quoi !

Défense nationale — La confusion règne quant aux cours offerts en français confiés à des sociétés de l'extérieur telles que Bell Canada. À preuve, cet employé francophone à qui l'on avait proposé un cours en anglais et qui apprit plus tard qu'il aurait pu le suivre en français.

Statistique Canada — Au siège social d'Ottawa, un préposé unilingue anglophone a été affecté au parc de stationnement pour visiteurs. Le fonctionnaire en question n'a pas affaire au public, prétend-on, quoique la distribution des contraventions fasse partie de ses attributions.

Postes Canada — À Dieppe, au Nouveau-Brunswick, 70 p. 100 de la population parle français. Or, au bureau de poste de la place Champlain, il n'y a que deux commis bilingues sur les cinq chargés de servir le public. Ajoutez à cela la rotation du personnel et vous avez là le jeu le plus risqué de la ville : « la roulette bilingue des postes. »

Emploi et Immigration — Trois cadres du ministère ont donné une conférence de presse à Halifax, en Nouvelle-Écosse, pour expliquer la situation des 174 immigrants venus d'Asie qui s'y trouvaient. Aucun de ces fonctionnaires n'a pu répondre en français aux représentants des deux réseaux français de télévision et à ceux des nombreux postes de radio et journaux qui couvraient l'événement.

En bref

Une première

Dans le sillage du projet de refonte de la *Loi sur les langues officielles* et de l'accord du lac Meech, le Secrétaire d'État, M. David Crombie, et l'ex-premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, ont paraphé une entente cadre relativement au programme des langues officielles, qui en précise les objectifs et définit les mécanismes de collaboration entre le gouvernement fédéral et la province. En consultation étroite avec les groupes les plus directement touchés, les deux ordres de gouvernement œuvreront de concert pour assurer des services aux citoyens dans leur langue officielle d'élection et promouvoir la pleine participation des communautés de langue française et de langue anglaise à la vie collective.

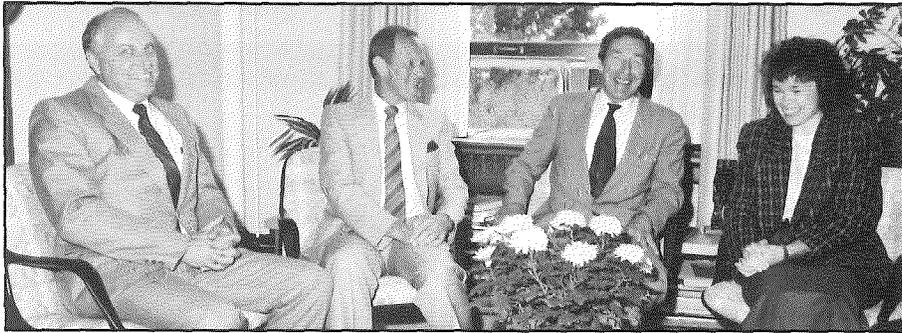


David Crombie

En bref

Options

Chargé de prendre les mesures qu'il estime indiquées pour favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne, et notamment, pour encourager les entreprises à fournir leurs services en français et en anglais et pour collaborer avec elles à ces fins, le Secrétariat d'État multiplie ses recherches, ses consultations et ses initiatives en ce sens. À souligner, la publication récente d'une brochure bilingue fort intéressante, intitulée *OPTIONS*. Plusieurs femmes et hommes d'affaires œuvrant dans des types différents d'entreprise y concluent « que le bilinguisme (en affaires) fait ses frais de bien des façons ».



Roger Fréchette, David Russell, D'Iberville Fortier et Nancy Betkowski

Les voyages du Commissaire

Sarah Hood

Le Commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, dispose de bureaux régionaux pour l'aider dans son travail. Cela ne le dispense toutefois pas de l'obligation de rencontrer ses concitoyens à travers le pays. Ces échanges lui permettent non seulement d'être au courant de leurs préoccupations, mais aussi d'apprécier leur ouverture au bilinguisme et de chercher à l'accroître. C'est ainsi qu'en 1986, par exemple, M. Fortier a effectué plus de voyages au Canada que n'en font la plupart des Canadiens au cours de leur vie. Ses visites dans sept provinces l'ont amené non seulement dans de grandes villes comme Winnipeg, mais aussi dans des agglomérations plus petites telles que Paspébiac, en Gaspésie, où habitent de nombreux anglophones, et Kapuskasing, ville en grande partie francophone du nord de l'Ontario. En 1985, il s'était rendu à Yellowknife et à Whitehorse. En 1987, il a visité presque toutes les provinces canadiennes. Voyons comment s'est déroulé l'un de ces voyages.

En septembre dernier, M. Fortier passait quatre jours en Alberta. Dès lundi matin, à neuf heures, il rencontrait, à Edmonton, le vice-premier ministre et ministre de l'Enseignement supérieur, David Russell, ainsi que le ministre de l'Éducation Nancy Betkowski. Les 1 500 élèves francophones inscrits dans les écoles françaises de l'Alberta, et l'affaire de l'École Georges-et-Julia-Bugnet, dans laquelle les parents ont demandé aux tribunaux de définir leur droit à la gestion de l'école, étaient au nombre des sujets qu'ils ont abordés.

À dix heures trente, le Commissaire rendait visite à son personnel du bureau régional de l'avenue Jasper, lequel dessert l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Puis il s'est entretenu avec les représentants du groupement Francophonie Jeunesse de

l'Alberta des difficultés qu'éprouvent les jeunes francophones de la province à obtenir les services du gouvernement fédéral en français.

L'après-midi, M. Fortier s'est entretenu avec Léo Piquette, le député francophone qui avait causé un émoi au mois d'avril à l'assemblée législative de la province en posant une question en français. Puis il s'est rendu à la station de radio CHFA où il a participé à l'émission « Première page ». Après avoir parlé de son voyage et de l'histoire récente du bilinguisme canadien, il a expliqué aux auditeurs comment s'y prendre pour demander l'intervention du Commissariat lorsqu'ils s'estiment lésés dans leurs droits linguistiques.

Le Commissaire a consacré la soirée aux membres de la communauté francophone d'Edmonton et aux médias. Après avoir analysé la nouvelle *Loi sur les langues officielles* et ses conséquences, il a répondu aux nombreuses questions de son auditoire. C'était le dernier devoir d'une longue journée.

Le mardi matin, à neuf heures dix, M. Fortier avait déjà terminé son entretien avec Georges Arès, le président de l'Association canadienne-française de l'Alberta. L'ACFA est le groupe de pression qui représente la minorité francophone. Le Commissaire a ensuite consacré une heure et demie à discuter de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* et de la collectivité francophone avec le personnel administratif de l'Association.

M. Fortier a ensuite fait un exposé devant ses collègues au congrès des ombudsmans avant de déjeuner avec Amy Zelmer, du bureau de direction de l'Université de l'Alberta, et avec le doyen de la Faculté Saint-Jean, Jean-Antoine Bour. Leur conversation a porté sur l'enseignement postsecondaire offert aux étudiants de langue française et sur l'avenir

de la Faculté.

Au cours de la journée, le Commissaire a également rencontré des élèves et des enseignants d'une école française et il a participé à l'inauguration d'un cours commercial à l'Alberta Vocational Centre.

D'autres entretiens avec des journalistes, une seconde rencontre avec ses collègues ombudsmans et un voyage à Calgary ont occupé la matinée de mercredi. À Calgary, M. Fortier a rencontré les représentants de la Fédération des parents francophones de l'Alberta, qui lui ont fait part de leurs préoccupations, notamment en ce qui a trait au financement des écoles françaises de l'Alberta.

Pendant la soirée, le Commissaire a participé à la création officielle de Contact-Calgary, comité de représentants du gouvernement fédéral et de l'ACFA, et qui s'emploiera à favoriser le bilinguisme des Jeux Olympiques de Calgary. Les médias, la collectivité francophone, l'administration municipale, le Comité organisateur des Jeux Olympiques et l'entreprise privée ont assisté à l'événement. Le Commissaire a dit quelques mots, faisant observer que Calgary avait beaucoup changé depuis sa première visite officielle en 1985. L'essor de l'affichage et de l'information disponible en français lui a paru remarquable. « À long terme, a-t-il ajouté, il me semble que ces améliorations... ne peuvent qu'être très rentables du point de vue commercial. »

Le lendemain matin de bonne heure, une rencontre plus intime avec les membres du Comité organisateur des Jeux Olympiques avait lieu. M. Fortier s'est intéressé à la planification des Jeux. Les programmes et les cérémonies seront-ils bilingues? Y aura-t-il des francophones parmi les bénévoles travaillant aux Olympiques? Le français étant l'une des langues officielles des Jeux, il serait étrange que le Canada ne se montre pas à la hauteur de la situation sous ce rapport.

Le Commissaire a trouvé le temps de visiter rapidement la Tour de Calgary, le Centre olympique et le siège de la Cour du banc de la reine, où se déroulait le premier procès devant jury francophone en Alberta, avant de prononcer une allocution devant une quarantaine de personnalités politiques, de gens d'affaires et divers autres invités à l'hôtel Palliser. Après sa causerie, il a accordé des entrevues à trois stations de télévision, à deux journaux et à un poste de radio.

À la mi-octobre, M. Fortier a effectué sa première visite officielle à Terre-Neuve, puis il a rencontré à Montréal les représentants d'Alliance Québec. Un voyage de quatre jours au Manitoba et en Saskatchewan, à la mi-novembre, a mis fin à ses déplacements pour l'année. ■

Le français, langue scientifique

Thérèse Aquin

Les scientifiques forment aujourd'hui un club international, et le mot de passe, pour ceux qui veulent y être admis, se dit ou s'écrit en général en anglais. Dans ce village global, le français, l'une des grandes langues empruntées depuis des siècles par la science, accuse un net recul.

Chez nous, le statut du français est-il mieux assuré par la présence des scientifiques francophones dans les ministères et organismes à vocation scientifique du gouvernement fédéral ? Déjà peu reluisant selon une compilation effectuée en 1982, descend-il lui aussi doucement la pente ? D'après les données du rapport de 1986 de la Commission de la Fonction publique fédérale, il semblerait que depuis quelques années, le pourcentage des scientifiques de langue française qui y travaillent, et par conséquent les chances de voir l'usage du français s'y répandre, effectuée au contraire une légère remontée. Dans la catégorie Scientifiques et Spécialistes, ils occuperaient 21,8 p. 100 des postes.

Aux yeux du Commissaire aux langues officielles, cette situation est loin d'être satisfaisante. En outre, une lecture plus détaillée du rapport nous montre qu'en chimie, en recherche scientifique et en physique, trois des domaines où l'étude de 1982 avait signalé une quasi-absence de francophones, ils ne forment encore aujourd'hui que 14,2, 9 et 13,5 p. 100 de l'effectif.

Invité à s'adresser aux membres de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) réunis en congrès en mai dernier, D'Iberville Fortier déplorait ces lacunes : « Ces chiffres ne donnent même pas une image fidèle de la situation... Ces données n'incluent pas le personnel scientifique du Conseil national de recherches (dont 13 p. 100 seulement sont francophones) ou des autres conseils à vocation scientifique, ni celui œuvrant au sein des sociétés de la Couronne telles que Pétro-Canada, Air Canada, Énergie atomique, etc. Nous savons pertinemment, ajoutait-il, que les taux de participation des scientifiques francophones dans ces organismes n'atteignent dans certains cas même pas 13 p. 100 de l'ensemble du personnel. »

Ce tableau peu réjouissant s'assombrit davantage lorsqu'il est question de l'usage

que ces scientifiques francophones font de leur langue au travail. Selon une étude de 1984, l'augmentation du temps d'utilisation du français dans un certain ministère correspondrait à peu près au temps d'incubation d'un œuf de brontosaurus ou à un bond de sauterelle, soit 3 à 5 p. 100 de 1978 à 1983.

Les enquêtes menées par le Commissariat aux langues officielles montrent que la présence, dans des postes bilingues, d'un trop grand nombre de cadres n'ayant pas une connaissance suffisante de leur langue seconde constitue un obstacle systématique à un usage accru du français.

Nombre insuffisant de scientifiques d'expression française et usage presque inexistant du français au travail, tels sont les deux points sur lesquels achoppe toujours l'égalité linguistique au sein de la fonction publique fédérale.

Le premier point avait déjà été examiné par un groupe de travail mis sur pied par le Conseil du Trésor en 1982. Dans l'étude intitulée *La participation des francophones dans la catégorie scientifique et professionnelle*, on convenait qu'effacée, quasi muette, la présence des francophones devait y être accrue, mais qu'il fallait auparavant leur donner l'occasion de se servir de leur langue dans l'exercice de leurs fonctions. Le recrutement, selon cette étude, n'était pas l'unique solution au problème.

La suite que donna à cette publication le Conseil du Trésor se résume à la note de service du 19 novembre 1982 enjoignant ministères, organismes et sociétés de la Couronne de mettre à la disposition du public, simultanément dans les deux langues officielles, tous les imprimés scientifiques, techniques ou professionnels « lorsque la demande est importante ».

Cinq ans après, le dispositif scénique semble s'être enrichi d'éléments nouveaux. Relancé cette année par l'allocution du Commissaire aux membres de l'ACFAS, confronté à des chiffres qu'il lui est difficile de nier, le Conseil du Trésor, en la personne de son Secrétaire, a procédé à la mise sur pied d'un autre groupe de travail composé de représentants des ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique. Mais ceux-ci ont tenu, cette fois, à exprimer directement par écrit à M. Fortier leur volonté de donner suite à ses recomman-

dations. Un nombre pour le moins impressionnant, soit vingt-cinq d'entre eux, l'ont assuré de leur appui et n'ont pas manqué de faire mention des moyens qu'ils entendaient utiliser pour favoriser l'avancement des francophones au sein de leur personnel : au Conseil économique du Canada, la nomination d'une directrice, à Environnement Canada, des communications en français lors de la tenue des conférences internationales, à Pétro-Canada, la participation des francophones au parrainage de programmes de formation en gestion pétrolière intéressant les pays producteurs d'Afrique, pour ne nommer que ceux-là.

Leur réaction est précisément celle qu'attendait le Commissaire. Ce dernier rappelle en outre que le gouvernement devrait être « plus dynamique dans ses efforts de recrutement de scientifiques francophones et d'amélioration de leur milieu de travail », et il espère que la nouvelle *Loi sur les langues officielles* servira de catalyseur.

Il ne faut cependant pas oublier que l'avenir du français comme langue scientifique nationale est lié à son avenir international. Le Commissaire n'a pas manqué de le souligner dans son allocution de mai dernier en indiquant « qu'il est urgent de procéder à la création progressive d'un réseau de revues scientifiques de langue française de haut niveau afin d'encourager la publication des communications et des recherches en français. » Au sujet de l'expression orale, il ajoute qu'« il faut utiliser le français autant que possible et avoir recours à la traduction simultanée pour faciliter la compréhension des non-francophones ».

L'année dernière, le Commissaire général à la francophonie du gouvernement du Québec, Jean-Marc Léger, affirmait que l'avenir du français se jouait sur les trois plans majeurs que sont la recherche scientifique, l'innovation technologique et l'univers des communications. En décidant de donner suite à la proposition du Québec, faite au sommet de Paris, d'établir le siège de l'Institut d'énergie des pays de langue française sur le cap Diamant, les gouvernements de la francophonie, dont le Canada, reconnaissent le statut nord-américain du français dans ce domaine de pointe. Il reste aux gestionnaires fédéraux de reconnaître eux aussi les vertus scientifiques du français à quelque activité qu'on l'applique. Car ce ne sont pas uniquement les initiatives d'envergure, mais également les choix personnels des scientifiques eux-mêmes et des mandarins qui les embauchent qui vont contrer la marche à reculons de la langue dans laquelle se sont exprimés Blaise Pascal et Antoine Lavoisier, et qu'ont choisi, plus près de nous, de parler Jacques Monod, Louis de Broglie et Hubert Reeves. ■

Les Fransaskois : une volonté de fer

Le croisement réussi de leurs gènes français, belges et canadiens-français les a prédisposés à lutter.

En réunissant tous les francophones de la Saskatchewan, on aurait suffisamment de gens pour composer une ville de 25 000 habitants. Or justement, ils ne forment pas le noyau compact et indivisible qui pourrait assurer sans inquiétude leur survie en tant que collectivité.

Éloignés les uns des autres depuis leur arrivée dans les plaines découvertes du Sud et les régions boisées du Nord, clairsemés dans plus de quarante villes et villages, les Fransaskois s'activent comme s'ils étaient 100 000.

Jamais une aussi petite minorité, assaillie de toutes parts par les forces de l'assimilation, a-t-elle mis au monde autant d'organismes pour défendre sa langue et sa culture. Chaque créneau à son soldat : l'Association culturelle franco-canadienne, la Commission des écoles fransaskoises, le Conseil de la coopération de la Saskatchewan, la Fédération des aînés fransaskois, l'Association jeunesse fransaskoise, la Société historique, la Fédération des femmes canadiennes-françaises et la Commission culturelle fransaskoise, qui regroupe elle-même dix-sept comités et sociétés.

Devant les chiffres du dernier recensement qui font état d'un déclin d'une ampleur alarmante et indiquent qu'ils ne sont plus que 2 p. 100 de la population à se dire uniquement de langue maternelle française, les Fransaskois qui restent, qu'ils soient de Saint-Denis, de Gravelbourg, de Saskatoon, de Ferland, de Prince-Albert, de Prud'homme, de Regina ou de Ponteix, ne s'avouent pas vaincus et poursuivent leur action avec une vitalité qui force l'admiration.

Ce dynamisme puise sa source dans leur enracinement deux fois centenaire dans cette partie de la Prairie et le souvenir ineffaçable du rôle de premier plan qu'ils ont joué avant et après la création de la Saskatchewan. Les Fransaskois se rappellent que les premiers Blancs qui y ont fondé des écoles et des hôpitaux parlaient français et que c'est entre leurs mains qu'a reposé pendant longtemps la vie économique, religieuse et politique de ce territoire.

Après l'exploration de l'Ouest par La Vérendrye et ses fils, voyageurs et commis de langue française prennent souvent femme chez les Indiens. Ainsi naît la nation métisse francophone. Dès 1770, en aval de la Fourche, sur les bords de la Saskatchewan, on moissonne le premier arpent de blé.

Cent ans plus tard, des agriculteurs français originaires des Ardennes, de l'Ardèche, de la Bretagne et de nombreux

des Métis que le gouvernement fédéral avait injustement dépossédés de leur territoire, et proclama le gouvernement provisoire. C'est à Batoche qu'il fut défait et à Regina qu'il fut pendu en 1885.

Ces demi-frères, à qui les Canadiens français ont transmis leur langue et leur religion, n'ont jamais été très bien reçus dans la famille francophone. Et la grande réunion que cet héritage aurait pu opérer, des modes de vie contraires l'ont empêchée. Aujourd'hui, il reste encore quelques vieux Métis qui parlent français et que fréquentent volontiers les Fransaskois de leur âge.

Le principal porte-parole des Fransaskois, l'Association culturelle franco-canadienne (ACFC), a célébré cette année son 75^e anniversaire de fondation à Duck Lake, où elle a vu le jour, à Prud'homme et à Saskatoon. C'est en grande partie pour s'occuper de la création d'écoles françaises que l'ACFC a vu le jour, et c'est la même cause aujourd'hui qu'elle défend. La création du Bureau de la minorité de langue officielle au ministère de l'Éducation est l'une de ses réalisations.



Archives de la Saskatchewan

Couvent Saint-Vital de North Battleford en 1898

autres coins de France viennent y cultiver la terre. Des Belges se joignent à eux. Puis c'est au tour des Franco-Américains de se laisser « rapatrier » par les missionnaires-colonisateurs. Leur exemple est suivi, malgré les objurgations du clergé et des chefs politiques, par des Canadiens français du Québec à la recherche d'un sort meilleur. En 1931, les Franco-Canadiens sont déjà plus de 50 000. Leur nombre, toutefois, dans la province, ne dépassera jamais 6 p. 100.

L'humiliation de Batoche n'a pas été oubliée. Rappelons que c'est sur ce sol que Louis Riel accepta de prendre la direction

C'est aussi sous l'impulsion de l'ACFC que les parents francophones ont fondé la Commission des écoles fransaskoises, celle-là même qui a demandé en 1984 à la Cour du Banc de la reine de reconnaître aux Fransaskois le droit d'administrer eux-mêmes leurs écoles. La loi leur accorde présentement des écoles françaises « désignées A et B ». Dans les premières, tous les cours sont donnés en français. Dans les secondes, 50 à 80 p. 100 des cours sont dispensés en anglais. Il y a en tout, à l'heure actuelle, dans la catégorie A, neuf écoles élémentaires (des enseignants bien informés estiment qu'il y en a en vérité trois, soit à

Prince-Albert, à Saskatoon et à Regina) et une école secondaire. La catégorie B en compte soixante-quatre pour les deux niveaux. Ce qu'il faut savoir, c'est que la loi de la province autorise les anglophones à fréquenter ces écoles françaises, si bien qu'elles sont devenues pour eux le moyen d'acquérir une seconde langue, et pour les jeunes Canadiens français, celui de perdre la leur. La loi confère également aux commissions scolaires régionales, dirigées majoritairement par des anglophones, le pouvoir de désigner l'école A ou B.

Pendant que la Commission des écoles fransaskoises propose à la Cour le modèle d'une commission scolaire, qui serait chargée, conformément à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de la gestion des écoles françaises de la Saskatchewan, le Collège Mathieu de Gravelbourg, la seule école secondaire entièrement française de la province, fait une percée dans l'enseignement post-secondaire par l'intermédiaire de son Centre fransaskois d'éducation permanente. Il coordonne pour les adultes depuis 1986, en plus du programme régulier qu'il offre à ses quelque 130 élèves, quatre-vingts cours de formation populaire dans quatorze municipalités et un cours par voie téléphonique de la Faculté Saint-Jean (Université de l'Alberta) qui est l'un des éléments du réseau pancanadien d'enseignement à distance en français.

La Cour d'appel de la Saskatchewan a statué à l'unanimité que la Loi de la Saskatchewan reconduisait la Loi des Territoires du Nord-Ouest, reconnaissant ainsi aux accusés le droit à un procès en français.

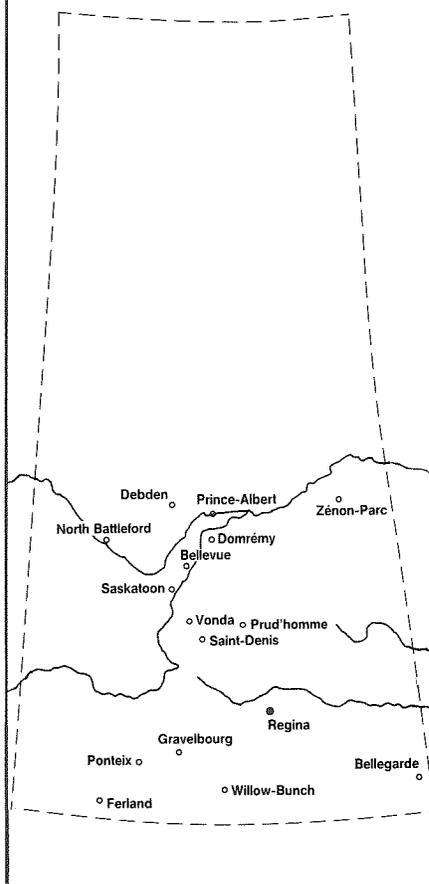
Pour bien marquer sa volonté d'occuper le champ universitaire, le Collège Mathieu a pris le nom de Centre fransaskois d'éducation. On y a greffé l'an dernier le Centre fransaskois de ressources culturelles et pédagogiques pour approvisionner en matériel didactique les écoles françaises.

La minorité fransaskoise a remporté le 27 juillet de cette année une victoire importante. La Cour d'appel de la Saskatchewan a statué à l'unanimité que la *Loi de la Saskatchewan* reconduisait la *Loi des Territoires du Nord-Ouest*, reconnaissant ainsi aux accusés le droit à un procès en français.

Pour nourrir leurs racines françaises, les Fransaskois possèdent des centres communautaires à Bellevue, Debden, Saint-

Denis, Gravelbourg, Zénon-Parc et Willow-Bunch. Ils jouissent en outre dans quatorze localités des services de la Commission culturelle, autre organisme subventionné en grande partie comme l'ACFC par le Secrétariat d'État, et où l'on s'emploie à entretenir chez eux le goût des arts, et celui notamment du théâtre. Le Fransaskois a toujours affectionné la scène et les œuvres de son dramaturge, Laurier Gareau, sont fréquemment jouées.

Principaux foyers de vie française en Saskatchewan



À l'hebdo *L'Eau vive*, qui tire à 2 000 exemplaires et s'inquiète de son sort, sont venues s'ajouter en 1985 les Éditions Louis-Riel. Son fondateur, René Rottiers, décline avec fierté les titres des onze ouvrages qu'il a publiés, la plupart des poèmes et des récits romancés, mais ne cache pas qu'il lorgne la clientèle scolaire.

Au pays du géant Beauré, toutes ces initiatives ne suffisent pas à supplanter l'attrait de la radio et de la télévision anglaises, et l'on réclame à grands cris du ministère fédéral des Communications une

loi qui forcerait les télédistributeurs à offrir quelques postes français. On ne capte partout que Radio-Canada, sauf à Zénon-Parc, où l'on peut prendre aussi Radio-Québec et le réseau TVA.

Si, entre-temps, la langue française fait encore entendre ses accents clairs et modulés dans les foyers de la plaine, on le doit en grande partie aux femmes. Ce sont les grandes animatrices des comités de parents. Ce sont aussi elles qui ont mis sur pied en 1981 un réseau de prématernelles françaises qui reçoivent aujourd'hui 250 enfants. Bien que la question de l'enseignement soit celle qui les préoccupe le plus, parce que c'est là en définitive que se joue le sort de la collectivité, elles sont présentes aussi dans le secteur culturel et certaines sont engagées dans l'action politique.

Si, entre-temps, la langue française fait encore entendre ses accents clairs et modulés dans les foyers de la plaine, on le doit en grande partie aux femmes. Ce sont les grandes animatrices des comités de parents. Ce sont aussi elles qui ont mis sur pied en 1981 un réseau de prématernelles françaises qui reçoivent aujourd'hui 250 enfants.

La communauté fransaskoise habite en majorité dans de petites localités où elle vit surtout du revenu de la terre. Le Fransaskois n'est plus le libéral forcené qu'il était et accorde de bon gré son vote à qui lui semble servir le mieux ses intérêts. Sa foi est toujours vive, et son attachement à la famille n'a pas décliné. Il n'est pas rare de retrouver à la messe du dimanche de jeunes familles de trois ou quatre enfants.

Devant sa progéniture qui grandit, il reste cependant perplexe. Lorsqu'il tient à ce que ses enfants « apprennent bien l'anglais », l'école et la télévision ont tôt fait de les assimiler. Lorsqu'il insiste pour les faire instruire dans sa langue et réussit à leur transmettre son attachement au parler qui est le sien, il les voit quitter ce coin de pays pour aller poursuivre leurs études à Saint-Boniface, à Ottawa ou à Moncton, non sans déchirement, car il sait qu'ils ne reviendront probablement pas.

C'est ainsi que peu à peu, la minorité fransaskoise perd ses forces vives et se retrouve chaque année un peu plus dépouillée qu'avant. L'espoir subsiste pourtant chez les dirigeants de trouver suffisamment d'appui et d'énergie pour remonter le courant. T.L.-A. ■

Les Anglais de l'Estrie

Hal Winter

« Après l'adoption de la loi 101, la population de langue anglaise a subi une terrible saignée. »

Muets mais si évocateurs des beaux dimanches d'antan, les clochers de bois se dressent au-dessus des petites églises blanches qui parsèment l'Estrie.

Dans le portique de l'église unie de Ways Mills, un vieux paroissien de 90 ans, William Holmes, s'arrête un moment. « Autrefois, dit-il, l'église était comble à tous les offices. » « Oui, presque tous les jeunes sont partis, » d'enchaîner sa femme Gladys. « Et nous autres, on vieillit... »

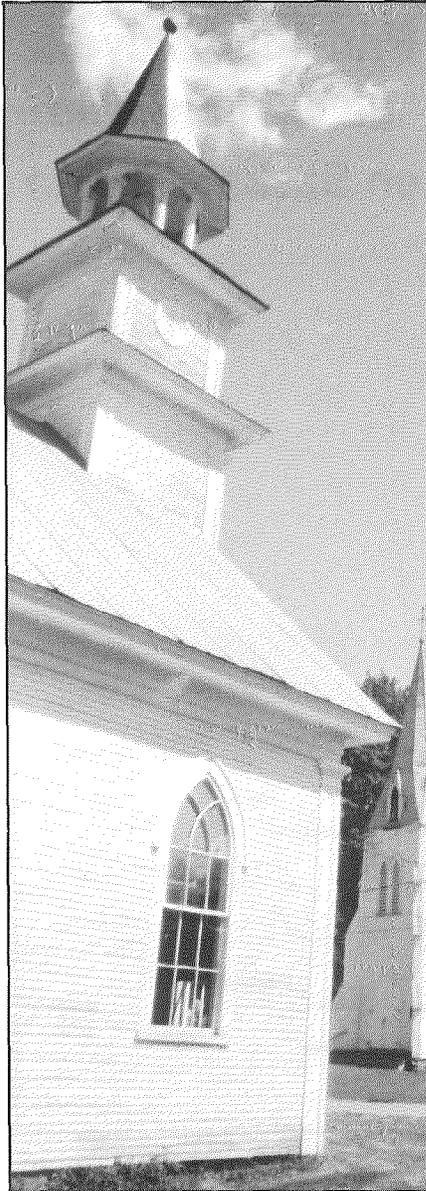
À l'intérieur, quelques fidèles écoutent le pasteur Diane Blanchard leur lire le passage de l'Exode qui raconte le séjour des Hébreux dans le désert. Et c'est bien un exode qui revient à l'esprit, en ce beau matin d'été, dans des dizaines de villages semblables, sur les quelque 15 000 kilomètres carrés qui constituent les Cantons de l'Est.

À Lennoxville, la rédactrice du *Townships Sun*, Gladys Beattie et ses collaborateurs à temps partiel, s'empressent de compléter la mise en page du prochain numéro du bulletin mensuel de la communauté anglophone.

« Après l'adoption de la loi 101, en 1977, explique Mme Beattie, la population de langue anglaise a subi une terrible saignée. Les gens étaient démoralisés. Beaucoup s'estimaient sans avenir. »

Au cours de la dernière décennie, les Herring ont vu partir quantité d'amis. La famille est tout à fait décidée : elle ne quittera pas cette terre.

Depuis 1803, Fairview Farms domine la vallée où sept générations de Herring se sont succédé. L'aïeul Gordon est né dans cette ferme centenaire. Sa vie, il l'a passée à labourer les 800 acres que son fils Brian et sa bru Vicky cultivent aujourd'hui. Lorsqu'il s'agit de traire les vaches, on peut encore compter sur lui. Au cours de la dernière décennie, les Herring ont vu partir quantité d'amis. La famille est tout à fait décidée : elle ne quittera pas cette terre.



Cette volonté arrêtée de rester semble bien refléter l'optimisme que l'on commence à déceler à travers l'Estrie, autrefois le château fort de la communauté anglaise la plus dynamique en dehors de Montréal. Pour survivre, cependant, tous conviennent qu'ils auront besoin d'aide.

Au cœur du problème qui sape cette collectivité de 50 000 âmes se trouve l'exode de sa jeunesse. Regroupée principalement à Sherbrooke, elle est par ailleurs

dispersée sur un vaste territoire bordé au sud par les États-Unis et à l'est par la rivière Richelieu et la Beauce. Mais si tant de jeunes l'ont quitté, la langue n'est pas seule en cause. La réalité relève plutôt de la conjugaison de facteurs économiques, politiques et sociaux auxquels la loi 101 de 1977 a servi d'agent de précipitation.

Essor et déclin

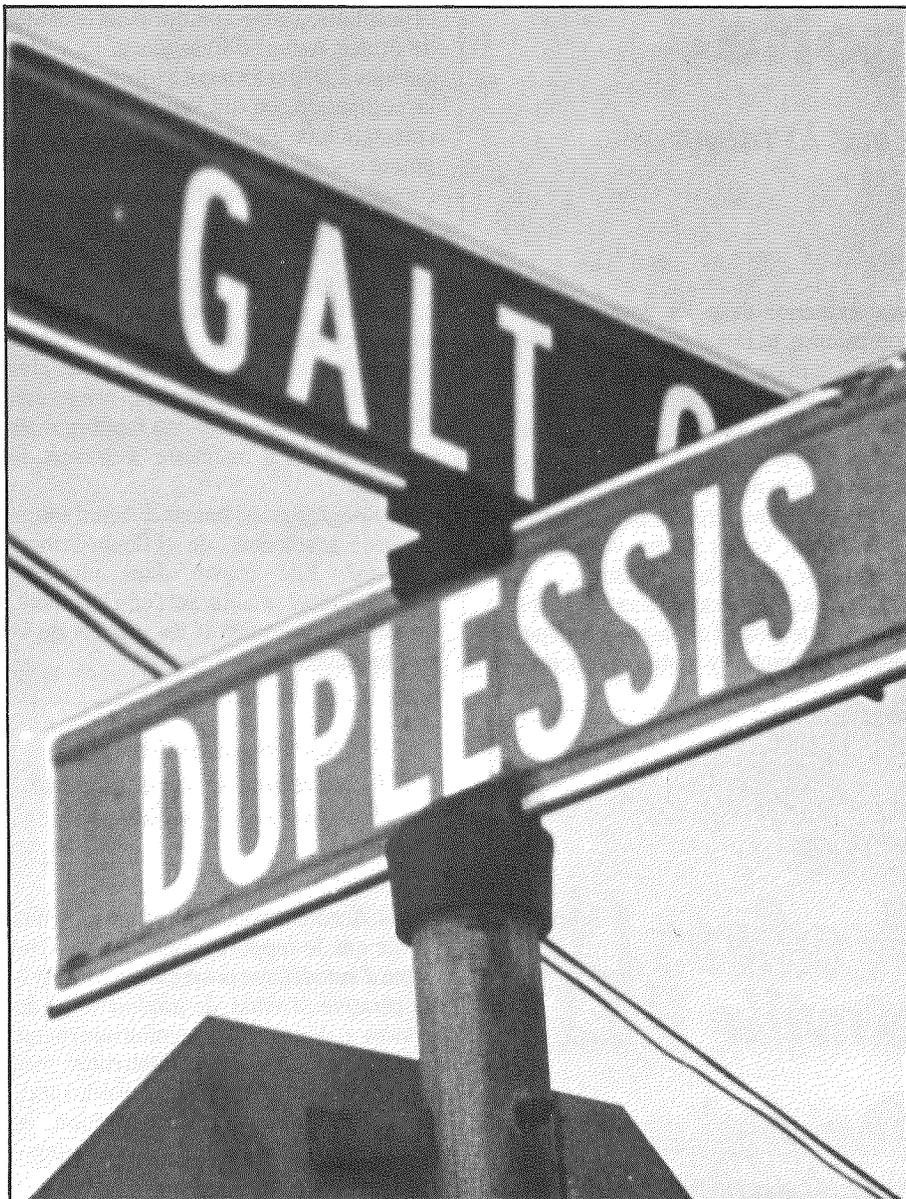
Seule l'histoire nous permet de saisir ce qui fait la singularité des Cantons de l'Est. Elle nous apprend, en effet, que les premiers habitants de langue anglaise sont venus d'outre-frontière. En 1776, lorsque les colonies américaines rompent leurs liens avec la mère patrie, ceux qui refusent de vivre en république s'expatrient au Nord pour retrouver la tutelle britannique. Ces loyalistes héritent dans les Cantons de l'Est de quelques-unes des plus belles terres du

Ces loyalistes héritent dans les Cantons de l'Est de quelques-unes des plus belles terres du Québec et d'un paysage enchanteur. Ils forment déjà une élite avant même de quitter leur pays.

Québec et d'un paysage enchanteur. Ils forment déjà une élite avant même de quitter leur pays. En 1867, on ajoute à leurs privilèges un autre avantage. Afin de prévenir la noyade des anglo-protestants au sein de l'électorat franco-catholique, l'un de leurs chefs, Alexander Galt, fait inscrire l'article 80 dans l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*. On crée ainsi douze circonscriptions électorales, dont huit dans l'Estrie, où toute révision des bornes par le gouvernement québécois est interdite sans le consentement unanime de tous les députés de ces « comtés protégés ». Ce privilège va durer plus d'un siècle, souvent grâce à l'appui tacite de certains premiers ministres conservateurs comme Maurice Duplessis, qui n'ont guère intérêt à se priver du vote des agriculteurs.

La communauté anglophone de l'Estrie prospère. D'autres immigrants viennent gonfler ses rangs. Ils y trouvent des établissements anglophones tels que l'Université Bishop, ce qui rend inutile leur intégration linguistique et sociale à la majorité francophone du Québec. Pour ce ghetto doré, c'est la coexistence en douceur.

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale apparaissent les signes avant-coureurs de l'ébranlement économique avec le déclin des industries fondées sur les ressources naturelles et celui des manufactures. La Révolution tranquille des années 60 et



l'affirmation « maîtres chez nous », de même que la reconnaissance du fait français partout au Canada, exercent des pressions nouvelles. Désormais il sera question de compétence linguistique. L'ordre établi s'écroule.

En 1970, le gouvernement Bourassa, fraîchement élu, abolit les comtés protégés, donnant ainsi le coup de grâce au régime politique privilégié. La distortion était devenue telle que la circonscription de Huntingdon réussissait avec quelque 6 000 voix à faire élire son député alors qu'il en fallait 100 000 dans le comté urbain de Laval.

Cette réforme électorale, cependant, retire à l'Estrie presque tout son poids politique. Les problèmes économiques croissants de la région apparaissent moins prioritaires aux yeux des gouvernants. Puis, viennent la victoire du Parti québécois et la déclaration d'un Québec unilingue. À mesure que les jeunes partent à la recherche d'emplois ailleurs, l'exode se transforme en

torrent. Ottawa et sa *Loi sur les langues officielles* sont encore pour eux des réalités bien lointaines.

La population anglophone vieillit. Aujourd'hui, on calcule que ceux qui dépassent la soixantaine constituent environ 20 p. 100 de l'effectif. Quand ils en ont les moyens, les gens âgés déménagent aussi. En banlieue de Sherbrooke, Ruth George, qui a 68 ans, vient de dire adieu à son dernier voisin anglais !

Une mentalité nouvelle

Cette saignée va-t-elle croître ou cesser ? On répond un peu partout, mais avec prudence : Peut-être.

L'Association des Townshippers a été fondée en 1979 pour contrer l'exode et faire connaître les revendications de ses 8 000 membres au gouvernement québécois. Cette société de bénévoles publie un bulletin d'information et parraine toute une gamme d'activités pour entretenir l'esprit de corps chez ses membres, grâce à

l'appui financier d'Ottawa. Au cours des dernières années, elle a présenté divers mémoires sur des questions cruciales.

Son but ultime, selon Della Goodsell, est de franchir la barrière psychologique qui exclut de la Fonction publique ceux dont la langue maternelle n'est pas le français. « Nous devons lutter, dit-elle, contre l'idée bien ancrée selon laquelle ils sont incapables de travailler effectivement en français. Ils doivent y trouver leur place. »

Des gens comme l'entrepreneur Peter Bishop poursuivent de leur côté la lutte contre l'exode. L'une de ses initiatives est un forum où l'on s'efforce d'expliquer aux jeunes pourquoi il vaut mieux rester : « Le moment est critique, mais la réalité nous oblige à communiquer efficacement en français. »

Au *Townships Sun*, Gladys Beattie estime, elle aussi, que « le pire est passé », et qu'« on commence à se comprendre et à se respecter. »

On trouve la même opinion chez les habitants de Fairview Farms. « Déjà, on commence à voir revenir quelques Anglais », constate Bruce Herring. « Et toute la nouvelle génération ici parle le français. » Il cite l'exemple de son cousin Brian qui se propose d'inscrire ses enfants à l'école française, pour une partie de la journée, du moins, parce que, dit-il, il y voit « un avantage énorme... presque un luxe ».

Entre-temps à Ways Mills, c'est Stanley Holmes, le fils de William, qui à 52 ans suit des cours de français : « Ce n'est pas la loi 101 qui me ferait tourner le dos à mes vieux voisins, déclare-t-il. Ceux qui désiraient rester au Québec sont restés. Nous sommes chez nous ici, nous aussi. »

Ainsi, plus de deux siècles après l'arrivée des premiers Loyalistes, ceux parmi leurs descendants qui veulent survivre semblent pouvoir trouver dans l'Estrie une terre où s'épanouir dans leur langue tout en parlant aussi le français. Aujourd'hui, cependant, ils savent que leur avenir dépend non seulement de la reprise économique, mais aussi de leur maîtrise de cette langue.

Dans ce contexte, ils défendent farouchement un Canada bilingue et réprouvent tout mouvement favorable à l'unilinguisme tel que celui que l'on a observé récemment dans certains coins de l'Ontario.

« Ceux qui refusaient à tout prix le bilinguisme, » selon un observateur de Ways Mills, George Hays, « ont pris le chemin de la '401' dans une sorte de deuxième diaspora... » Les anglophones qui ont opté pour le Québec font montre d'une vigueur et d'un optimisme nouveaux.

En attendant que le Québec lui fasse amicalement signe, cette communauté anglophone n'en a pas moins besoin de l'appui moral de ses concitoyens de tout le Canada. ■

L'Acadie du golfe

Le Commissariat se penche sur la minorité de l'Île-du-Prince-Édouard.

Comme a pu le constater dernièrement une équipe d'enquêteurs du Commissariat aux langues officielles, l'Île-du-Prince-Édouard est riche d'enseignements sur les problèmes canadiens.

L'enquête a commencé en janvier dernier. Après plusieurs séjours dans cette province, quatre chercheurs des bureaux de Moncton et d'Ottawa ont rédigé un rapport analysant quelques-uns des défis posés par l'existence d'une minorité de langue officielle.

leur existence dans les domaines de sa compétence, et favoriser leur survie.

La situation linguistique de l'Île-du-Prince-Édouard s'apparente à celle de plusieurs autres provinces. Forts de leurs traditions, cramponnés à leur langue, les membres de la minorité ont refusé jusqu'ici de disparaître, malgré leur petit nombre, et ils comptent sur la même volonté pour assurer leur survie dans l'avenir.

L'histoire des Acadiens est celle d'une longue lutte pour l'existence en dépit de tous les obstacles, y compris leur exil au

concentration géographique dans le comté de Prince, autour d'Évangéline. Ils y sont quelque 2 000 et forment les trois quarts de la population, ce qui suffit à donner un caractère français à la région. C'est là, à la pointe sud-est de l'Île, qu'on trouve le seul conseil scolaire francophone de la province et de nombreux organismes de langue française ; c'est là qu'on élit le député acadien de l'assemblée législative. Non pas, cependant, que la réalité acadienne se cantonne dans cette localité. C'est à Évangéline que la situation est le plus favorable aux francophones, selon Jan Carbon, l'un des auteurs du rapport, mais leur vitalité est manifeste à travers la province.

La Société Saint-Thomas-d'Aquin anime la vie acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard. Elle œuvre dans plusieurs domaines, dont la culture et l'enseignement, en vue de promouvoir les intérêts de la communauté.

La Société Saint-Thomas-d'Aquin anime la vie acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les Acadiens sont également soutenus par ce que le rapport appelle « un mécanisme d'autodéfense propre à leur vécu : les coopératives d'achat, de production et de services ». Aujourd'hui, ce mouvement est cependant menacé par différentes tendances dont l'accélération de l'exode rural, l'influence des médias et la valorisation des projets individuels aux dépens des aspirations collectives.

Les raisons d'espérer

Les services du gouvernement fédéral se trouvent à remplacer les sociétés traditionnelles d'entraide et voient leur importance croître. Ainsi, les organismes fédéraux de l'Île sont appelés à jouer un rôle de plus en plus grand, au dire de M. Carbon. Celui-ci affirme, d'autre part, que la rigidité de ces organismes, leur trop grande concentration à Charlottetown et la faiblesse de leur personnel bilingue — soixante-six postes bilingues pour l'ensemble des ministères — ne leur permettent pas d'offrir les services dont les francophones ont besoin. Cependant, malgré ces difficultés, l'équipe du Commissariat estime qu'il y a lieu d'être optimiste.

Le climat psychologique constitue l'une des sources d'espoir. En effet, il ne semble pas y avoir lieu de craindre, de la part des anglophones, une réaction hostile à l'accroissement des services en langue française. Les programmes d'immersion en français, qui jouissent d'une grande



Les Acadiens

L'étude sert de modèle à des recherches qui seront entreprises dans toutes les provinces canadiennes au cours des années à venir. Mais elle est d'un intérêt beaucoup plus immédiat pour les Acadiens de l'Île. Bien que ceux-ci ne constituent que 5 p. 100 de la population — environ 6 000 personnes en tout —, ils forment depuis longtemps une véritable communauté et les difficultés qu'ils éprouvent sont bien réelles. Le rapport indique que ces difficultés, du moins en ce qui a trait au rôle du gouvernement fédéral, peuvent être résolues.

De fait, si le gouvernement ne peut faire disparaître tous les problèmes des minorités linguistiques au Canada, il peut cependant donner l'exemple et améliorer quelque peu

XVIII^e siècle et l'indifférence manifestée à leur égard.

Une communauté dynamique

Les chercheurs du Commissariat ont fait la connaissance d'une communauté dynamique et optimiste qui vit en paix avec ses voisins anglophones, mais qui est décidée à préserver son identité. « Les Acadiens n'ont pas l'habitude de se plaindre », affirme le rapport. Bien qu'accoutumés à la prépondérance de l'anglais dans la plupart des sphères d'activité qui ne relèvent pas directement d'eux, rien ne leur plairait davantage que de voir s'améliorer ou s'accroître les services en français de quelque gouvernement que ce soit.

Les Acadiens sont favorisés par leur

popularité, ont rapproché tant les parents que les enfants des deux collectivités. Du reste, les sondages récents indiquent que la majorité de la population est favorable à la prestation de services en français à la minorité. Cette situation est sans doute attribuable en partie au fait que rien ne semble menacer la prépondérance de l'anglais. Mais il règne apparemment une véritable cordialité entre les deux groupes linguistiques.

Les sondages récents indiquent que la majorité de la population est favorable à la prestation de services en français à la minorité.

De la mesure

Les recommandations du Commissariat ne risquent pas d'altérer ce climat. Au lieu de proposer l'augmentation massive du personnel fédéral bilingue, il reste fidèle à l'opinion voulant que toute tentative de solution devra tenir compte des réalités de l'Île, où il importe d'être mesuré.

Dans ce contexte, le rapport propose la création de bureaux régionaux dotés d'équipes bilingues, lesquelles s'emploieraient à conseiller les personnes ayant à traiter avec les ministères fédéraux et à leur servir d'interprètes lorsqu'elles en auraient besoin.

L'entreprise proposée est modeste : il s'agit d'engager et de former une douzaine de personnes, tout au plus, et d'installer une ligne Zénith pour desservir l'ensemble de la province. Les services des équipes bilingues seraient offerts à tous les habitants, y compris les anglophones. De fait, l'organisation du bureau s'apparenterait aux structures mises en place par le gouvernement provincial, et notamment à celles du bureau bilingue d'Évangéline.

Un banc d'essai

Les auteurs du rapport espèrent que les mesures proposées — entre autres la simplification des formulaires et des documents fédéraux — seront appuyées en raison de leur modestie même. Selon eux, les Acadiens de l'Île auraient manifesté des réactions enthousiastes.

Le programme proposé semble réalisable à l'Île-du-Prince-Édouard, mais les auteurs reconnaissent cependant que son application à l'échelle nationale exigera des moyens de grande envergure. Sa mise en œuvre aurait cependant une immense portée car elle constituerait un excellent banc d'essai des mesures que l'on envisage pour le pays tout entier. T.S. ■

La loi 8 résiste aux assauts

En novembre 1986, l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée législative de l'Ontario de la *Loi sur les services en français* n'a guère suscité de réactions de la part du public. Cependant, l'opposition exprimée au cours des douze derniers mois par une minorité bruyante a pu en conduire certains à se demander si la loi 8 était, en fait, vouée à l'échec.

C'est ainsi que l'APEC (Alliance for the Preservation of English in Canada), par exemple, organisme ayant pour but d'amener les municipalités à se prononcer contre la loi 8, à proclamer officiellement leur unilinguisme anglais et à demander la tenue d'un référendum provincial sur la question du bilinguisme, a multiplié ses activités dans le sud de l'Ontario.

Pourtant, d'après le ministre délégué aux Affaires francophones, Bernard Grandmaître, il y a lieu de penser que l'APEC n'exprime pas le point de vue de la majorité. À titre d'exemples, il cite la résolution de l'Association des municipalités de l'Ontario appuyant la reconnaissance constitutionnelle des droits des Franco-Ontariens, ainsi que les résultats d'un sondage mené en février 1984 et d'après lesquels 72 p. 100 des Ontariens favorisaient l'adoption d'une loi garantissant la prestation de services en français là où le nombre le justifie. « À mon avis, ces faits témoignent de la transformation de l'attitude des Ontariens à l'égard du bilinguisme », dit M. Grandmaître, ajoutant, « Je suis persuadé que le respect réciproque des deux collectivités linguistiques constitue l'un des fondements de la société canadienne. »

« Divisés par deux langues »

L'APEC, cependant, n'est pas près d'adopter ce point de vue, comme en témoigne sa devise : « Unis par une langue, divisés par deux ». Si la notoriété du groupe est récente, sa fondation, elle, par l'Ontarien Ronald Leitch de Thornhill date de dix ans. M. Leitch milite d'ailleurs toujours pour la cause d'un Canada exclusivement anglais, participe fréquemment à des émissions de radio et s'exprime souvent en public.

D'autre part, l'APEC compte dans ses rangs un nouveau membre particulièrement zélé. Faye Garner, résidente de Brockville qui s'est vu refuser un emploi auprès du bureau local du ministère provincial des Services correctionnels à la suite d'un concours, a intenté une poursuite en alléguant que l'attribution du poste à un francophone était injuste. Mme Garner a cependant été déboutée de sa demande tant par un tribunal d'appel que par la Commission ontarienne des droits de la personne.

La mise sur pied d'un groupe de l'APEC à Brockville est l'une des initiatives de Faye Garner. La région est particulièrement favorable à sa cause. Non seulement l'héritage des Loyalistes y est-il vivace, mais encore les Canadiens français y sont moins nombreux qu'ailleurs en Ontario. Quantité de Québécois de langue anglaise mécontents de leur sort y ont également trouvé refuge, et c'est ainsi que l'APEC se plaît à affirmer que les francophones hors du Québec ne méritent pas qu'on améliore leur situation tant que la loi 101 restera en vigueur.

Pour les partisans de l'APEC, l'adoption de la *Loi sur les services en français* sonne le glas de leur rêve. Ils sont convaincus que le bilinguisme deviendra officiel en Ontario et que les anglophones unilingues se verront alors refuser des emplois.

Le respect de l'autonomie municipale

De telles craintes reposent sur des malentendus. En effet, cette région qui a combattu la Loi est précisément l'une de celles qui n'ont pas à s'y conformer en raison du faible pourcentage de francophones qu'elle comprend. La loi 8 ne vise que les régions où les francophones représentent une partie importante de la population, par exemple Ottawa, Sudbury et Windsor. De plus, les municipalités ne sont pas obligées de s'y soumettre, quoique vingt-cinq d'entre elles aient choisi de le faire.

« Malgré ce qu'on dit ici et là, la Loi n'oblige pas les municipalités à offrir des services en français, même dans les vingt-deux régions désignées bilingues », précise M. Grandmaître. « En fait, le respect de l'autonomie municipale a constitué l'une de nos grandes préoccupations au moment de la rédaction. »

À la fin du mois d'août, les municipalités de Cornwall et Brockville, apparemment tranquilles quant au sort de leur population de langue anglaise, ont rejeté l'ensemble des propositions de l'APEC, et l'élection provinciale du 10 septembre montre à l'évidence que la majorité des Ontariens ne partage pas les craintes de cet organisme. Ainsi, il semble que les citoyens de l'Ontario considèrent aujourd'hui la reconnaissance de la collectivité franco-ontarienne comme la voie de l'avenir. S. H.

Welcome to Grand-Pré

Muriel K. Roy*

Bien que la moitié des parcs et des sites historiques des Maritimes commémorent la présence acadienne et française, les Acadiens sont très peu nombreux au sein de l'administration fédérale des Parcs.

En février 1987, la Société nationale des Acadiens et le Comité consultatif acadien de Parcs — région de l'Atlantique soumettaient au ministre d'Environnement Canada un mémoire en faveur du redressement d'une situation qu'ils jugeaient

Le mémoire rappelait en outre au ministre que les Acadiens sont un groupe fondateur du pays ; qu'ils ont colonisé et peuplé le territoire des Maritimes pendant un siècle et demi avant d'en être expulsés ; qu'ils sont revenus après le Grand Dérangement pour se réimplanter dans les



Forteresse de Louisbourg, Cap Breton

inacceptable à l'égard du peuple acadien. Ce mémoire avait pour but de mettre en évidence la faible présence des francophones et des Acadiens dans ce secteur : absence aux postes administratifs du bureau régional, absence dans les domaines de la recherche et de l'interprétation touchant l'histoire acadienne, et absence aux postes de direction des principaux parcs historiques acadiens.

*Muriel K. Roy est coprésidente du Comité consultatif acadien, Parcs Canada — région de l'Atlantique.

parages ; que le gouvernement canadien a reconnu la survivance des Acadiens comme un fait d'importance historique nationale ; qu'aujourd'hui la moitié environ des parcs et sites historiques commémorent la présence acadienne et française ; et enfin, qu'il était essentiel que les Acadiens participent de l'intérieur aux prises de décisions et touchant, par exemple, la mise en valeur de leurs ressources historiques.

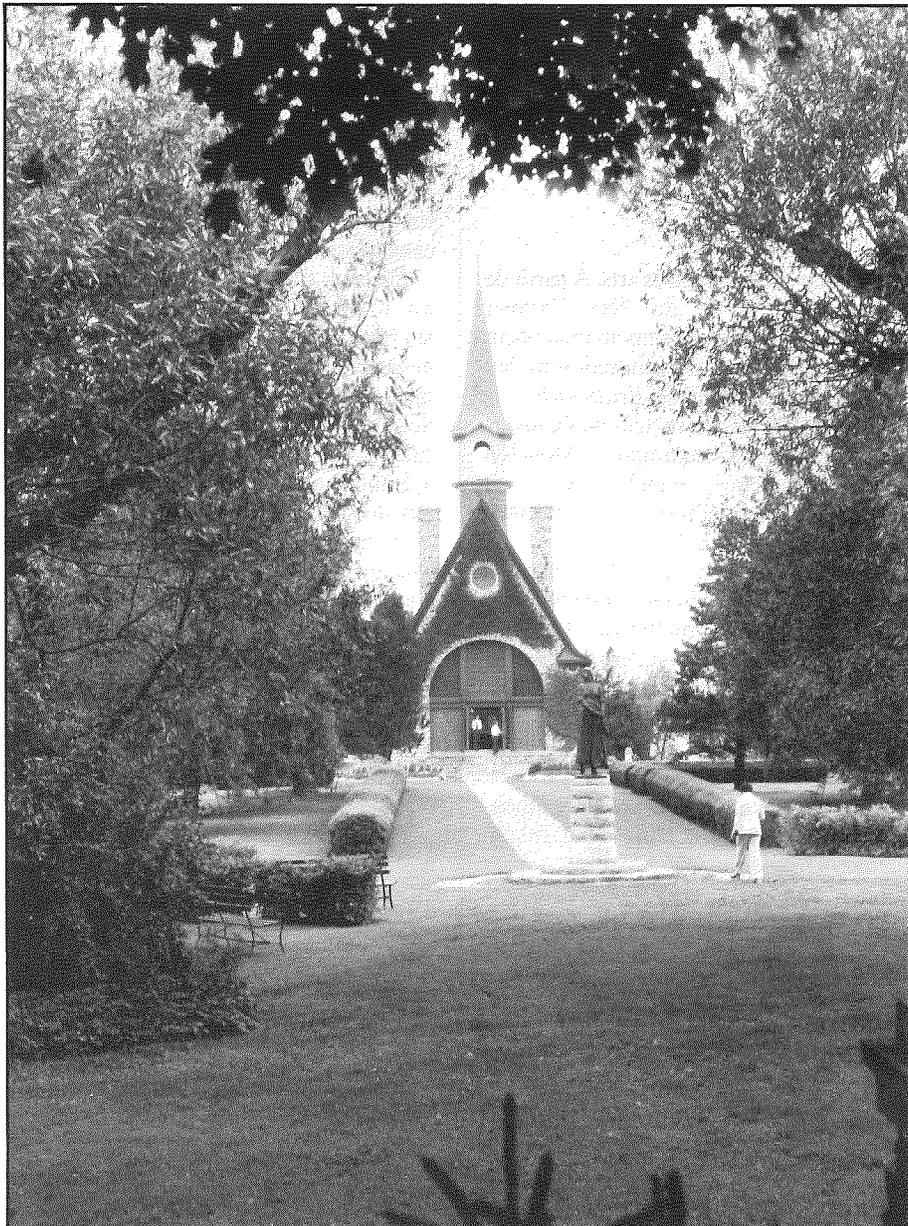
Ce qui avait provoqué la démarche acadienne fut la nomination du nouveau directeur du parc historique national de Grand-Pré. Ce lieu rappelle la vie des

Acadiens à l'origine du peuplement, et les événements qui ont abouti à la Déportation et au Grand Dérangement de ce peuple. Il était tout indiqué que la direction de ce parc commémoratif soit confiée à une personne qui, de par sa culture, sa langue et sa formation, soit sensibilisée à l'histoire des Acadiens et à leurs aspirations. Il n'en fut pas ainsi, en dépit de la recommandation du Comité. Le processus de sélection nous avait fait prendre conscience une fois de plus de notre non-présence aux prises de décisions sur d'importantes questions qui nous concernent en ce domaine. La justification par le ministre de cette nomination (respect des normes d'embauche et compétence du candidat retenu) détournait l'attention du véritable problème : la participation équitable des Acadiens et des francophones dans le réseau de Parcs en Atlantique, d'une part, et d'autre part, la reconnaissance de la spécificité de Grand-Pré, ainsi que les exigences particulières touchant la direction de ce lieu commémoratif à caractère unique.

Ce n'est pas d'hier que le mécontentement gronde chez les Acadiens et qu'ils portent plainte.

Ce n'est pas d'hier que le mécontentement gronde chez les Acadiens et qu'ils portent plainte. Le site de Grand-Pré, surtout, avait provoqué leur imagination. L'église souvenir qu'ils avaient fait bâtir à la mémoire de leurs ancêtres était devenue un musée dans les années 1920, servant autant aux nouveaux occupants des terres acadiennes après le Grand Dérangement, c'est-à-dire les Planters, qu'aux Acadiens eux-mêmes. On relevait aussi certaines interprétations inacceptables de l'histoire acadienne, soit dans la documentation publicitaire, ou racontées aux visiteurs par des guides mal renseignés. On se plaignait également de la pauvreté du service en français dans les parcs à travers l'Atlantique et au bureau régional, à l'instar d'ailleurs du Commissaire aux langues officielles qui avait souligné ce qui suit dans son rapport annuel de 1980 : À Environnement Canada, le bilinguisme brille par son absence [...] dans la région de l'Atlantique.

Aujourd'hui, on constate des progrès sensibles, d'une part à l'égard des services bilingues offerts aux visiteurs dans les parcs nationaux aux Maritimes, et d'autre part, dans l'aménagement de l'église souvenir de Grand-Pré. Celle-ci a repris sa vocation première dans un décor et une ambiance propices à la réflexion sur les événements commémorés.



Environnement Canada — Parcs

Grand-Pré, Nouvelle-Écosse

Mais au chapitre d'une présence acadienne et francophone équitable au sein de Parcs — région de l'Atlantique, il y a loin de la coupe aux lèvres. Le profil linguistique de son personnel révèle une équipe qui fait peu de place aux francophones. À l'été 1987, ils ne représentaient que 8,3 p. 100 des 866 employés permanents et saisonniers, concentrés majoritairement au Nouveau-Brunswick, et affectés pour la plupart à des postes subalternes. Au bureau régional, centre névralgique des opérations du réseau Atlantique, le déséquilibre est criant : cinq francophones sur un total de 127, et relégués au bas de l'échelle. Dans toute la région atlantique, seuls deux francophones figurent aux échelons intermédiaires, l'un directeur d'un parc de conservation, l'autre directeur de district des lieux historiques du Nouveau-Brunswick.

Reconnaissant le bien-fondé de nos revendications, le ministre a demandé un plan de redressement afin d'accroître la capacité bilingue des effectifs de la région de l'Atlantique et en particulier au bureau régional. Nous ne pouvons que souscrire à cette démarche ; un service adéquat dans les deux langues officielles s'impose. Mais ce que nous jugeons important, et ce sur quoi portent nos revendications, c'est une participation plus équitable des francophones et des Acadiens dans des postes de responsabilité tant dans le réseau qu'au bureau régional.

Par ailleurs, la présente conjoncture économique se traduit par des réductions d'effectif, un faible roulement du personnel et des budgets insuffisants pour la création de nouveaux postes. Cela augure donc mal pour un changement significatif, même à moyen terme. De toute évidence, les postes

à combler seront en nombre négligeable et le renouvellement de l'effectif ne pourra se faire qu'au compte-gouttes. Les quelques francophones qui pourraient accéder à un emploi, dans quelque secteur que ce soit, risquent d'être engloutis et vite assimilés dans l'environnement fort anglicisant du bureau régional à Halifax.

La dualité est la seule bouée de sauvetage d'une langue en mal de survie à l'extérieur du Québec.

Si l'on vise à ce que les francophones et les Acadiens atteignent une représentation équitable et puissent constituer un élément significatif dans le système, il faudra créer un milieu et une ambiance où la communication en français soit la norme. À cette fin, nous recommandons l'établissement, au sein de la structure régionale, d'un secteur proprement acadien où la langue de travail sera le français. Ce secteur répondrait également à un deuxième objectif tout aussi important ; celui de consolider les ressources professionnelles — historiens, interprètes, planificateurs — autour d'un projet de développement et de mise en valeur des sites acadiens. Ce secteur assurerait la permanence à une véritable reconnaissance du fait acadien et français à Parcs — région de l'Atlantique.

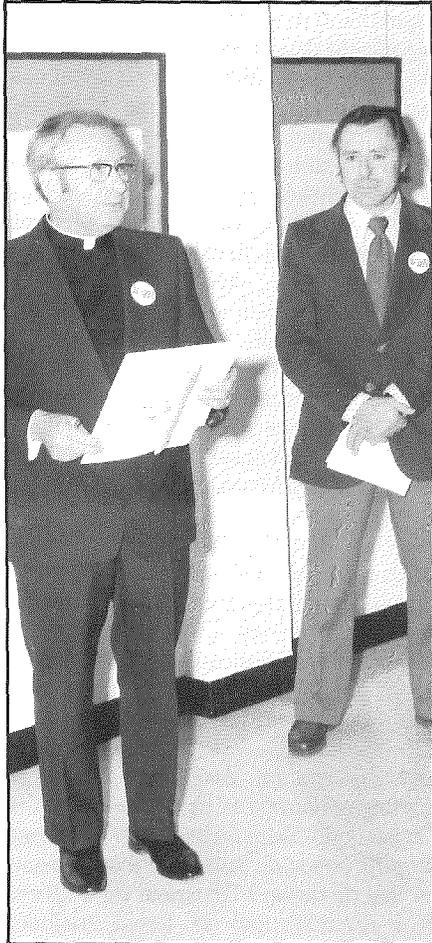
Mais, nous répond le ministre, un tel projet « ...irait à l'encontre du but que nous nous sommes fixé d'intégrer les deux groupes linguistiques du Canada dans nos services à travers le pays ». Utopie ! L'expérience des francophones du Nouveau-Brunswick — là où ils constituent de toute évidence une population numériquement fort importante — a bel et bien démontré que l'intégration des francophones et des anglophones se fait à sens unique : vers l'anglicisation. Manifestement, la dualité est la seule bouée de sauvetage d'une langue en mal de survie à l'extérieur du Québec. Nos revendications se feront toujours pressantes, ne serait-ce qu'à cause de ces paroles que prononçait à Grand-Pré, l'été dernier, le président de la Société nationale des Acadiens, le Père Léger Comeau.

« Verrons-nous jamais le jour où, au Canada, les droits humains seront effectivement respectés, sans discussions interminables, sans démarches et réclamations innombrables, sans recours aux tribunaux comme des condamnés à mort? Un Canada digne de ce nom n'attend pas qu'on lui fasse la guerre pour vivre dans la dignité. » ■

Clément Cormier, le bâtisseur

Jean Cadieux*

Le Révérend Père Cormier, instigateur et âme de la création de l'Université de Moncton et son premier recteur, a laissé dans toute l'Acadie un souvenir impérissable. Les témoignages exprimés dans tous les journaux du Canada, tant francophones qu'anglophones, à la suite de son récent décès, en sont une preuve évidente.



Clément Cormier

Il est né à Moncton en 1910, au moment où cette ville ne comptait qu'une très petite minorité acadienne, sans influence, dépourvue de tout moyen de sauvegarder sa culture. En 1940, âgé de 30 ans, après des études en sciences sociales à l'Université Laval, il est nommé préfet des études à l'Université Saint-Joseph, là où il avait

*Compagnon de route du Père Cormier depuis 1948, Jean Cadieux a été recteur de l'Université de Moncton de 1974 à 1980.

obtenu son baccalauréat ès arts. À partir de ce moment, la vie du Père Cormier s'inscrira dans un cheminement totalement dédié à la survie et à la promotion du fait francophone au Nouveau-Brunswick.

En 1953, il devient recteur de l'Université Saint-Joseph à son campus de Moncton nouvellement créé, lequel formera, en 1963, le premier noyau de l'Université de Moncton.

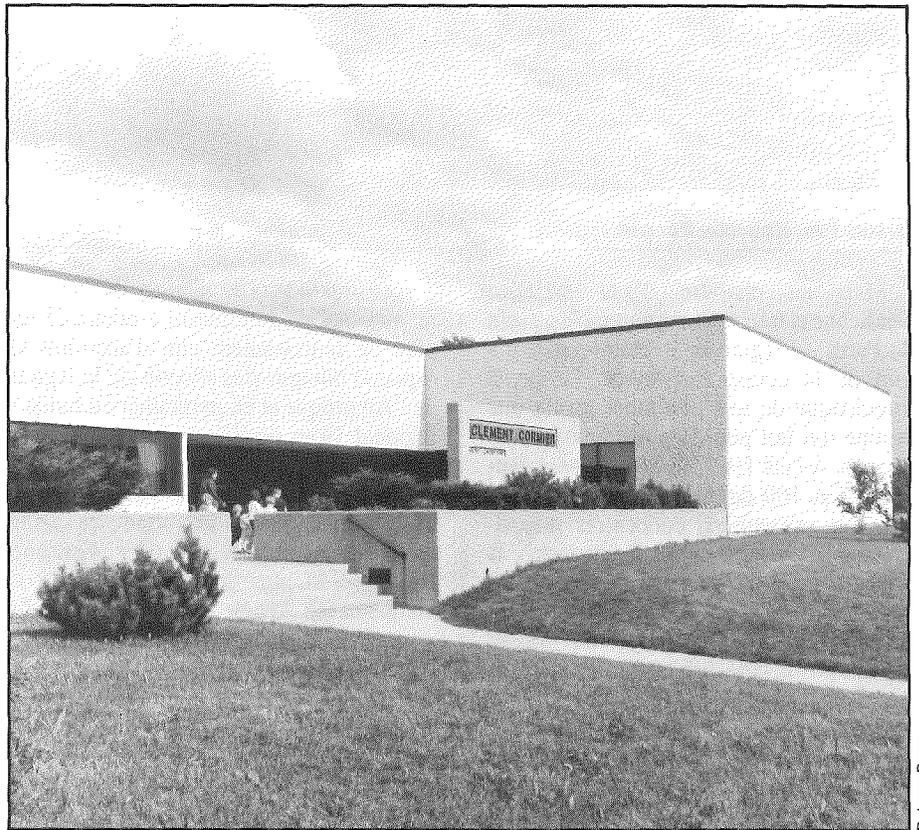
Ce nom de Moncton pour la nouvelle université essentiellement francophone, dont le rôle est de permettre aux Acadiens de poursuivre des études supérieures, a créé certaines controverses. Moncton est celui d'un général anglais qui faisait la guerre aux Acadiens dans le temps de la déportation, mais pour Clément Cormier, c'est le symbole de la remontée du peuple acadien. Installer une institution du haut savoir acadien à Moncton, ville à majorité anglophone, c'est exprimer pour les deux groupes linguistiques la possibilité de vivre en harmonie, c'est faire accepter la dualité culturelle, c'est sortir le fait français d'un certain ghetto et lui donner droit de cité ;

c'est en fait franciser jusqu'à un certain point le nom « Moncton ».

Lors de la création de la Commission Laurendeau-Dunton, M. Pearson, Premier ministre du Canada, l'invite à en faire partie. Là encore il apportera une marque distincte : celle d'un homme qui a réfléchi sur le problème crucial de l'aventure canadienne.

Clément Cormier était un diplomate ; il est arrivé à faire accepter dès 1953 que la bibliothèque publique de Moncton devienne bilingue ; il a préparé les mémoires qui provoqueront la construction de la première polyvalente de langue française à Moncton : la Commission scolaire à grande majorité anglophone se rendra aux demandes des parents acadiens.

Le nationalisme est inné chez lui, mais sous une forme spéciale ; avant tout il est Canadien. Il dit en 1970 à Radio-Canada : « Je suis pour le séparatisme québécois, pourvu qu'il n'y ait pas de séparation ». Président de l'Association canadienne de l'éducation de langue française, il vit toujours en paix avec les anglophones de sa région, tout en dirigeant une institution qui est au cœur même des progrès de l'Acadie, ce qui ne l'empêche pas de militer dans de nombreuses associations des autres provinces. Acadien farouchement épris de la cause de la langue et de la culture françaises, le nationalisme discret du Père Cormier a les dimensions du pays et il est avant tout un pacifiste. ■



Université de Moncton

Dolores Breau

L'égalité linguistique dans l'enseignement

Stuart Beaty

Un tracé de route encore imprécis et qu'il faut jalonner rapidement de nouvelles balises.

En 1986, le Secrétariat d'État a demandé à une équipe d'experts-conseils indépendants d'évaluer l'efficacité de son Programme de langues officielles dans l'enseignement. Ce programme, qui portait initialement le nom de « Bilinguisme dans l'enseignement », fut créé en 1970. Les membres de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme avaient compris que le français et l'anglais ne seraient jamais égaux au Canada tant que subsisteraient les inégalités dans l'accès à l'enseignement, et c'est pourquoi ils avaient vivement recommandé au gouvernement fédéral de permettre à chaque province ou territoire d'offrir un enseignement convenable à sa minorité de langue officielle, de même qu'un meilleur enseignement de la langue seconde. Depuis quinze ans, les provinces et territoires ont reçu à ce titre plus de 2,5 milliards de dollars.

La formule par laquelle le gouvernement fédéral assurait une partie du coût moyen par étudiant constituait le principal mode de financement. Le programme soutenait également un certain nombre d'initiatives particulières.

La première entente, qui s'étendait de 1970-1971 à 1973-1974, fut renouvelée en 1974-1975 pour une période de cinq ans et prolongée par la suite, de façon provisoire, jusqu'en 1982-1983. En 1979, les fonds avaient été réduits de 20 p. 100 et bloqués à 140 millions de dollars. Puis, en 1983, la signature d'un nouveau protocole d'une durée de trois ans permettait au gouvernement fédéral d'assumer en priorité les frais supplémentaires et d'accorder des sommes plus importantes aux provinces qui en avaient le plus grand besoin. Dans les deux cas, il leur fallait en justifier le coût. C'est ce protocole, prolongé en 1985 jusqu'au 31 mars 1988, qu'on s'emploie aujourd'hui à renégocier.

Quelques données

Les experts-conseils insistent dans leur rapport sur le fait qu'on ne peut juger de la qualité du programme en se fiant unique-

ment au nombre d'étudiants qui en bénéficient, mais s'entendent pour dire que les résultats obtenus justifient, dans l'ensemble, les mises de fonds consenties.

Ils relèvent d'autre part des tendances particulièrement importantes. C'est ainsi que la diminution de l'effectif scolaire, que l'on a pu constater à l'échelle du pays, a été particulièrement marquée chez les minorités dans la plupart des provinces, y compris le Québec, et que sauf en Ontario et en Nouvelle-Écosse, la proportion d'enfants de la minorité qui bénéficient de l'enseignement auquel ils ont droit dans leur langue est moins élevée que celle des enfants de la majorité.

Le rapport souligne également que de 1971 à 1981, les anglophones du Québec ont continué de parler leur langue dans une forte proportion, tandis que cette proportion a diminué chez les francophones hors du Québec.

Par ailleurs, le nombre d'inscriptions aux programmes d'immersion en français de 1980 à 1984 a doublé au primaire et triplé au secondaire, et l'appui de la population à l'enseignement dans la langue de la minorité semble s'être accru depuis la fin des années 70, notamment chez les jeunes.

De même, la plupart des Canadiens demeurent favorables à l'apprentissage de la langue seconde et à l'enseignement obligatoire des deux langues officielles.

Tour d'horizon

Il est réjouissant de constater que toutes les provinces où il existe une minorité francophone offrent maintenant à celle-ci certains programmes d'enseignement dans leur langue maternelle. Les écoles et les cours à double régime linguistique se font moins nombreux, tandis que le matériel pédagogique et les services de soutien s'accroissent. Malheureusement, le réseau de programmes et d'écoles à l'intention des minorités francophones n'est pas complet, et il reste encore des enfants qui ne bénéficient toujours pas de services dans leur langue. Trop souvent, les programmes offerts dans les écoles françaises ne se

donnent que partiellement en français. En outre, certains conseils scolaires ne font toujours pas la distinction entre l'enseignement destiné aux minorités francophones et les programmes d'immersion en français destinés aux anglophones. Quant à l'enseignement du français langue seconde, les améliorations que l'on y a apportées ne peuvent faire oublier le faible taux de participation qu'il suscite. D'autre part, le nombre de programmes d'immersion en français est loin de satisfaire à la demande.

Le programme a présenté et présente encore de graves lacunes. Par exemple, pendant douze ans, et notamment au Québec, le gouvernement fédéral a accordé une part trop importante de ses subventions à des programmes d'enseignement déjà établis, au lieu d'offrir de nouvelles possibilités à ceux qui en ont le plus besoin, surtout chez les minorités francophones.

Le protocole d'entente de 1983 a permis le redressement progressif de ce déséquilibre ; mais l'enseignement de la langue seconde se voit maintenant octroyer les mêmes crédits que l'enseignement dans la langue minoritaire, malgré la plus grande urgence des besoins des minorités.

Depuis 1978-1979, la valeur réelle des fonds octroyés a connu une chute importante alors que la demande continue d'augmenter.

Les réactions de la clientèle

Dans l'ensemble, ceux à qui le programme est destiné ont applaudi à ses objectifs. Cependant, il leur paraît que les deux ordres de gouvernement n'ont pas su les écouter et répondre à leurs besoins. En outre, ils craignent les conséquences d'une nouvelle diminution de la participation fédérale.

Selon les experts-conseils, plusieurs points font encore problème. Les programmes d'enseignement aux minorités francophones sont perçus parfois comme les rivaux des programmes d'enseignement de la langue seconde pendant que la relation entre les programmes cadres de français et les programmes d'immersion en français reste floue.

La participation des francophones hors du Québec à l'enseignement postsecondaire en français est insuffisante.

Comme l'affirme à juste titre le rapport, la réussite du programme exige avant tout, de la part des deux ordres de gouvernement, « de sérieux efforts en vue d'accroître l'efficacité de leur collaboration ».

Les voies de l'avenir

Le Programme de langues officielles dans l'enseignement a largement servi la cause du bilinguisme fédéral en multipliant les possibilités linguistiques, en renforçant

l'infrastructure des services d'enseignement et en sensibilisant les Canadiens à la dualité linguistique du pays. Cependant, il n'a pas toujours été efficace et n'a pas toujours été adapté à l'évolution des besoins et de l'opinion, d'où l'incertitude qui règne quant à la répartition des subventions fédérales et la multiplication des conflits de priorité.

Le rapport démontre avec éloquence la nécessité d'accroître la participation fédérale à ce programme, lequel est essentiel à la vie nationale, et de redistribuer les fonds à la lumière des besoins les plus urgents. Le calcul de ces crédits, et notamment la définition des frais supplémentaires, c'est-à-dire les frais encourus pour y inclure d'autres écoles, classes, enseignants, programmes, matériel, etc., constituent d'ailleurs une source de tension entre les gouvernements et provoquent le scepticisme des participants.

Toutes les administrations sont appelées aujourd'hui à prendre des décisions difficiles. C'est ainsi que le budget actuel ne permet pas d'appuyer efficacement toutes les formes d'enseignement des langues officielles. Si l'on ne tenait compte que de l'urgence de répondre aux besoins des francophones, on se verrait forcé de diminuer l'appui accordé à l'enseignement de la langue seconde, voire même à celui donné aux minorités de langue anglaise. Pourtant, on estime en général que les mesures destinées à répondre aux besoins des anglophones doivent « amener les Canadiens de langue anglaise à appuyer les progrès favorisant les minorités francophones ». Selon les auteurs du rapport, « une augmentation importante du financement global accordé au programme de langues officielles dans l'enseignement, de façon à ce qu'il dépasse en valeur réelle les sommes versées avant les coupures budgétaires de 1978-1979, constitue la seule issue à ce dilemme ».

Il apparaît cependant, à la lecture du rapport, que le manque d'argent n'est pas seul en cause. En effet, les négociations fédérales-provinciales n'ont pas toujours donné lieu à une coordination harmonieuse de la planification en matière d'enseignement : les problèmes ont été cernés, mais on n'a pas su les résoudre. C'est pourquoi tous les intéressés doivent réclamer des gouvernements qu'ils profitent de la « détente » actuelle pour mettre fin aux palliatifs et élaborer une stratégie des langues officielles dans l'enseignement qui corresponde aux exigences de l'avenir. En effet, le rapiéçage financier sporadique ne permettra pas d'affronter les crises dont le rapport nous signale le danger : celles-ci exigeront, au contraire, un effort soutenu de prévision et d'adaptation. Une nouvelle entente qui ne tiendrait pas compte de cette exigence passerait à côté des véritables problèmes. ■

Les parents se serrent les coudes

Il faut définir, pour chacune des provinces, le « système complet d'éducation » qui réponde aux exigences de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Sauf exception, l'enseignement dispensé aux collectivités francophones minoritaires demeure bien en deçà des exigences de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Voilà ce qu'est venu confirmer — si on en doutait encore — une étude intitulée *Profil des systèmes éducatifs pour minoritaires*, réalisée par le Centre de recherche sur les minorités francophones du Collège de Saint-Boniface. Cette étude a constitué la pièce de résistance du colloque de la Commission nationale des parents francophones (CNPF) qui a eu lieu à Montréal en novembre dernier.

L'étude du Collège de Saint-Boniface offre une vue panoramique du système d'enseignement canadien, lequel présente des inégalités marquées. De toute évidence, il reste beaucoup à faire avant que les francophones hors du Québec bénéficient d'un enseignement dans leur langue d'une qualité comparable à celui dont jouit la majorité anglophone.

Cette étude est la première depuis une décennie à dresser un inventaire exhaustif des ressources scolaires — réseaux, équipement, effectif — dont disposent les minorités francophones. La dernière du genre, intitulée *Deux poids, deux mesures*, avait été publiée en 1978 par la Fédération des francophones hors Québec. C'est dire l'importance de ce bilan pour les chefs de file et les militants venus se ressourcer au colloque.

Pour les 130 délégués des diverses fédérations, cette étude constitue le point d'appui des plans d'action qu'ils ont élaborés en atelier, en tenant compte des conditions propres à chaque province. La Commission, pour sa part, a établi son plan national annuel et ébauché un plan quinquennal. Tandis que ses constituantes interviendront sur la scène politique et auprès des autorités provinciales, la CNPF exercera des pressions auprès des responsables fédéraux. Ainsi, elle réitérera la requête qu'elle avait adressée en vain l'an

dernier au Premier ministre du Canada : la tenue d'une conférence des premiers ministres sur les droits constitutionnels en matière d'enseignement.

Selon la Commission, seule une telle conférence peut amener les autorités à s'engager formellement à remettre aux francophones la gestion de leurs écoles, voire à en établir dans les nombreux cas où elles sont inexistantes. « Nos gouvernements fédéral et provinciaux n'ont-ils pas pris d'un commun accord, en juin dernier, l'engagement de nous protéger, nous les Canadiens d'expression française les plus menacés ? », demande le président de la CNPF, M. Raymond Poirier, qui estime par ailleurs que la Commission devrait pouvoir mieux soutenir et coordonner les démarches juridiques des groupements de parents. Mais il faudra bien plus, dit-il, face à l'inertie des autorités. Il faudra notamment définir, pour chacune des provinces, le « système complet d'éducation » qui réponde aux exigences de l'article 23 et aux besoins de la minorité de langue officielle. Rappelant l'urgence de la situation, M. Poirier souligne que les parents sont à la fois les bénéficiaires des droits constitutionnels en matière d'enseignement, et des partenaires essentiels à leur concrétisation : aussi le Secrétariat d'État devrait-il consacrer aux associations de parents francophones au moins l'équivalent de 2 p. 100 du budget annuel de son Programme de langues officielles dans l'enseignement.

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* est l'expression d'un engagement constitutionnel de la part du Canada et des provinces ; sa mise en œuvre ne peut donc être assurée que par un programme fédéral-provincial taillé à la mesure des défis à relever, et réalisé de concert avec les premiers intéressés. À l'heure de la relance du programme national des langues officielles dans l'enseignement, nos gouvernements sauront-ils cette fois se donner les moyens nécessaires pour s'acquitter honorablement de leurs engagements ? ■

L'enseignement supérieur par voie téléphonique

Denis Carrier, Pierre Pelletier, Don McDonell et Sylvain Leduc*

L'enseignement à distance facilitera l'accès de la minorité de langue française partout au Canada à un plus grand nombre de programmes universitaires.

L' Université d'Ottawa offre hors de ses murs des cours réguliers depuis les années 50. Durant l'année universitaire 1987-1988, elle compte dispenser ainsi plus de 150 cours, dont une partie aux francophones.

L'essor de ce secteur a débuté en 1981 avec la mise sur pied d'un réseau par voie téléphonique qui est venu s'ajouter aux cours par correspondance et à ceux dispensés par ses professeurs en dehors de son enceinte. Plus de soixante-quinze cours, participant de disciplines nombreuses — anatomie, microbiologie, physiologie, administration des affaires, éducation, littérature anglaise, histoire, sciences infirmières, philosophie, psychologie, sociologie, sciences religieuses — ont été offerts par voie téléphonique grâce à ce réseau à vingt-trois postes de réception et d'émission de l'Ontario.

Il y a quelques années, l'Université d'Ottawa lançait avec d'autres établissements francophones l'idée d'un échange de cours réguliers en vue de la création d'un réseau national d'enseignement postsecondaire par voie téléphonique pour les Canadiens d'expression française. Dans le cadre de ce projet-pilote financé par le Secrétariat d'État, quatre cours ont été donnés en direct en 1984-1985 par l'Université d'Ottawa à la Faculté Saint-Jean d'Edmonton, au Collège universitaire de Saint-Boniface, à l'Université de Moncton, à Moncton même et à Richibouctou, et à l'Université Sainte-Anne, à Pointe-de-l'Église et à Dartmouth.

*Denis Carrier est vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'Université d'Ottawa, alors que Pierre Pelletier, Don McDonell et Sylvain Leduc y sont les piliers du Service de l'éducation permanente.

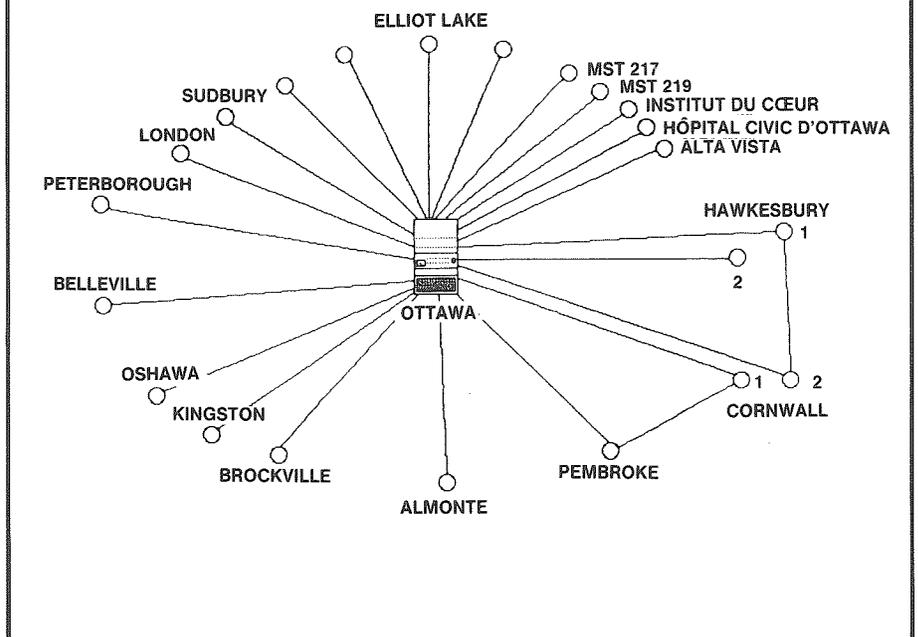
transmis dans cinq autres îles de la région. L'Université d'Ottawa assure également la transmission des programmes en provenance du réseau ontarien de télémédecine (composé de plus de 200 postes) dans les hôpitaux des Antilles.

L'Université d'Ottawa agit également à titre d'expert-conseil pour la Confédération universitaire centraméricaine qui cherche à mettre sur pied un réseau semblable de formation et d'échanges scientifiques à distance. La Confédération regroupe actuellement sept universités d'Amérique centrale.

La technologie

L'Université d'Ottawa se sert, pour son réseau d'enseignement par voie téléphonique, de trois pièces d'équipement : le

RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA 1987



Sur le plan international

Depuis janvier 1987, l'Université d'Ottawa coordonne un programme d'échanges et de formation à distance par téléphone entre son hôpital universitaire, l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario, et l'Hôpital pour enfants de Kingston, en Jamaïque. Cette communication prend tantôt la forme d'un simple envoi de part et d'autre de renseignements techniques ou cliniques, tantôt celle de conférences et de cours de formation. De l'hôpital de Kingston via le réseau d'enseignement à distance des Antilles, ces échanges sont

téléphone, le tableau de commutation et le tableau électronique.

La transformation du combiné ordinaire en haut-parleur et microphones permet à des groupes situés dans des endroits différents de communiquer entre eux en direct. La salle de classe d'où vient le cours, de même que celle qui le reçoit, sont munies chacune d'un haut-parleur et de plusieurs microphones ; trois étudiants disposent habituellement d'un microphone. Après un simple coup de fil et le branchement des haut-parleurs et des micros, le cours peut débuter. Pour communiquer avec le pro-

fesseur ou avec une autre salle, il suffit de presser le bouton du microphone.

Lorsque plus de deux centres sont reliés entre eux, chacun doit se rattacher à un tableau de commutation. Véritable centre nerveux du réseau, cet appareil raccorde sur une même ligne téléphonique tous les appels reçus et acheminés. Le commutateur de l'Université d'Ottawa peut relier en tout temps et dans toutes les directions à la fois quarante salles de classe de par le monde.

Le tableau électronique constitue un complément visuel à la transmission de la voix. Ce tableau, qui ressemble au tableau de classe traditionnel, est muni d'une surface sensible au toucher. Il suffit de le presser pour émettre un signal transmis simultanément par voie téléphonique à tous les points de réception ; les données écrites sur le tableau apparaissent alors sur tous les écrans. Les salles équipées d'un tableau électronique et d'un écran peuvent ainsi échanger des renseignements écrits.

Au besoin, on peut ajouter à l'équipement de base des dispositifs qui rendent l'enseignement et l'apprentissage plus efficaces, rentables et attrayants. C'est le cas, entre autres, de la télévision à balayage lent, du rétroprojecteur électronique assisté par ordinateur pour la projection sur un mur et du projecteur électronique de graphiques.

La conception de base du réseau

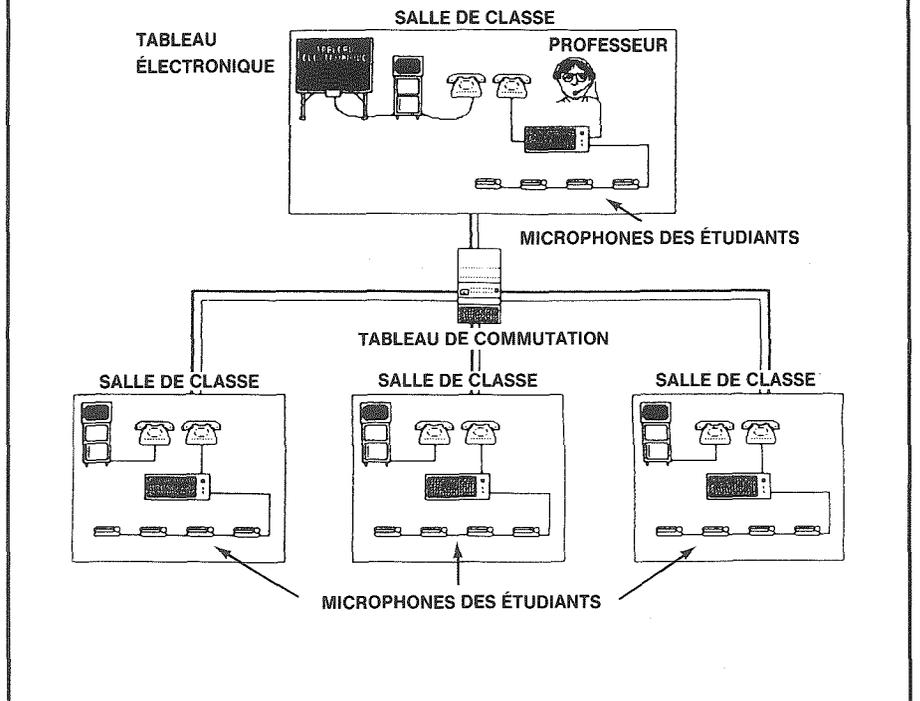
La conception et l'expansion du réseau reposent sur un certain nombre de considérations fondamentales qui ont trait à l'organisation et aux usages de l'établissement, à l'intérêt et aux possibilités du milieu. L'enseignement par voie téléphonique comporte des avantages indéniables pour le professeur et l'étudiant. Il reproduit pour l'essentiel les conditions habituelles dans lesquelles le maître dispense son enseignement et permet la communication instantanée entre lui et son auditoire, et ce à n'importe quel moment du cours.

La plupart des cours offerts par le réseau sont donnés dans des salles de classe, devant un groupe d'étudiants, plutôt qu'à partir d'un studio ou d'un bureau. Comme il ne peut pas voir la réaction du groupe éloigné, le professeur qui a devant lui un auditoire peut mesurer ainsi la façon dont son enseignement est reçu ailleurs. Cette approche assure, par ailleurs, aux étudiants du poste de réception le même enseignement que celui qu'il dispense dans sa salle. Le fait aussi que ceux-ci soient nécessairement regroupés stimule leur apprentissage.

L'équipement a été choisi en premier lieu pour faciliter à la fois l'enseignement et l'apprentissage de même que la participation optimale de l'auditoire extra-muros. Les microphones et le tableau électronique sont par conséquent peu encombrants ; leur

CONFIGURATION DU SYSTÈME

RÉSEAU AUDIO ET TABLEAU ÉLECTRONIQUE — 2 LIGNES TÉLÉPHONiques



fonctionnement est simple et leur emploi n'entrave pas le déroulement du cours. À cause de leur légèreté, on peut les installer rapidement dans toute sorte d'endroits : collèges communautaires, écoles secondaires, hôpitaux, etc. L'étudiant peut donc monter et démonter lui-même l'équipement sans l'aide d'un technicien, ce qui réduit d'autant le coût de fonctionnement du réseau.

D'un réseau régional à l'autre

Il ressort de ce qui précède que le réseau téléphonique se prête bien à la présentation de cours d'une université à l'autre. Les réalisations actuelles nous permettent d'imaginer qu'un jour, les divers établissements d'enseignement aussi bien francophones que bilingues pourront non seulement échanger des cours et se compléter mutuellement, mais aussi faciliter l'accès de la minorité de langue française partout au Canada à un plus grand nombre de programmes universitaires.

L'Université d'Ottawa travaille de concert avec l'Université Laurentienne à mettre sur pied un tel réseau par lequel la première dispensera, en collaboration avec la seconde, la maîtrise en éducation et le doctorat en psychologie professionnelle dans le nord-est de l'Ontario. Il y aura

également échange de cours du premier cycle dans cinq disciplines différentes : psychologie, histoire, mathématiques, informatique et géographie. Cette expérience est en cours, la maîtrise en éducation étant déjà reçue à Sudbury et à Elliott Lake depuis septembre 1986, et à North Bay, Timmins et Kapuskasing, depuis septembre 1987. La réalisation des autres volets de cet effort concerté serait possible dès 1987-1988, à la condition que puissent être dégagées les ressources financières nécessaires. Il est aussi question de faire entrer dans la ronde d'autres établissements et d'étendre l'initiative à d'autres disciplines.

À plus long terme, la mise sur pied d'un réseau servant à dispenser des programmes plus complets et en plus grand nombre en français pourrait favoriser l'accroissement du taux d'inscription des Franco-Ontariens aux études supérieures.

Un réseau pancanadien

Dans une perspective plus globale, l'acquis et les réalisations dans ce secteur laissent entrevoir la création d'un réseau pancanadien d'enseignement postsecondaire à distance par voie téléphonique pour les collectivités francophones à partir des réseaux locaux ou régionaux qui existent déjà. ■

De l'apprentissage à l'enseignement

L'expérience d'une diplômée de l'immersion en français lui permet de mieux assumer les fonctions de l'enseignante.

Le conseil scolaire de Carleton, en Ontario, a embauché pour la première fois l'une des diplômées de son propre programme d'immersion en français pour assurer l'enseignement au sein de ce programme. Âgée de vingt-deux ans, Shauna Petrie, qui a bénéficié de l'enseignement immersif dès la maternelle, a étudié le français à l'Université York et a reçu sa formation d'enseignante à l'Université d'Ottawa. C'est aux élèves de sixième année de l'école Dunning-Foubert d'Orléans qu'elle enseigne le français depuis cet automne.

Les pionniers

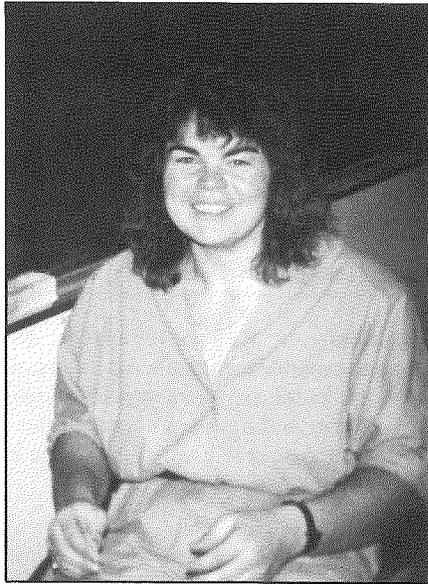
Originaire de Nepean, Mlle Petrie a fait partie de la première classe d'immersion du conseil scolaire de Carleton. « Nous étions les pionniers, dit-elle. L'expérience était formidable parce que j'ai eu les mêmes compagnes de classe à l'élémentaire et au début du secondaire. C'est intéressant de voir qui a continué en français. J'avais beaucoup d'amis qui obtenaient, comme moi, des emplois d'été parce qu'ils parlaient le français. »

Le scepticisme des parents

Au moment où ses parents l'ont inscrite au programme d'immersion, nous confie Shauna Petrie, la crainte de voir les enfants perdre leur anglais était fort répandue. « Quand j'ai commencé, c'était quelque chose de nouveau et on disait souvent que mon anglais en souffrirait. Les parents étaient sceptiques. Aujourd'hui, ils constatent que ça marche. »

Mlle Petrie est allée en immersion jusqu'à l'âge de seize ans. C'est alors qu'en faisant du parachutisme, elle a subi un accident qui l'a forcée à passer l'été à l'hôpital. Des professeurs l'ont aidée à poursuivre ses études jusqu'à Noël, puis elle a fréquenté une école où il y avait une rampe d'accès et un ascenseur. Elle a dû s'inscrire, d'autre part, à un programme cadre de français, puisque l'école qu'elle fréquentait auparavant était la seule à offrir l'immersion.

Ses études secondaires terminées, elle est allée à l'Université York de Downsview,



John Newlove

en Ontario. « Je quittais la maison pour la première fois, raconte-t-elle. Les pavillons de York sont reliés par des couloirs souterrains. L'hiver, je ne voyais jamais le soleil. Je passais mon temps à l'intérieur. » Après un baccalauréat en français, elle étudie la pédagogie à l'Université d'Ottawa pendant un an avant d'entreprendre sa nouvelle carrière.

L'importance de la communication

« Avec les plus jeunes, nous n'insistons pas trop sur la grammaire et l'écriture, et mettons l'accent sur la communication orale, poursuit Shauna Petrie. L'écriture viendra ensuite. Si on ne réussit pas à parler, on ne communiquera que difficilement. Puis il faut continuer, maîtriser la grammaire. » « De mon temps, c'était une école anglaise, même si on parlait français en classe. Aujourd'hui, j'enseigne dans un établissement d'immersion en français. Une école d'immersion est plus efficace parce que c'est toute l'école qui parle français. »

« L'enseignement est plus difficile que je ne pensais », affirme Mlle Petrie. « J'avais eu à peu près deux mois de formation pédagogique, dont deux stages d'environ quinze jours chacun à Dunning-Foubert. Mais il s'agissait de conditions artificielles

parce que le professeur était là, dans la classe, et qu'il avait demandé aux enfants de bien se tenir. Quand on leur enseigne toute l'année, c'est plus difficile de capter leur attention. La plupart des enfants sont des anglophones qui viennent en autobus de toute la région. Ils commencent en maternelle, et en sixième année, ils parlent couramment le français. Au cours des premières années, presque toutes les matières sont enseignées en français, mais en sixième, c'est plutôt moitié anglais moitié français. »

On disait souvent que mon anglais en souffrirait. Les parents étaient sceptiques. Aujourd'hui, ils constatent que ça marche.

« Ca marche ! »

Shauna Petrie cherche comme d'autres à s'éloigner de la façon traditionnelle d'enseigner. « Nous essayons d'animer autrement les leçons, nous confie-t-elle, et nous avons recours au matériel visuel. Nous tentons d'intégrer le français aux autres matières au lieu d'en faire une matière à part. Moi, par exemple, j'emploie le français dans mon cours de science. Pourquoi ne pas apprendre le vocabulaire de la science au lieu de mots choisis au hasard ? Quand les enfants arrivent, ils demandent : Est-ce que c'est un cours de science ou de français ? Et je réponds : C'est les deux la fois. Et ça marche ! » **J. N. ■**

Défis et réalisations

L'affaire Bugnet

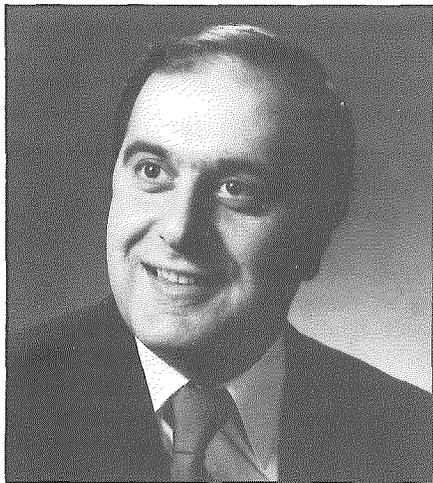
Dans l'affaire Bugnet, la Cour d'appel de l'Alberta en est arrivée à des conclusions qui diffèrent légèrement de celles du juge de première instance. Elle reconnaît explicitement que l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit (lorsque le nombre le justifie) un système d'éducation offrant non seulement la même qualité d'enseignement que les autres systèmes, mais aussi un système géré par la minorité. Cependant, c'est à la province qu'il revient de choisir les moyens institutionnels de mettre en œuvre les droits ainsi garantis. Or, les requérants, selon la Cour d'appel, n'ont pas réussi à faire la preuve que le nombre d'élèves francophones à Edmonton pouvait justifier l'établissement, à un coût raisonnable, d'un système d'écoles primaires autogérées.

L'esprit du lac Meech...

L'esprit du lac Meech soufflerait-il à travers le pays comme semble le croire Michel Vastel du quotidien *Le Devoir*, de Montréal? En matière de services en français aux minorités provinciales, en tout cas, divers événements lui donnent raison.

Terre-Neuve — Le ministre de l'Éducation a donné son accord de principe au rapport d'un comité consultatif sur les programmes de français, rapport qui constitue un réexamen en profondeur de ces programmes à la grandeur de la province. On reconnaît ainsi formellement le droit des francophones à l'enseignement dans leur langue, et à son emploi dans l'administration des écoles et des programmes français. Une première école franco-terreneuvienne ouvrira ses portes à l'automne 88.

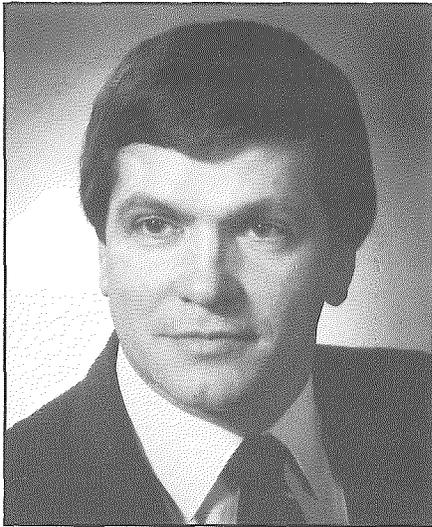
Île-du-Prince-Édouard — Le premier ministre de la province, M. Joe Ghiz, a chargé en octobre dernier son ministre des relations avec les Acadiens, Léonce Bernard, d'un examen approfondi des besoins de la population francophone de l'Île en vue de l'élaboration d'un plan d'action précis.



Joe Ghiz

Nouveau-Brunswick — Maintenant qu'il est à la tête de sa province, M. Frank McKenna s'emploiera sûrement à donner suite à ses promesses électorales en matière de langues officielles. Qu'il s'agisse de collaboration avec les porte-parole acadiens, de régionalisation et de qualité des services provinciaux, d'égalité concrète entre le français et l'anglais et entre les deux communautés linguistiques, la plupart des intéressés s'attendent à des progrès.

* * *

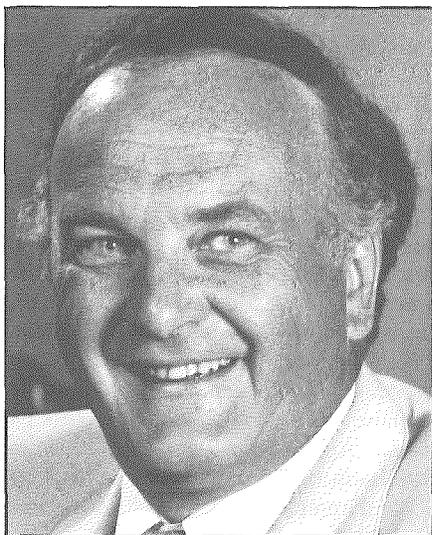


Frank McKenna

Manitoba — Le gouvernement du Manitoba semble bien résolu à étendre et à améliorer les services en français offerts par la province. À cette fin, un comité interministériel a été créé dont la présidence a été confiée à M. Gérard Lecuyer.

* * *

Saskatchewan et Alberta — À quelques semaines d'intervalle, deux procès en matière criminelle ont pu être instruits en français respectivement en Saskatchewan et en Alberta. Il s'agissait dans chaque cas d'une première dans les annales judiciaires de ces provinces. ■



Howard Pawley

Centres communautaires

Dix ans après le parachèvement du premier complexe regroupant une école de langue française et un centre communautaire

(Centre scolaire communautaire) de la région de l'Atlantique, l'idée continue à gagner du terrain. S'inspirant de l'exemple du Centre culturel franco-manitobain, les nouveaux centres seront à la fois le cadre d'activités scolaires et d'activités destinées aux adultes.

Il existe actuellement trois de ces centres scolaires communautaires dans la région; ils sont tous au Nouveau-Brunswick. Fredericton a ouvert le premier en 1978 et a été suivie par Saint-Jean puis par Newcastle en 1986. À eux trois, ces centres offrent un programme scolaire régulier à environ 1 100 élèves et des activités socio-culturelles aux adultes.

Le prochain centre, qui sera achevé en septembre 1988, sera situé à Mainland (Grand'Terre), dans la péninsule terre-neuvienne de Port-au-Port, berceau de la collectivité francophone de la province. Conçue pour accueillir une centaine d'élèves, l'école coûtera environ 2 283 000 \$, dont 75 p. 100 seront payés par le gouvernement fédéral, et le reste par la province.

À la suite de la signature d'une entente fédérale-provinciale, le premier centre de ce genre en Nouvelle-Écosse sera construit dans la région de Halifax-Dartmouth; il est censé être terminé en septembre 1989. C'est maintenant au tour de la collectivité francophone de l'Île-du-Prince-Édouard de réclamer le sien.

La cohabitation

Un conflit a éclaté au début de l'année entre les parents de Russell, ville de l'est de l'Ontario, au sujet du caractère particulier d'une école séparée. Celle-ci est fréquentée par des enfants francophones et anglophones.

La controverse a été déclenchée par un groupe de parents francophones qui prétendaient que trop d'enfants anglophones fréquentaient l'école Saint-Joseph, établissement où tous les cours sont donnés en français. Un autre groupe beaucoup plus nombreux de parents, aussi bien francophones qu'anglophones, rejetait ces allégations.

Le Conseil scolaire a tout d'abord décidé de durcir les critères d'accueil des élèves et de ne correspondre avec les parents qu'en français. Il est par la suite revenu sur sa décision et, aux dernières nouvelles, la fréquentation de l'établissement conserve son caractère mixte. Un des facteurs qui a joué a été que la plupart des citoyens estimaient que, même lorsque leurs parents sont anglophones, les enfants qui arrivent en première année sont en général suffisamment bilingues pour participer à toute la gamme des activités scolaires de leur classe.

Bell vous écoute

Franco-Ontariens, ne quittez pas...

Le réseau ontarien de Bell Canada ne ménage aucun effort cette année pour améliorer le service qu'il offre à ses abonnés de langue française. On trouverait difficilement, en Ontario, une autre entreprise du secteur privé qui se donne autant de mal pour servir les deux collectivités linguistiques dans la langue de leur choix.

La collaboration de l'ACFO

La section ontarienne de Bell a mis sur pied un comité de six personnes au sein duquel siègent trois délégués de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), le groupe de pression qui défend les intérêts de plus de 400 000 Franco-Ontariens. Ce comité s'est réuni pour la première fois en mai 1987 pour discuter des mesures qui permettraient d'accroître les services offerts aux abonnés de langue française. Étant formé de représentants d'Ottawa, de Sudbury et de Toronto, il est à même d'examiner les besoins de la population francophone des différentes régions de la province.

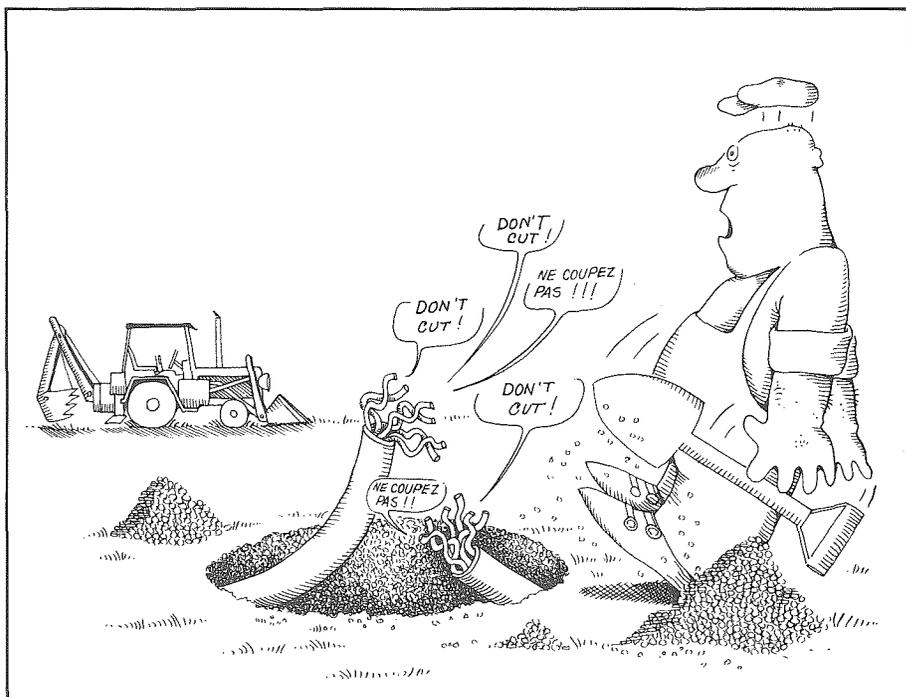
Selon l'ACFO, l'initiative de Bell dénote que les Ontariens ont modifié leur attitude à l'égard des langues officielles. « Si le secteur privé devient bilingue, la collectivité francophone n'a plus à s'en faire », de dire l'un des représentants de l'Association au sein du comité.

Le nouveau libellé des factures est l'une des raisons pour lesquelles le comité a été créé. Les factures ont cessé d'être bilingues, et sont maintenant disponibles en français ou en anglais. À cause d'un code erroné, de nombreux clients ont reçu une facture dans la langue qui n'était pas la leur. Aussi se sont-ils plaints à Bell.

Bell a eu vite fait de s'entendre avec l'ACFO sur la création d'un comité mixte qui se pencherait non seulement sur la facturation, mais aussi sur l'ensemble des services offerts aux abonnés. Le rapport final du comité traitera de tous les aspects des relations avec la clientèle et proposera des modifications à court et à long terme. L'un des représentants de Bell est responsable de l'exploitation du réseau, c'est-à-dire de l'ensemble des téléphonistes; le deuxième est chargé du service à la clientèle, qui comprend l'installation, les réparations et la facturation. La coordonnatrice, Denyse Houde, a été affectée à temps plein aux travaux du comité.

Déjà branchée

« Le bilinguisme, ce n'est pas nouveau chez Bell Canada », dit Mme Houde. « Parce que nous sommes une entreprise de services, nous avons décidé en 1978 de nous doter d'une politique linguistique qui correspond à la *Loi sur les langues officielles*. Cette politique a pris la forme d'une déclaration de principe selon laquelle Bell communiquera avec ses abonnés dans la langue de leur choix là où le nombre le justifie. »



Elle ajoute qu'à l'instar des responsables de l'organisme fédéral responsable de la politique du bilinguisme au Canada, Bell a tenté de cerner les régions où la demande de services dans les deux langues est élevée. Des 1 240 circonscriptions téléphoniques de l'Ontario, quelque 170 sont désignées « bilingues ». Dans ces régions, la facture est rédigée dans la langue choisie par l'abonné, et les annuaires sont bilingues.

« Notre travail actuel consiste en fait à revoir notre politique à la lumière de la *Loi sur les services en français* de l'Ontario, explique Mme Houde. Cette loi, poursuit-elle, nous incitera peut-être à ajouter des régions à notre liste. » D'autre part, les efforts de Bell pour servir ses abonnés dans leur langue ne sont pas passés inaperçus. Dans un rapport publié en mars 1987 et intitulé *Le bilinguisme et le secteur privé*, le

Commissariat aux langues officielles analysait la politique linguistique de la Société et soulignait son ouverture d'esprit.

Le comité Bell-ACFO tente de trouver des solutions pratiques qui tiennent compte, entre autres, des contraintes financières et de personnel. Ses dernières recommandations seront vraisemblablement présentées à la direction de l'ACFO au printemps 1988, soit un an après sa formation.

La voix dominante

Malheureusement, ce programme ne profitera pas à toute la population ontarienne, Bell partageant le territoire avec les sociétés Northern Telephone et Thunder Bay Telephone. Cependant, une telle initiative de la part d'une entreprise de l'envergure de Bell aura certainement des conséquences sur l'ensemble du secteur privé en montrant

qu'il est sage de reconnaître la clientèle francophone au pays.

« Bell est perçue comme un chef de file. D'autres grandes entreprises offrant des services essentiels ne pourront que lui emboîter le pas », affirme l'un des délégués de l'ACFO, en faisant remarquer que nombre d'abonnés ne font pas la différence entre Bell Canada et une société de la Couronne. C'est pourquoi, d'ailleurs, ils estiment avoir le droit d'être servis par elle dans la langue officielle de leur choix.

Enfin, il semble parfaitement logique qu'une entreprise qui assure les liaisons téléphoniques, donc qui de par sa fonction relie les gens les uns aux autres, prenne des mesures énergiques pour que ses clients francophones soient servis en français.

S. H. ■

Échos de la presse

Le sommet de Québec

Les points de vue exprimés par la presse à l'égard du Sommet de la francophonie de Québec ont différé, mais on s'est généralement entendu pour dire qu'il s'agissait d'une entreprise à la fois utile et féconde.

Paul-André Comeau, le rédacteur en chef du *Devoir* de Montréal, est l'un de ceux que cet événement a réjouis : « Au moment où chefs d'État et de gouvernement regagnent leur capitale respective, les motifs de satisfaction permettent déjà de dégager un bilan nettement positif. » Il indique cependant que tout n'a pas été accompli. « Il reste maintenant à associer les francophones d'ici et d'ailleurs à la construction d'une communauté dont l'évidence n'est pas encore fulgurante, mais qui laisse heureusement entrevoir des lendemains intéressants. »

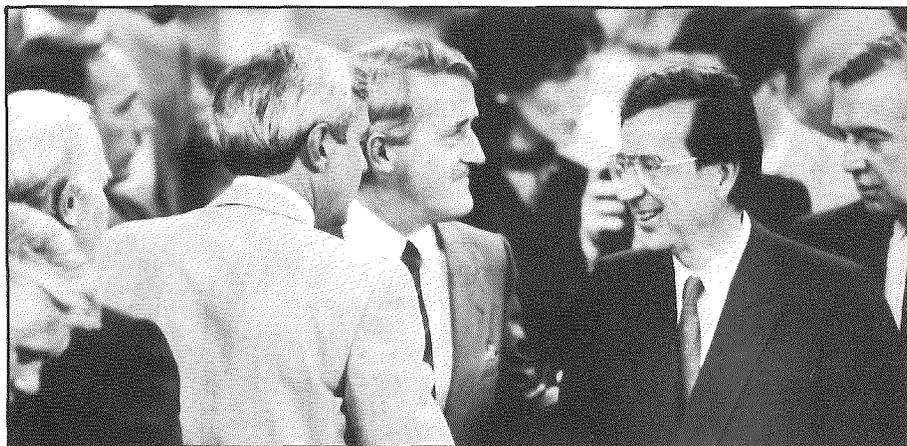
Même son de cloche chez l'éditeur adjoint de *La Presse*, Michel Roy : « Avec un succès que personne n'osait prédire, la francophonie a relevé le défi redoutable de son deuxième sommet. Car cette commu-

Chirac sur le général de Gaulle et le NPD, ont dû admettre que tout a bien tourné. Le Québec n'a pas commis d'esclandre et... nul ne pourra maintenant remettre en question sa participation active sur cette scène internationale nouvelle. Il attendait ce dénouement depuis plus de vingt-cinq ans. »

La même conclusion est formulée au Nouveau-Brunswick. Dans *L'Acadie nouvelle*, Nelson Landry indique que « l'internationalisme » des Acadiens se manifestait depuis quelque temps déjà. « La porte est désormais grande ouverte aux Acadiens. Nous avons le pied dans la porte depuis dix ans, mais voilà que le sommet de Québec nous l'a ouverte pour de bon. »

Quoique les quotidiens de langue anglaise n'aient pas accordé au sommet la même couverture que la presse francophone, ils ne l'ont pas passé sous silence. Tout en exprimant certaines critiques, ils se sont généralement montrés favorables à l'événement.

Pour le *Citizen* d'Ottawa, bien que l'on



David Peterson, Brian Mulroney, Robert Bourassa et Richard Hatfield

nauté des pays ayant en commun l'usage du français, encore précaire et incertaine en début de semaine, est aujourd'hui mieux assurée, prête à devenir un important forum international de coopération, de solidarité et de concertation politique. »

L'éditorialiste du *Droit* d'Ottawa, Pierre Tremblay, explique ainsi l'importance de la rencontre : « Il se forme lentement sous nos yeux un forum où se disent des choses importantes... La francophonie ? Humble assise sur laquelle édifier plus d'humanisme, presque sans fin. »

Raymond Giroux, l'éditorialiste du *Soleil* de Québec, exprime un point de vue tout aussi favorable : « Même les élites anglo-canadiennes, qui s'attendaient au pire à la suite des propos échevelés de Jacques

ait constaté « une certaine tendance aux beaux discours, à la manière du Commonwealth », les résultats s'avèrent cependant bons. « À en juger d'après les décisions et les mesures annoncées, la francophonie nous offre le mélange habituel de bonnes œuvres et de rodomontades. Et ce qui est encore plus encourageant, c'est que le sommet a attiré l'attention de pays fort différents sur les graves problèmes de la pauvreté, de l'endettement et du développement. »

Le *Toronto Star* estime que la double appartenance à la francophonie et au Commonwealth est tout à l'avantage du Canada. Il s'inquiète cependant de ce qu'il appelle la « confusion » créée au Québec par l'importance attribuée à cette pro-

vince : « ... comment éviter la confusion quant à la nature du Canada au moment où Mulroney et le premier ministre Bourassa se partagent le rôle de l'hôte, donnant ainsi à croire que le Canada et le Québec sont des intervenants de même poids sur la scène internationale ? »

William Johnson exprime une opinion quelque peu différente dans la *Gazette* de Montréal. « Le Canada a prouvé, à ce sommet, que même lorsqu'il s'agit de créer un réseau de pays francophones, les Canadiens de langue française ont une influence mondiale plus importante en s'associant au Canada qu'au Québec seul. »

Dans *La Presse*, Lysiane Gagnon fait valoir un point de vue minoritaire dans les journaux francophones. Sans critiquer l'institution de la francophonie, elle s'en prend au sommet lui-même, soulignant le peu d'intérêt qu'il a suscité chez les Québécois ordinaires : « À la racine de ce désintérêt se trouve ce qui constitue la faille principale du sommet : le manque d'inspiration, l'incapacité de mobiliser les cœurs et les esprits... Ce sommet a été une affaire de fonctionnaires... Il ne manquait que l'essentiel : l'idée, l'inspiration. »

Hubert Bauch, de la *Gazette* de Montréal, formule une critique semblable lorsqu'il parle de « foire stérile de l'élitisme ». Bauch et le chroniqueur Jeffrey Simpson du *Globe and Mail* sont tous les deux favorables, dans l'ensemble, à l'institution et au sommet, mais ils font remarquer « le caractère inévitablement artificiel » (Simpson) d'une rencontre entre des pays dont les inégalités sur le plan de la richesse et du développement sont criantes.

Le *Toronto Sun* n'use pas de ménagements pour exprimer le mépris que lui inspire la rencontre. « Nous préférons l'époque où il n'y avait pas de sommets francophones parce que la France refusait de façon belliqueuse toute rencontre qui n'accordait pas au Québec le rôle de nation... Ces sommets où l'on fait étalage du statut particulier reconnu au Québec ne sont rien d'autre que des bombes à retardement. Les incendiaires étrangers tels que le premier ministre français Jacques Chirac, s'emploient à souffler sur les flammes comme l'a fait leur prédécesseur pyromane, Charles de Gaulle, dans son « Vive le Québec libre! » » L'éditorial du *Sun* était intitulé « Francophony ».

Le lac Meech

L'accord du lac Meech, depuis le moment de sa signature jusqu'aux audiences dont il a fait l'objet en comité parlementaire, a suscité dans les médias un torrent d'opinions allant de l'appui enthousiaste à la réprobation la plus furieuse. Le débat se poursuit. T.S. ■

Conclusions du sommet de Québec

Michel Roy*

Les pionniers de la francophonie recherchaient avant tout le dialogue des cultures, la mise en commun des idées, la conjonction des techniques, le mieux-être des peuples.

Paris, février 1986 : la première conférence des pays de la francophonie, venant après des années de patience et de déception, avait ouvert de généreuses perspectives et suscité l'espoir de la création éventuelle d'une communauté internationale des peuples de langue française. Le deuxième sommet qui vient de réunir à Québec les chefs d'État et de gouvernement de trente pays présente un bilan imposant dont il est au moins permis de tirer sans présomption une conclusion ayant valeur de constat : les peuples de cette francophonie incertaine et mal connue, par l'entremise de leur gouvernants, confirment la création d'un espace commun qui les regroupera désormais et se fixent quelques grands objectifs — coopération, échange, développement, concertation politique — qu'ils comptent atteindre par les voies de la solidarité et du partage.

Ces mots abstraits font sourire, peut-être, mais recouvrent en fait, plus qu'une simple évocation de vœux classiques, une réalité qui prend forme depuis le coup d'envoi de Paris.

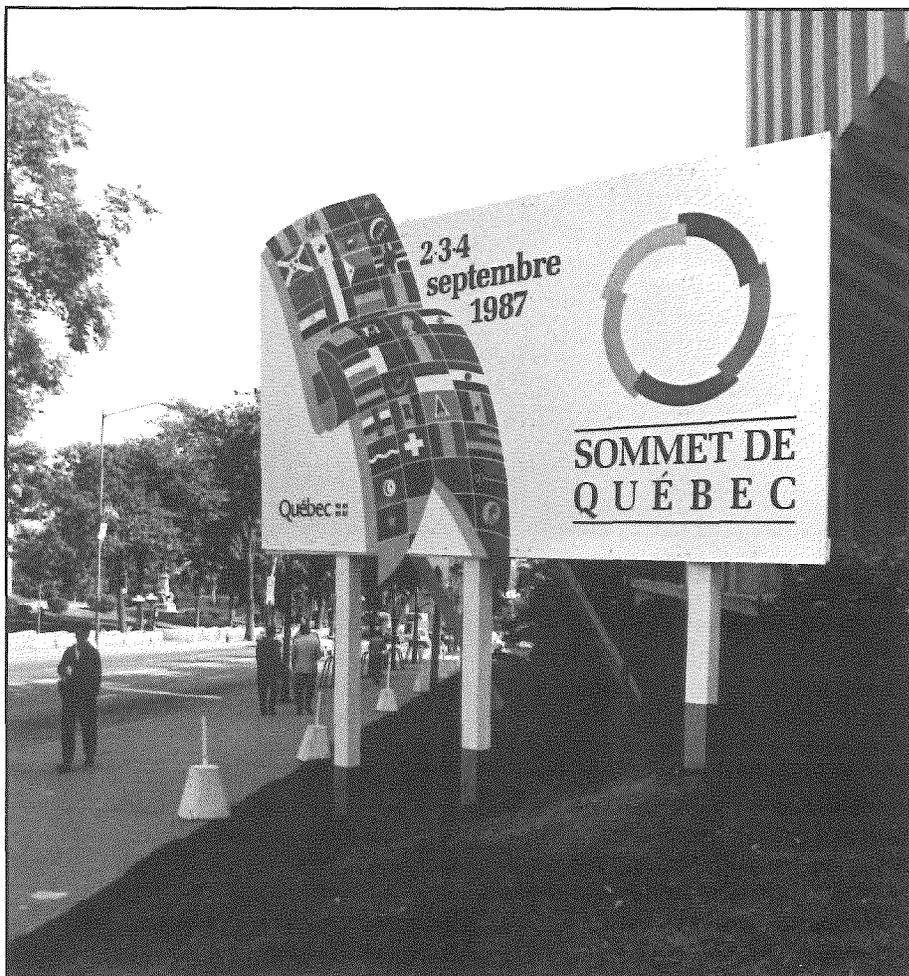
Toutefois, sur le chantier du travail commencé, il importe de dissiper une équivoque aussi tenace que les vieilles légendes : cette nouvelle famille à l'intérieur de laquelle règne une foisonnante diversité de cultures, de langues, de géographie, de richesses et de contextes sociaux, plus accentuée encore qu'au sein du Commonwealth, n'a pas été fondée pour assurer la défense et promouvoir l'illustration de la langue française. Au vrai, cette préoccupation est étrangère à l'esprit des pionniers dont les plus célèbres se recrutent en Afrique (songeons ici aux présidents Senghor, Bourguiba et Hameni Diori) et qui recherchaient, soucieux d'humanisme avant tout, le dialogue des cultures, la mise en commun des idées, la conjonction des techniques, le mieux-être des peuples.

Il est vrai cependant que, de cet ensemble hétérogène, l'usage plus ou moins répandu

*Michel Roy est éditeur adjoint du quotidien *La Presse*, de Montréal.

commune favorisera la libre circulation des biens culturels, l'échange des connaissances scientifiques, le transfert et l'adaptation des nouvelles technologies. »

Voilà donc l'aspect novateur de la démarche. Les pères de la communauté, ayant éliminé toute référence à la grandeur de la culture et à la richesse de la langue françaises, ce qui eut accrédité l'hypothèse fâcheuse d'une volonté d'impérialisme culturel, ont tout naturellement choisi de mettre l'accent prioritaire sur la coopération et l'aide au développement sans pourtant perdre de vue le fait que



Claire Morel

du français constitue la seule caractéristique commune grâce à laquelle peut naître et se développer la communauté dite francophone.

À cet égard, signalons que les chefs d'État et de gouvernement, dans la Déclaration de solidarité qu'ils ont adoptée (à la suggestion du Canada et du Québec) au terme de leur conférence de septembre, jugent opportun de rappeler au passage qu'ils seront, dans leurs entreprises futures, « inspirés par l'usage, à des degrés divers, de la langue française comme outil de connaissance, de dialogue, de développement et d'innovation ». Plus loin, dans cette même déclaration, les signataires reconnaissent que « l'usage d'une langue

l'accumulation des échanges, des partages et des transferts, dès lors qu'ils s'accomplissent en français, contribuera nécessairement à la promotion de cette langue. C'est une langue que connaissent et qu'utilisent encore à travers le monde quelque 150 millions de personnes.

Ce sont des objectifs analogues que poursuivent, chacune dans son domaine et à sa manière, de nombreuses organisations et associations créées surtout depuis la Deuxième Guerre mondiale : Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (1950), Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (1961), Association internationale des parlementaires de langue



Claire Morel

La dernière conférence de presse du Sommet de Québec : Abdou Diouf, François Mitterrand, Brian Mulroney et Robert Bourassa.

française (1967), Conseil international des radios-télévisions d'expression française (1964), etc. À l'échelon des États et des gouvernements devait naître l'Agence de coopération culturelle et technique des pays de langue française, fondée à Niamey en 1970, à une époque où nos opinions publiques étaient moins attentives aux idéaux de solidarité francophone qu'aux querelles politiques entre Ottawa et Québec quant au statut qui serait fait à celle-ci dans l'ACCT.

C'est dire que la francophonie, par ses associations et organismes non gouvernementaux, par des conférences ministérielles sur la culture, l'éducation et les communications, par des rencontres internationales de toute nature, existait déjà et s'exprimait sous diverses formes bien avant que ne soit convoquée en 1986 par le président Mitterrand la première grande conférence de la francophonie. Celle-ci avait franchi une étape capitale à Niamey, il y a dix-sept ans. Il aura fallu attendre ensuite une conjoncture propice à la réunion du premier sommet pour entreprendre l'édification d'une véritable communauté dotée de programmes dont la mise en œuvre sera assurée en français dans plusieurs champs d'activité.

Cette communauté en cours de structuration a vu le jour parce que les pays et les peuples qui la composent ont en commun l'usage d'une langue, officielle pour les uns, seconde sinon marginale pour les autres. Pour tous ces États, en particulier ceux du tiers-monde, la naissance d'un lieu politique appelé francophonie peut offrir, offre déjà depuis le sommet de Québec, une voie respectable, tout à l'heure prestigieuse peut-être, et d'utiles contrepoids sur l'échiquier des forces en présence dans le monde. Quant aux pays démunis du continent noir, ils trouvent là un autre comptoir de l'hémisphère nord qui consent à partager avec eux une partie des richesses de l'Europe et de l'Amérique. Tel est le dessein essentiel.

Mais en quoi, peut-on demander, l'emploi du français sera-t-il alors valorisé ? Il est évident que ce nouvel espace de coopération en favorisera la diffusion et la promotion puisque les transferts de technologie envisagés seront opérés en français qui est appelé à constituer, parmi les quarante pays et territoires de la francophonie, le véhicule obligé de la transmission des connaissances et des techniques. Il suffit de mentionner, pour mieux comprendre le phénomène, la création d'une agence

francophone d'images télévisées (dans un monde où elles demeurent massivement américaines et britanniques), l'extension du réseau TV5 au Moyen-Orient, en Afrique et en Europe, les technologies appliquées à l'emploi et à l'enseignement de la langue, l'université sans mur qui aura son siège à Montréal et grâce à laquelle sera assurée la permanence des échanges de chercheurs et de professeurs entre le Nord et le Sud, l'enseignement à distance (à l'aide d'une technologie qui parlera français) et les banques de données et les ordinateurs.

Outil de connaissance et de développement, le français imprégnera ainsi l'espace francophone et s'imposera graduellement dans des pays qui, faute de coopération dans notre langue, étaient restés tributaires de la seule technologie américaine dans la langue du fournisseur.

« Aujourd'hui, écrit Claude Hagège, la vérité n'est pas que le français recule, elle est que l'anglais avance plus vite que lui. C'est le maintien du français à un bon niveau international qui apparaît comme un dessein rationnel, et non sa « victoire » sur l'anglais ».

Le français avancera un peu plus vite désormais. ■

POUR SOULIGNER LA TENUE DE LA CONFÉRENCE
DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DU
COMMONWEALTH À VANCOUVER,
DU 13 AU 17 OCTOBRE 1987

DOSSIER SPÉCIAL

LE COMMONWEALTH — L'ANGLAIS DANS LE MONDE

LE MOT DU COMMISSAIRE

David Dalby
LA NOUVELLE
LINGUA FRANCA

Stuart Beaty
UN TOUT PLUS GRAND
QUE LA SOMME DE
SES PARTIES

Clyde Sanger
LE COMMONWEALTH
AU CANADA :

AU-DELÀ DE
LA POLITIQUE

LA VOIE DU
COMMONWEALTH

T.K. Pratt
L'ANGLAIS CANADIEN

Norman Snider
LE CANADA ANGLAIS ET
LA CULTURE AU FIL
DU TEMPS

Charles Haines
LES ACCORDEURS DU
BON TON

Lyn Howes
L'ANGLAIS, BIEN
D'EXPORTATION

*Ce dossier a été
élaboré sous la
direction de
Stuart Beaty.*

Le mot du Commissaire

D'Iberville Fortier

A la différence de la francophonie, qui ne célébrait à Québec en septembre dernier que son deuxième sommet, le Commonwealth, ce club solidement établi, n'a pas l'habitude d'attirer l'attention sur la langue commune à ses membres. De toute évidence, le Commonwealth ne se définit pas comme l'ensemble des pays où l'on parle anglais, puisque de nombreux pays anglophones, dont l'un des plus importants du monde, les États-Unis, n'en font pas partie. Du reste, la réussite historique qu'est le Commonwealth ne peut s'expliquer par aucun facteur isolé, fût-ce le cricket, la reine ou l'amour de la langue. Pourtant, un lien subtil, mais vital, n'unit-il pas les plus nobles valeurs véhiculées par la langue anglaise et les principes de l'internationalisme et de la négociation qui régissent le Commonwealth d'aujourd'hui ? « Le génie de la langue française », fameux

outil de la civilisation, a inspiré des milliers d'ouvrages ; le génie de la langue anglaise, pour omniprésent qu'il soit, risque, quant à lui, de passer inaperçu.

À l'occasion du sommet de Québec, *Langue et Société* offrait dans sa dernière livraison un dossier spécial sur la francophonie. Bien que nous soyons conscients des différences entre les deux organismes, il nous a semblé que la rencontre des dirigeants du Commonwealth à Vancouver en octobre dernier pouvait susciter une réflexion comparable sur l'accès privilégié dont bénéficie le Canada, en raison de sa dualité linguistique, à deux grandes collectivités internationales, et sur les richesses de l'héritage dont nous pouvons nous réclamer en vertu de la « filière anglaise ».

La projet de refonte de la *Loi sur les langues officielles*, présentement devant le Parlement, reconnaît pour la première fois l'engagement du gouvernement canadien à

« promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne », c'est-à-dire, à la fois à chérir et à développer notre dualité linguistique. Ainsi, la société canadienne a la chance de pouvoir disposer, si elle le désire, de toutes les ressources des deux grandes langues que sont le français et l'anglais. Dans le présent dossier, nous examinons la situation sans parallèle de l'anglais dans le monde aujourd'hui et nous analysons quelques-uns des avantages que cela entraîne pour notre société.

Au moment de saluer les dirigeants du Commonwealth et le difficile travail de réconciliation qu'ils cherchent à effectuer dans un monde déchiré par les dissensions, peut-être convient-il de remercier le destin qui a accordé à notre pays, en même temps que d'incalculables ressources linguistiques, le bon jugement qui nous permet d'en profiter. En tant que francophone québécois, je risque de m'attirer bien des foudres en déclarant l'admiration que j'ai toujours éprouvée pour la langue anglaise. Mais je n'ai aucune crainte à proclamer la joie que je ressens à participer au dialogue national et international découlant de l'existence de nos deux langues officielles. ■



Le centre de conférences Place Canada où se sont tenues la plupart des séances de la Conférence du Commonwealth.

Tourism British Columbia

La nouvelle lingua franca

David Dalby*

L'anglais, ce rameau de l'arbre germanique, sert aujourd'hui de langue de communication partout dans le monde.

Le langage ne sert pas uniquement à communiquer. Il informe également notre identité sociale et culturelle. Chacun de nous a besoin de se sentir membre d'une communauté, et les traits propres à une langue contribuent à cette identification de façon on ne peut plus fondamentale. Quand une langue étend son aire de diffusion, elle est poussée vers le maintien de ses caractéristiques propres ou vers la création de différences régionales et sociales, que ce soit sous forme de langues différentes ou de variétés à l'intérieur de la même langue. Les forces de divergence linguistique font ainsi contrepoids aux forces de convergence, comme dans l'expansion coloniale du latin, qui a laissé derrière lui un réseau de différents idiomes romans, ou dans l'expansion mondiale des langues de l'Europe de l'Ouest, qui ont donné naissance à une riche variété de créoles. La tendance à se ramifier d'une langue est également apparente dans la survie inattendue de deux langues celtes, le gallois et le breton, à quelques centaines de kilomètres seulement de Londres et de Paris.

Dialectes ou idiomes

Nous avons l'habitude de parler de dialectes ou même de patois à l'intérieur d'une langue, mais ces termes ont une connotation péjorative. Nous pouvons arriver à une meilleure redéfinition des subdivisions à l'intérieur d'une même langue en leur donnant le nom d'« idiomes constituants », souvent plus nombreux que les « dialectes » au sens traditionnel du terme. Chaque idiome d'une langue peut être distingué des autres par la façon de prononcer les mots, c'est-à-dire par l'accent, et souvent par le vocabulaire et la grammaire. Nous nous attachons habituellement en premier lieu à l'idiome parlé autour de nous pendant notre petite enfance, voire à celui que nous entendons avant même de naître, et par la suite à notre langue en général.

Au cours des derniers siècles, beaucoup de langues ont adopté un idiome écrit, plus

ou moins uniforme, qui est pris aujourd'hui comme norme pour l'harmonisation des idiomes parlés. Ce processus d'alignement a été facilité par la scolarisation du peuple, et il en résulte que le vocabulaire et la grammaire de la majorité des idiomes régionaux de l'anglais britannique sont en train de converger vers un anglais « correct » écrit. Il y a néanmoins toujours une résistance, parmi les locuteurs de beaucoup d'autres idiomes régionaux et de classe, à la prononciation « admise » de l'anglais soi-disant correct.

Une tradition éclectique

L'anglais parlé, y compris l'anglais britannique, n'a jamais existé sous une forme commune et unique. La grande diversité des idiomes parlés dans les régions ou par certaines classes de la société dans les îles Britanniques ne provient pas des divergences d'une ancienne norme quelconque, mais du mélange d'idiomes germaniques variés apportés d'au-delà de la mer du Nord par les Saxons, les Jutes et les Angles dès le V^e siècle, et plus tard par les Danois et les Norvégiens. Ensuite, l'invasion normande à partir de 1066 a deux effets bénéfiques sur l'anglais en le préparant à son rôle ultérieur de langue mondiale. En accélérant la fin d'une tradition écrite ancienne de l'idiome de Wessex, elle déblaye le terrain pour la création d'un nouvel idiome écrit, reposant surtout sur les idiomes parlés à Londres et dans les Midlands. Au cours de ce changement, l'anglais se trouve dégagé de la plupart de ses anciennes complexités grammaticales et subit massivement l'influence du français, portail linguistique des civilisations française et méditerranéenne. Il en résulte non seulement l'accroissement énorme du lexique anglais, mais aussi un éclectisme important. Qu'elle soit écrite ou parlée, la langue anglaise n'a pas cessé d'emprunter des mots étrangers sans contrainte et possède aujourd'hui le plus grand vocabulaire connu de toutes les langues du monde.

Comment cette langue, autrefois limitée à un archipel, au large de l'Europe, a-t-elle pu devenir le principal moyen de communication mondiale ? Il est évident que la suppression graduelle des barrières qui

empêchaient la communication internationale ne pouvait qu'encourager la sélection d'une seule langue, mais les facteurs déterminants de cette sélection font penser à un jeu de hasard. L'expansion de l'anglais peut être analysée comme une longue suite d'événements historiques, à partir de la mort de Jeanne d'Arc en 1431, jusqu'à la victoire des Alliés en 1945.

Langues de colonisation

Il y a cinq siècles, pour des raisons historiques et géographiques, le monde s'ouvre à l'exploration, à la colonisation et au commerce des peuples d'Europe occidentale vivant en bordure des mers. Leur langue, il va de soi, voyage elle aussi. L'espagnol, le portugais et le néerlandais s'installent chacun dans trois ou quatre « nouveaux » continents, mais déjà au XVIII^e siècle, le français et l'anglais l'auront emporté sur les autres et seront les deux langues les plus largement diffusées autour du monde. La rivalité qui oppose depuis toujours la France et l'Angleterre les pousse à se poursuivre sur tous les continents. Par une ironie du sort, le facteur décisif qui fait pencher la balance en faveur de l'Angleterre (et de la langue anglaise) dans le monde est l'exclusion des Anglais d'Europe continentale. Les événements qui ont lieu à la fin du XV^e siècle seront déterminants pour l'avenir de l'anglais. La vie et la mort de Jeanne d'Arc accélèrent l'expulsion définitive des Anglais de France en 1475 ; l'imprimerie est introduite en Angleterre par Caxton en 1476 ; l'anglais remplace le français comme langue des archives du Parlement anglais en 1489 et le Nouveau Monde est « découvert » en 1492. Ainsi les deux Amériques offrent-elles d'immenses débouchés au moment même où les énergies de l'Angleterre sont détournées de l'Europe, après que la France se fût libérée enfin de l'occupation anglaise, comme l'Angleterre, de la domination linguistique française.

La première langue mondiale

Les grandes lignes de l'expansion ultérieure de l'anglais sont bien connues : son extension comme langue maternelle en Amérique du Nord, en Australie et en Afrique du Sud, son établissement comme langue officielle ou seconde dans le sud de l'Asie et dans différents pays d'Afrique et d'Océanie, et son adoption comme première langue étrangère dans la majorité des autres pays du monde. Également évidente est la double base de son expansion mondiale : l'Empire britannique et les États-Unis. Au début du XX^e siècle, l'anglais rivalise déjà avec le français dans son rôle de langue diplomatique, et depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale,

*David Dalby est directeur de l'Observatoire linguistique/Language Watch, Cressenville, France.



Mort du roi Harold.
Tapisserie de Bayeux.

sa place comme première langue de communication mondiale n'a pas été sérieusement contestée.

Après 1945, d'aucuns s'attendent à ce que le déclin de l'anglais accompagne l'éclipse de l'Empire britannique. En Inde, on espère qu'il aura cessé d'être langue officielle autour de 1970, mais la rivalité qui règne entre langues indiennes rend cette prévision vaine. En fait, depuis leur indépendance, beaucoup d'États multilingues autrefois britanniques ont vu le renforcement de l'anglais chez eux, surtout en Asie australe et en Afrique. Ce dernier continent, avec sa multiplicité de langues vernaculaires, est aujourd'hui recouvert presque entièrement par un échiquier d'États, dont les uns utilisent l'anglais comme langue officielle, et les autres, le français. Aux Philippines, l'anglais a même remplacé l'ancienne langue coloniale, l'espagnol, comme moyen de communication entre ethnies, et il est évident que l'attraction de l'anglais pour beaucoup d'États multilingues tient à son utilité sans pareille dans les communications internationales.

En considérant les forces qui ont propulsé l'anglais en avant, n'oublions pas les tendances contraires à l'œuvre qui ont encouragé la différenciation de ses idiomes dispersés. L'implantation mondiale de ces idiomes traduit l'apport de locuteurs venant de différentes parties des îles Britanniques. Les idiomes parlés à Terre-Neuve, par exemple, ont des liens apparents avec ceux d'Irlande et du sud-ouest de l'Angleterre, tandis que ceux d'Australie sont linguistiquement proches des idiomes parlés dans le sud-est de l'Angleterre. D'autres influences proviennent de locuteurs qui ont abandonné leur propre langue en faveur de l'anglais, comme l'influence des immigrés allemands sur les idiomes américains, par exemple.

Une révolution qui réunit

Sans l'avènement des télécommunications et du transport aérien, les différents parlers anglais déjà implantés autour du monde auraient continué de se différencier. Les livres, la correspondance et le transport maritime auraient ralenti le processus, mais au début du siècle dernier, il était tout à fait réaliste pour le lexicographe américain Noah Webster d'imaginer qu'un jour l'anglais de l'Amérique du Nord et celui d'Angleterre seraient aussi différents l'un de l'autre que le néerlandais ou le danois de l'allemand. La radio, le cinéma, la télévision, le téléphone et l'avion ont arrêté ce processus, et la tendance à converger des dialectes anglais dans le monde est maintenant plus forte que leur tendance à diverger. Des américanismes autrefois inconnus ailleurs sont aujourd'hui utilisés à travers le monde anglophone, et l'Amérique du Nord est actuellement la source la plus prolifique de mots nouveaux pour la langue en général.

En conséquence, l'anglais « correct » écrit peut être considéré aujourd'hui comme un seul idiome qui se caractérise par un énorme vocabulaire commun et par des différences relativement minimes entre ses foyers de Grande-Bretagne et d'Amérique du Nord. L'anglais « correct » parlé, par contre, comprend toujours différents idiomes, variant d'un pays à l'autre, chacun se caractérisant par l'accent, des expressions familières ou des mots particuliers. Le soi-disant *Oxford English*, qui a servi pendant longtemps à identifier les membres de l'élite, est en train de perdre son caractère affecté pour se fondre dans un idiome non seulement parlé par la bourgeoisie britannique, surtout dans le sud-est de l'Angleterre, mais aussi adopté largement dans le monde comme modèle de prononciation. Un idiome américain sans caractère régional (*Network Standard*) est également utilisé à cette fin, mais les différences qui le séparent du modèle britannique vont cer-

tainement en diminuant. Nous assistons à l'heure actuelle à l'émergence d'un anglais parlé international.

Une force centrifuge existe néanmoins toujours, surtout dans les diverses couches sociales. Parmi les parlers populaires qui se portent toujours bien à côté d'idiomes régionaux corrects, on peut citer le *cockney* de Londres, le *glaswegian* d'Écosse, le *strine* d'Australie et le *singlish* de Singapour. Au cours du XX^e siècle, le *cockney* s'est répandu dans les milieux populaires du sud-est de l'Angleterre presque comme un défi au rayonnement de l'anglais correct. Une autre source de différenciation linguistique se trouve dans les idiomes créés par les locuteurs d'origine africaine, obligés d'abandonner leur langue maternelle pendant l'esclavage. Ces différentes formes d'anglais parlées par les Noirs, et surtout les créoles des deux côtés de l'Atlantique, se ressemblent beaucoup. La Jamaïque et le Nigeria exerceront probablement, par leur musique populaire, une influence déterminante sur la forme que prendront ces divers idiomes.

La planification créatrice

Les langues évoluent naturellement, et la planification linguistique devrait répondre aux tendances et aux situations que l'on observe. Aucune langue (ni aucun dialecte ou parler) n'est fondamentalement supérieure aux autres. Chacune présente des avantages différents. Dans le cas de l'anglais, nous pouvons encourager l'équilibre et le respect mutuel des divers idiomes. Il y va de l'intérêt des communications mondiales de soutenir la tendance vers un anglais correct parlé, plus international. Mais il y va aussi de l'intérêt de l'identité régionale, de la créativité individuelle et de l'expression culturelle de soutenir également les idiomes moins « conventionnels » et d'encourager une fertilité linguistique périphérique qu'on pourrait appeler « l'anglais libre ». Dans l'intérêt de l'enseignement, surtout dans les communautés où l'anglais correct et l'anglais libre se côtoient, il est important que les professeurs et les élèves sachent que les deux formes existent, et qu'ils soient capables de les utiliser séparément.

Pour ce qui est de la relation qu'il y a entre l'anglais et les autres langues, si le reste du monde a décidé de donner la priorité à l'apprentissage de l'anglais, les pays et les communautés anglophones se doivent d'accorder une place importante à l'étude des autres langues dans leurs programmes d'enseignement. Ici comme ailleurs, l'héritage linguistique multiple du Canada le dispose à soutenir un équilibre propice à la création des tendances centripètes et des tendances centrifuges qui sont au cœur de l'évolution naturelle des langues. ■

Un tout plus grand que la somme de ses parties

Stuart Beaty*

Quarante-neuf États indépendants œuvrent de concert à l'accroissement de la sécurité internationale.

Le Commonwealth est né d'une suite de compromis et d'aménagements qui ont fait qu'il était parfois plus facile de dire ce qu'il n'était pas que ce qu'il était. Au tournant du siècle, 12 p. 100 à peine des sujets de l'Empire britannique étaient européens, sans même parler d'anglophones. Il s'agissait essentiellement de colonies blanches autonomes telles que l'Australie, le Canada et le Cap, le sous-continent indien tout entier, placé sous l'autorité directe de la Grande-Bretagne, et une multitude d'autres colonies et possessions aux noms exotiques, acquises au fil des siècles.

Le XX^e siècle a été marqué par l'émergence, d'ailleurs laborieuse, d'un Commonwealth fondé sur une communauté d'expérience et d'intérêts. Au fur et à mesure que le siècle nouveau avançait, les rêves d'une fédération impériale permanente ont progressivement cédé le pas aux réalités de la défense mutuelle et des avantages commerciaux. Le Premier ministre indien Nehru a déclaré un jour que le Commonwealth semblait « surtout prospérer dans l'adversité », et force est de reconnaître que certains des liens qui unissent les membres du Commonwealth ont été forgés au cours de deux guerres mondiales pendant lesquelles Africains et Australiens, Indiens, Canadiens et habitants des îles Fidji ont combattu et sont morts pour la même cause.

C'est en pleine Deuxième Guerre mondiale, lors d'un discours d'acceptation d'un doctorat *honoris causa* de l'Université Harvard, que Winston Churchill s'est laissé aller à quelques réflexions sur le patrimoine commun dans le domaine du droit, de la langue et de la littérature qui, pour lui, sous-tendait l'alliance anglo-américaine et l'« association fraternelle » toute entière du Commonwealth qui commençait à se dessiner. À ses yeux, « l'anglais de base » (qui faisait alors l'objet de nombreux travaux à Harvard) constituait « la source

de ce qui pourrait fort bien être un fleuve puissant, apportant fertilité et santé à ses riverains...un avantage pour de nombreuses races, et une aide à l'édification de notre nouvelle structure de défense de la paix. » Churchill savait depuis longtemps qu'un jour viendrait où la sécurité mondiale exigerait de nouvelles formes de coopération internationale et plus d'empressement à subordonner les intérêts nationaux à ceux d'un « tout plus grand ». Ce tout existe aujourd'hui : c'est le Commonwealth.

Le Commonwealth moderne

Le Commonwealth d'aujourd'hui est une « association volontaire », souplement structurée, de quarante-neuf États indépendants, qui se consultent et coopèrent par l'entremise de réseaux gouvernementaux et non gouvernementaux en majorité sans caractère officiel. Ceux-ci s'appuient sur l'usage de l'anglais comme langue de travail commune et sur des méthodes administratives, juridiques, gouvernementales, éducatives et autres, similaires. Le Statut de Westminster de 1931 a concrétisé en droit l'indépendance du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, pays auxquels il accordait un statut égal à celui de la Grande-Bretagne au sein du « Commonwealth britannique ». En 1949, en accédant à l'indépendance, l'Inde a décidé de devenir une république tout en conservant ses liens avec le Commonwealth. Cette décision a marqué le début du Commonwealth moderne dont le nombre des États membres a crû rapidement de la fin des années 40 aux années 60, alors que de nombreux pays asiatiques et africains

Le Canada et le Commonwealth

La vie du Canada a été profondément influencée par le développement du Commonwealth. Celui-ci nous a aidés à nous adapter aux nouveaux rapports avec la Grande-Bretagne que créait la disparition de son empire ; il nous a donné des associés asiatiques et africains avec lesquels nous partageons les traditions politiques et juridiques héritées des Britanniques et avec qui nous pouvons communiquer en anglais ; il a renforcé nos liens historiques avec les Antilles et les pays anglophones. Chose peut-être plus importante encore, le Commonwealth a révélé au Canada les problèmes des pays en développement et lui a offert la possibilité d'un apport important sur le plan de l'aide technique et de l'aide au développement. Tout récemment, c'est lui qui a inspiré au Canada l'idée de chercher à établir des liens institutionnels analogues avec le monde francophone.

Le Canada et les Canadiens ont joué un rôle majeur dans les affaires du Commonwealth depuis ses débuts, et ce qu'est aujourd'hui le Commonwealth, il le doit beaucoup à la politique des décideurs canadiens. L'évolution de l'association et celle de l'indépendance politique de notre pays sont intimement liées. On a même dit que l'idée du Commonwealth est née du rapport de 1839 de lord Durham sur les causes du mécontentement des colonies canadiennes. En se dotant d'un régime parlementaire et en élargissant son autonomie coloniale, le Canada a indubitablement donné l'exemple au XIX^e siècle. Il convient tout particulièrement de souligner le succès des efforts de Robert Borden, en 1919, pour obtenir une représentation distincte aux négociations du traité de Versailles, et l'insistance avec laquelle Mackenzie King réclama une déclaration de pleine autonomie, qui devaient déboucher sur le Statut de Westminster en 1931.

Le Canada s'est toujours montré partisan du développement du Commonwealth moderne. La condamnation de l'apartheid en Afrique du Sud prononcée par le Premier ministre John Diefenbaker en 1961, qui devait pousser ce pays à se retirer du Commonwealth, a encouragé d'autres membres africains à continuer à en faire partie ou à y entrer. Le Canada a vigoureusement appuyé la création du Secrétariat en 1965 et c'est un de ses diplomates, Arnold Smith, qu'on a désigné pour occuper le poste de premier secrétaire général. C'est également le Canada qui a proposé d'importantes modifications au style et à l'organisation des réunions des chefs d'État et de gouvernement au cours des années 70, afin qu'elles demeurent sans formalisme excessif et conservent leur utilité, tout en étant solidement étayées par des réunions de hauts fonctionnaires.

*Stuart Beaty est conseiller, projets spéciaux, au Commissariat aux langues officielles. Il a dirigé la publication de ce dossier.



Le Commonwealth

1 Antigua, Barbuda	8 Grande-Bretagne	15 Ghana	22 Lesotho	29 Nouvelle-Zélande	36 Sierra Leone	43 Trinité-Tobago
2 Australie	9 Brunei	16 Grenade	23 Malawi	30 Nigeria	37 Singapour	44 Tulavu
3 Bahamas	10 Canada	17 Guyana	24 Malaisie	31 Papouasie-Nouvelle Guinée	38 Salomon	45 Ouganda
4 Bangla Desh	11 Chypre	18 Inde	25 Maldives	32 Saint-Christophe-Nevis	39 Sri Lanka	46 Vanuatu
5 Barbade	12 Dominique	19 Jamaïque	26 Malte	33 Sainte-Lucie	40 Swaziland	47 Samoa occidentales
6 Belize	13 Fidji	20 Kenya	27 Maurice	34 St-Vincent, Grenadines	41 Tanzanie	48 Zambie
7 Botswana	14 Gambie	21 Kiribati	28 Nauru	35 Seychelles	42 Tonga	49 Zimbabwe

devenaient également indépendants. Ces dernières années, plusieurs petits pays de la mer des Antilles, de l'Océan indien et du Pacifique ont pris leur place au sein de l'association. Environ la moitié des membres actuels sont de petits États dont la population est inférieure à un million d'habitants, mais au total, le Commonwealth représente à peu près le quart de la population mondiale et le tiers des membres des Nations unies.

Les réunions biennales des chefs de gouvernement marquent le point culminant du processus de consultation, mais il existe également de nombreux programmes de coopération permanente qui bénéficient de l'aide du secrétariat du Commonwealth. À la différence des Nations unies, le Commonwealth n'a pas de charte ou de constitution écrite et ne fonctionne pas à coup de votes ou de décisions qui lient les participants. Tout se passe sous forme d'échanges de vue entre égaux, dans une atmosphère de liberté et de détente, afin d'éviter dans la mesure du possible la tentation de plastronner qui nuit parfois au dialogue sur la scène internationale.

Par-dessus tout, le Commonwealth est un moyen de mettre en commun l'expérience de chacun des membres et de discuter de points de vue divergents. Un consensus au sein du Commonwealth peut créer le leadership moral et pratique qu'exige le

règlement des grands problèmes de notre époque : la condamnation du racisme, un partage plus équitable des ressources économiques, la sécurité des petits États, et l'intégration des femmes comme membres à part entière de la société et de son développement. Le Commonwealth a joué un rôle important dans les vastes efforts de décolonisation entrepris dans les années 60, et il est, aujourd'hui, le fer de lance des efforts internationaux déployés pour mettre fin à l'apartheid et pour amener l'avènement d'un gouvernement représentatif et non raciste en Afrique du Sud.

Lorsqu'une action concertée du Commonwealth s'est avérée impossible, le jeu des consultations a souvent eu un effet de modération. Le secrétaire général, Shridath Ramphal, a dit du Commonwealth que c'était « une organisation dont la mission était de créer l'harmonie là où existaient les différences et même les oppositions, dans le cadre de la communauté ». Les avatars de l'histoire veulent que les membres du Commonwealth aient assez de points communs pour que leur dialogue soit fructueux, tout en étant suffisamment divers pour pouvoir exprimer de nombreux points de vue et susciter une quête créatrice de solutions. C'est cette capacité de « favoriser les rapprochements » qui donne au Commonwealth son importance et son dynamisme.

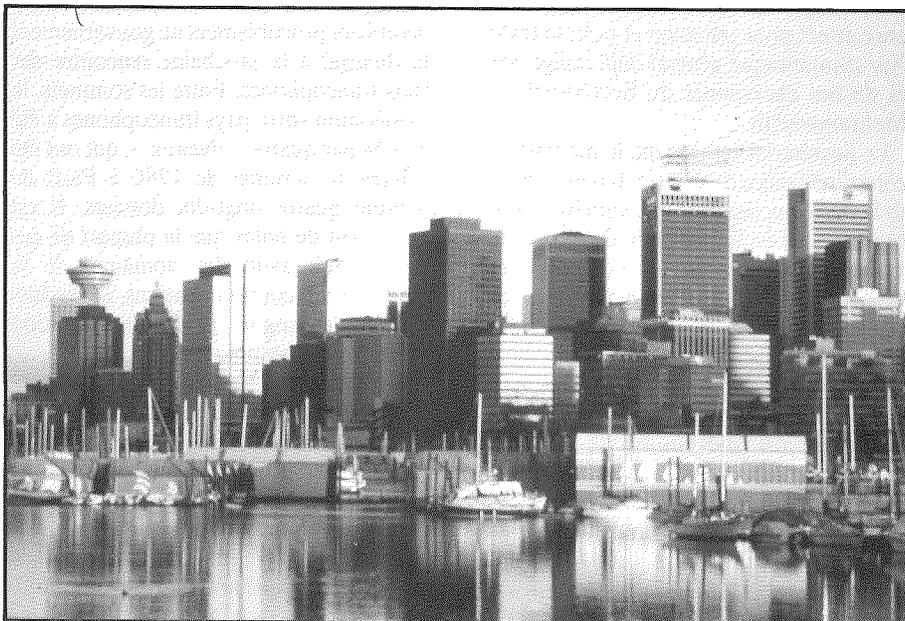
Le Commonwealth des peuples

Au-delà de l'organisation officielle, il existe un Commonwealth « non officiel » extrêmement actif d'organisations non gouvernementales, vaste réseau international d'environ 200 organisations professionnelles, culturelles et de service, qui en sont l'âme véritable. Citons, entre autres, la Commonwealth Association of Architects, le Commonwealth Engineers Council, le Commonwealth Legal Bureau, qui couvrent pratiquement tous les domaines de l'activité humaine. L'Association of Commonwealth Universities et la Commonwealth Parliamentary Association créent des liens institutionnels manifestes. La Commonwealth Foundation encourage ces associations professionnelles et autres et leur accorde bourses et subventions. N'oublions pas non plus les Jeux du Commonwealth, qui ont lieu tous les quatre ans, et les Commonwealth Arts Festivals qui les accompagnent et qui illustrent l'esprit d'amitié et le caractère multiracial du Commonwealth sous des formes visibles, populaires et attrayantes. En fait, l'esprit du Commonwealth revêt des formes aussi nombreuses qu'utiles et les liens qui unissent ses membres peuvent avoir une puissante force de cohésion dans les périodes de grande tension. ■

Le Commonwealth au Canada

Les pays membres du Commonwealth se sont réunis à Vancouver du 13 au 17 octobre. Clyde Sanger nous dit ce qui en est ressorti et nous explique le fonctionnement de l'organisation. Autrefois directeur du Service d'information du Secrétariat du Commonwealth, M. Sanger poursuit aujourd'hui à Ottawa une carrière d'écrivain et de journaliste.

Au-delà de la politique



Tourism British Columbia

Vue de Vancouver

A en croire les journaux, la question des sanctions à l'égard de l'Afrique du Sud a accaparé toute l'attention des chefs des pays du Commonwealth réunis à Vancouver. En fait, ceux-ci n'ont consacré que quatre heures et demie de leurs séances de travail à la discussion de ce sujet, ce qui n'a pas empêché les journalistes de s'attacher à cette question lors des nombreuses conférences de presse. De la même manière, le cas tout à fait particulier de l'appartenance des îles Fidji — ou plus exactement, comme il en fut finalement convenu, de leur exclusion du Commonwealth — a surtout été discuté et réglé en petits groupes, avec le concours des cadres supérieurs du Secrétariat.

Un simple coup d'œil au communiqué de la réunion — il comportait 118 para-

graphes — permet de se faire une meilleure idée de la remarquable diversité des activités auxquelles les quarante pays ont participé et donne un aperçu des nombreuses questions à propos desquelles ils ont cherché (la plupart du temps avec succès) un terrain d'entente.

Quelques moments saillants des débats

Au cours de la conférence de Vancouver, les chefs de gouvernement du Commonwealth se sont mis d'accord, entre autres, sur une déclaration d'une page au sujet du commerce mondial, qui témoigne de vues identiques face aux négociations du GATT. Ils y déplorent la spirale ascendante de mesures protectionnistes et réclament en particulier une réforme de toute la politique agricole, génératrice à leurs yeux, de

distorsion commerciale, tant sur le plan intérieur qu'international. Ils veulent que des mesures soient prises dans le domaine agricole. Cette critique de la politique de la Communauté économique européenne dans ce domaine n'est pas de nature à plaire à la France.

L'une des décisions du sommet a été de confier à un groupe de spécialistes l'étude des effets des réformes de structure sur les femmes. Le Commonwealth tient maintenant des réunions triennales des ministres de la Condition féminine. Ceux-ci estiment que les mesures draconiennes que de nombreux pays en développement sont obligés de prendre, par suite des pressions exercées par le Fonds monétaire international pour dévaluer leur monnaie et réduire les services sociaux, seront particulièrement préjudiciables aux femmes. Le groupe dont ils ont retenu les services leur fera part de ses conclusions, puis les communiquera aux ministres des Finances, avant de soumettre son rapport aux premiers ministres lorsqu'ils se réuniront à Kuala Lumpur en 1989. Il s'agira probablement d'une enquête approfondie qui pèsera lourd dans la balance.

Il a été aussi question à la conférence de Vancouver de l'évolution de la situation depuis que 119 pays ont signé la Convention sur le droit de la mer, il y a cinq ans. Dans le cas notamment du problème de l'exploitation minière du fond des mers, les progrès sont évidents; l'Inde a annoncé officiellement son intention d'être « premier investisseur » d'un gisement sous-marin, et la plupart des chefs d'État ont demandé à tous les pays de signer la convention et de procéder sans tarder à sa ratification. Pour pouvoir être appliquée, la convention doit en effet être ratifiée par soixante États; or, jusqu'à présent, il n'y en a que trente-deux qui l'ont fait. Après avoir joué un rôle important dans les négociations jusqu'en 1982, le Canada a poursuivi l'affaire avec plus de mollesse, en dépit du fait qu'il ait d'énormes avantages à retirer de ce traité, lequel couvre absolument tout, depuis la pollution de l'Arctique jusqu'à la gestion des pêches de la côte atlantique et aux mesures concernant le saumon.

Autre point marquant de la réunion: l'accueil enthousiaste réservé au rapport Briggs (voir page 41) qui propose la création d'une petite agence chargée de réunir les nombreux organismes qui s'occupent de télé-enseignement au Canada: (TV Ontario, l'Université d'Athabaska et le British Columbia Knowledge Network). Rajiv Ghandi a qualifié ce rapport de lucide, et ajouté qu'il dénotait beaucoup d'imagination. Les ministres de l'Éducation du Commonwealth avaient déjà dit de la proposition Briggs qu'elle était « pratique

et qu'elle serait probablement très utile ». Quant au gouvernement canadien, il a proposé quelques améliorations de détail et a offert 12 millions de dollars pour constituer le fonds de lancement nécessaire pour les cinq premières années du réseau. Neuf autres pays au moins (y compris le Brunei, dont le sultan est l'homme le plus riche au monde) ont promis de contribuer ; ce n'est donc pas l'argent qui manque. L'assemblée a adopté le plan canadien de création de cinq équipes régionales, et Vancouver a été choisie comme siège de l'équipe de coordination. Optimiste, Flora MacDonald a déclaré qu'elle espérait que les émissions produites par le réseau seraient également en français afin de répondre aux besoins de la demi-douzaine d'États du Commonwealth où vivent un grand nombre de francophones.

Au-delà des barrières linguistiques

Les manifestations culturelles organisées à l'occasion de la conférence de Vancouver ont été une heureuse initiative. Au lieu de passer, comme d'habitude, une heure à attendre l'arrivée des chefs d'État aux cérémonies d'ouverture, journalistes et visiteurs ont eu l'agréable surprise d'un récital du Vancouver Chamber Choir.

Certaines de ces manifestations transcendaient les barrières linguistiques. Une exposition-concours de 260 photographies sur la vie dans le Commonwealth, *Images*, a été présentée au superbe musée d'anthropologie. Le lauréat de cette exposition, l'Anglais Paul Trevor, y présentait des photographies en noir et blanc de pèlerins dans un sanctuaire hindou de Tamil Nadu. On peut voir là un bel exemple d'osmose culturelle.

La manifestation la plus remarquable et la plus joyeuse a sans doute été le festival des percussionnistes auquel participaient en plus de quelque soixante magnifiques exécutants, des danseurs et des chanteurs de dix pays. Le Canadien John Wyre, chargé de la direction de ce concert, avait eu l'heureuse idée de créer un dialogue musical ininterrompu entre les formations, lesquelles sont demeurées sur scène pendant deux heures mémorables. Voir l'Australien Colin Offord, l'ingénieur créateur de guimbarde, s'avancer d'un pas lent et rythmé, les chevilles garnies d'anneaux cliquetants pendant que s'agitait, en contrepoint, la souple silhouette du joueur de tambour ghanéen Abraham Adzinyah, et surtout entendre le joueur de tabla indien Pandit Sharma Sahai « converser » avec deux joueurs de tambour du Sri Lanka, jusqu'à ce que, tout à coup, ces tempos soient repris et magnifiés par les tambours métalliques de Sainte-Lucie et d'Antigua, tout cela fut un spectacle inoubliable. ■

La voie du Commonwealth

La réunion de Vancouver a montré une fois de plus comment, même dans des circonstances politiques difficiles, le Commonwealth poursuit sa marche, en grande partie parce que la structure de ses sommets est bien établie. Après une réunion plénière publique et les échanges d'amabilités préliminaires, les chefs d'État et de gouvernement entreprennent une série de séances à huis clos au cours desquelles ils discutent de la situation politique mondiale. Ces séances sont suivies, plus tard, d'un débat sur la situation économique, après quoi, on passe à l'examen des questions principales des divers programmes du Commonwealth. Entre-temps, les hauts fonctionnaires se rencontrent pour remanier et polir le texte d'un communiqué général déjà rédigé par les scribes chevronnés du Secrétariat du Commonwealth.

Le Secrétariat est comme le metteur en scène d'une pièce de théâtre. Il n'est jamais sur les tréteaux pendant une conférence au sommet, sauf en la personne du secrétaire général, sagement assis à côté du président du pays hôte. Il peut cependant exercer beaucoup d'influence sur l'orientation des discussions, sans pour autant déterminer le contenu précis des déclarations. Le choix des chefs d'État et de gouvernement invités à s'adresser aux délégués lors de la séance plénière, le premier jour, est, par exemple, de la plus haute importance : comme leurs déclarations feront vraisemblablement la manchette des journaux, elles risquent d'influer autant sur la détermination de l'ordre du jour que sur le ton des débats.

Des mois avant le début d'une réunion du Commonwealth, Marlborough House, le siège londonien du Secrétariat, est le cadre d'actives consultations en vue de l'établissement de la liste des orateurs de la séance inaugurale. En 1979, au sommet de Lusaka, à un moment crucial de l'affaire de la Rhodésie, le Premier ministre australien, Malcolm Fraser, avait été l'un des quatre hommes d'État invités à prendre la parole à l'assemblée plénière publique, ce qui lui avait valu de devenir l'un des acteurs importants des négociations qui suivirent. La même année, le Jamaïcain Michael Manley avait amorcé officiellement le débat économique, et l'éloquence avec laquelle il avait exposé les problèmes d'un pays en développement ne disposant que d'un nombre réduit de produits pour obtenir des devises étrangères, avait eu un effet réel sur les discussions.

Si cette stratégie fleure la manipulation, elle ne dépasse pas certaines limites. La liste

des orateurs de la séance inaugurale doit être approuvée par le président, et dans la pratique, seuls y figurent les anciens, à moins qu'un nouveau venu n'appartienne à l'une des grandes nations présentes. Vancouver a accueilli douze chefs de gouvernement qui n'étaient pas présents au sommet de Nassau en 1985, mais tous représentaient de petits pays.

Le Secrétariat

Ce qui distingue le Commonwealth de la francophonie, c'est l'existence d'un secrétariat permanent. Le Canada et le Québec (ou le Canada-Québec) ont assuré, cette année, le secrétariat du Sommet de la francophonie à Québec, responsabilité qui incombera probablement au gouvernement du Sénégal à la prochaine rencontre des États francophones. Entre les sommets, la coopération entre pays francophones a été assurée par quatre « réseaux », qui ont été chargés au sommet de 1986 à Paris de quelque quatre-vingt-dix dossiers. Il est intéressant de noter que la plupart de ces dossiers relevaient des domaines de la culture et des communications, des industries de la langue, et de l'information scientifique et technique.

En revanche, le Secrétariat du Commonwealth comprend plusieurs sections qui s'occupent d'une foule de domaines : droit, santé, etc. La structure de ces divisions a été élaborée de 1965 à 1975, alors que le Canadien Arnold Smith occupait le poste de secrétaire général ; c'est d'ailleurs à la même époque que le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique a été constitué. Un autre Canadien, Jean-Marc Léger, a été le premier secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique créée en 1970.

La section juridique, par exemple, malgré un personnel peu nombreux dirigé par le Néo-Zélandais Jeremy Pope, s'est attaquée à de multiples tâches, notamment au programme de formation de rédacteurs juridiques lancé en 1974 dans de nombreux pays du Commonwealth. Au fil des ans, plus de 300 personnes ont été ainsi formées, souvent dans les régions, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique sud. Pour les petits pays, ceux de la mer des Antilles par exemple, une unité juridique régionale a été créée pour conseiller les participants. C'est un domaine où une langue commune et des cultures diverses ouvrent la voie à la coopération.

La section juridique comprend également une subdivision affectée au crime commercial et à la lutte contre la fraude

internationale. Elle s'occupe aussi du problème croissant des rapt d'enfants emmenés par un parent dans un autre pays.

Avec ses quelque 420 employés, originaires d'une trentaine de pays, le Secrétariat est un bien petit organisme pour accomplir toutes les missions qui lui sont confiées par les chefs de gouvernement et les ministres de la Santé, de la Justice, des Finances, de l'Agriculture et de l'Industrie, lors de leurs réunions périodiques. On a donc pris l'habitude de faire appel à des spécialistes de différents pays à qui l'on confie l'étude des problèmes courants et la rédaction de rapports qui, d'après les normes d'autres organisations internationales, sont d'une très grande franchise. Si ces rapports font l'unanimité et si leurs auteurs peuvent se permettre d'être aussi francs, c'est parce qu'ils utilisent la même langue de travail et ont une même tournure d'esprit. À ma connaissance, jamais les définitions ne donnent lieu à des discussions d'ordre sémantique.

Le Secrétariat du Commonwealth comprend plusieurs sections qui s'occupent de santé, de droit, d'éducation, de développement rural, et d'une demi-douzaine d'autres volets autour desquels s'articulent les programmes de coopération entre pays membres.

Sous l'autorité du secrétaire général actuel, Shridath Ramphal, le Commonwealth a su présenter des rapports originaux sur des questions économiques. L'un des premiers traitait de la possibilité de créer un fonds commun pour constituer des réserves d'un certain nombre de produits de base, en cas d'urgence. Une autre équipe, dirigée par Dudley Seers, a conçu les plans de redressement de l'Ouganda après les horreurs du règne d'Idi Amin. En 1983, le professeur Gerald Helleiner de Toronto, qui avait également fait partie de la mission Seers, à la tête d'un autre groupe, a recommandé une réforme du système monétaire et commercial international dans un rapport intitulé *Towards a New Bretton Woods*. En 1984, une équipe dirigée par lord Lever soumettait une étude jugée excellente sur les problèmes de l'endettement, au moins un an avant que la question ne commence à être largement discutée.

Le rapport Kirby

Cette étude fort utile, œuvre de quelques-uns des cerveaux et des compétences les

plus remarquables du Commonwealth, s'intéresse particulièrement à la jeunesse. Pendant un an, un groupe de spécialistes, placé sous la direction de l'Australien Peter Kirby, a étudié les problèmes du chômage chez les jeunes. Deux Canadiens, André Juneau et Carl Wright, en faisaient partie. Discuté à Vancouver, ce rapport recommande certains aménagements de structure dans les pays en développement pour mettre fin à une urbanisation déséquilibrée qui incite les jeunes à abandonner la ferme familiale.

Le rapport Briggs

De son côté, le rapport d'une équipe dirigée par lord Asa Briggs, qui s'est intéressée aux besoins de la jeunesse étudiante, recommande un programme ambitieux de coopération dans le domaine du télé-enseignement et propose à cette fin la création d'une université du Commonwealth. Il ne va cependant pas jusqu'à recommander une université qui recruterait des étudiants et assurerait leur formation ; plus modestement, il propose la constitution d'un petit personnel professionnel et administratif — une soixantaine de personnes au bout de cinq ans — et la mise en place d'un budget d'environ 17 millions de dollars.

Il semble étrange qu'une proposition aussi modeste ait inspiré à M. Ramphal la déclaration suivante : « Il est rare qu'un groupe de grands et de sages de ce monde présente un rapport manifestant à la fois tant d'imagination et de sens pratique ». La raison en est que le rapport Briggs est fondé sur une expérience considérable des pays du Commonwealth. Il fournit un grand nombre d'exemples, y compris l'« université sans murs » en Grande-Bretagne, l'université de l'Athabaska au Canada, le travail par satellite effectué aux Antilles et dans le Pacifique sud, et les classes par radio d'Australie. Il démontre, de manière convaincante, la convergence des divers médias — imprimés, bandes magnétiques, techniques vidéo (TV Ontario a droit à un satisfecit), et recommande une association entre universités, puisque ce sont elles qui connaissent le mieux les besoins locaux.

Jeunes leaders

À l'invitation du Canada, des jeunes de moins de trente-cinq ans, représentant trente-six pays du Commonwealth, qui s'étaient déjà signalés dans diverses sphères d'activité — affaires, religion, etc. — se sont réunis à Ottawa en septembre dernier. Il s'agissait manifestement là d'une initiative intéressante destinée à donner un sens au Commonwealth et à le rendre attrayant pour les jeunes qui seront appelés à modeler son avenir. ■

Nassau, 1985

- Nous (membres du Commonwealth) nous engageons, ainsi que les nations que nous représentons, à travailler sans relâche à l'avènement d'un monde qui ne sera plus marqué par le désordre et le recours à la puissance comme instrument de concurrence, mais qui obéira aux principes de la coopération internationale et du respect des droits de tous les peuples et de toutes les nations, fondement nécessaire d'une paix durable et du développement économique et social.
- Nous réaffirmons notre engagement aux principes et aux préceptes de la Charte des Nations unies et à l'objectif de renforcement de cet organisme afin d'en faire l'instrument central de paix, de sécurité et de coopération entre les nations. Comme nous rejetons nous-mêmes catégoriquement le recours, ou la menace du recours à la force, comme moyen de règlement des différends, nous demandons instamment à tous les gouvernements de s'employer à renforcer les institutions qui contribuent au règlement pacifique des différends entre nations et qui sont les défenseurs de la paix.
- Nous réaffirmons notre fidélité aux principes de l'autodétermination, de l'absence de racisme, de la liberté et de l'égalité des êtres humains, ainsi que de la coopération entre les nations au service de l'entente, du développement et de la paix dans le monde, qui ont guidé le Commonwealth pendant toute son évolution.
- Nous nous engageons à participer pleinement aux efforts destinés à donner une nouvelle impulsion à la coopération internationale en matière de développement ainsi qu'aux efforts concertés pour régler les problèmes cruciaux de l'inégalité économique dans le monde.
- Nous invitons la communauté mondiale à élaborer un cadre de sécurité collective fondé sur la confiance mutuelle et la communauté des intérêts. Toutes les nations ont un enjeu dans le désarmement. Nous croyons donc à l'urgence d'un accord en faveur du renversement de la course aux armements et souhaitons une réduction importante de ceux-ci et leur destruction ultime.
- Nous invitons tous les peuples et toutes les nations à s'unir dans un effort universel pour atteindre ces objectifs.

L'anglais canadien

T.K. Pratt*

Ce n'est plus le parler de la mère patrie. Ce n'est pas non plus celui des Américains.

J' ai dû récemment changer de bureau. « Qu'est-ce que c'est ? » dit avec mépris l'ami qui m'aidait à déménager, désignant la bibliographie d'Avis et Kinloch, *Writers on Canadian English*, et le manuel de Ruth McConnell, *Our Own Voice : Canadian English and How It Is Studied*. « L'anglais canadien », dit-il, en laissant tomber ces livres dans une boîte, « ça n'existe pas ! »

Je le comprenais. Les autres anglophones du Commonwealth, lorsqu'ils nous entendent prononcer le « r » après une voyelle ou donner un « a » ouvert aux mots comme *dance* ou *half*, nous prennent d'habitude pour des Américains. Les Américains eux-mêmes ne remarquent pas toujours la voyelle tendue de notre *out*, *shout* ou *house*. Ils voient en nous des compatriotes originaires d'un autre État.

Ne serait-il pas plus exact, alors, de parler d'« anglais de l'Amérique du Nord », au sein duquel on distinguerait les dialectes régionaux du Sud américain, de Boston, de Terre-Neuve ou d'ailleurs ? Les Canadiens eux-mêmes savent bien qu'à ce chapitre comme à bien d'autres, ils ne sont pas Américains. Les nuances entre l'anglais américain et l'anglais canadien sont subtiles, mais elles constituent une somme qu'on ne peut négliger.

La prononciation canadienne des voyelles de *out* et de *dive* constitue l'une des variations auxquelles nous sommes le plus sensibles, de façon consciente ou non. Il arrive aux Américains de la remarquer. Ainsi la plupart des Canadiens, s'ils ouvrent la voyelle de *wife*, ils lui donnent une prononciation plus tendue dans le pluriel *wives*. Ce trait, qui existe dans d'autres pays, est si répandu dans le nôtre que les linguistes l'ont appelé le « haussement vocalique

canadien » (allusion à la position élevée de la langue qu'il implique).

L'anglais canadien se distingue également par sa prononciation de certains mots en « â ». Ni les anglophones du Commonwealth, ni ceux des États-Unis ne font rimer, comme nous, *pod* et *pawed*, *cot* et *caught*, la première syllabe de *coffee* et de *cough*. Les Canadiens se démarquent particulièrement, ici, des Américains qui émettent un son très ouvert dans les premiers mots des paires en question.

De même, les Américains omettent-ils en général le « y » qui précède le son « ou » dans certains mots. Ainsi *news* se prononce pour eux « nouze », et non « nyouze ». À cet égard, les Canadiens parlent comme les Britanniques, et le maintien de la prononciation de l'Angleterre se manifeste également dans les terminaisons en *ile* (*sterile* se termine en « â-il » plutôt qu'en « il »), les syllabes en *ti* (*anti* et *multi* se terminent en « i » plutôt qu'en « aille »).

Les liens étroits de l'anglais canadien avec l'anglais des îles Britanniques apparaissent aussi sur le plan du lexique. Ainsi le Canadien n'ouvre pas un *sack* de pommes mais un *bag* ; il lave le fruit sous le *tap* (robinet) et non sous le *faucet* ; les stores qu'il ouvre ne sont pas des *shades* mais des *blinds*, et le lendemain de Noël ne s'appelle pas, pour lui, *the day after Christmas* mais *Boxing Day*. D'autre part, les Canadiens ont tout naturellement adapté des mots britanniques à leurs propres besoins : tel est le cas de termes politiques comme *reeve* (président d'un conseil municipal), *riding* (circonscription électorale) et *by acclamation* (qui se dit d'une élection sans concurrent).

Les Canadiens ont eux-mêmes inventé un certain nombre d'expressions dont *baby bonus* (allocation familiale) et *sleeper pass* (terme de football désignant l'envoi du ballon à un joueur qui s'est employé à passer inaperçu). Certains des termes cités par le *Dictionary of Canadianisms* font aujourd'hui partie de l'anglais interna-

tional : ainsi *portage* et *cache*, reflets de la présence française au Canada. Cette présence donne parfois une saveur toute particulière à l'anglais de notre pays. Certains noms propres, par exemple, sont expressément conçus de façon à convenir aussi au français par inversion de l'ordre habituel des mots : *Revenue Canada*, *Theatre New Brunswick*.

Le mot *eh* — mais s'agit-il vraiment d'un mot ? — est caractéristique, lui aussi, de l'usage canadien-anglais. « *Nice day, eh ?* » dira-t-on (ce qui pourrait se rendre, en français : « Fait beau, hein ? »). Bien sûr, Américains et locuteurs du Commonwealth emploient aussi cette utile interjection, mais ils y ont moins souvent recours que les Canadiens, notamment pour la ponctuation d'un récit ; un Canadien dira, par exemple : « *We was bootin'er down the Trans Canada, eh, when I look in the mirror, eh, and I sees this flashing red light, eh, and she was gainin', eh ?* » (l'équivalent québécois de cet exemple à peu près intraduisible serait une phrase entrecoupée de « tsé ? »). Dans cet exemple et dans beaucoup d'autres, on constate que les différences entre l'anglais canadien et l'anglais américain sont plutôt affaire de quantité que de qualité. Le *pop* (boisson gazeuse) est universel au Canada, régional aux États-Unis ; le mot *cupboard* a un sens plus large ici, englobant souvent ce que les Américains appellent *closet*. À n'en pas douter, l'anglais du Canada est essentiellement de l'américain ; mais il possède néanmoins des traits qui lui donnent une saveur propre.

L'apport loyaliste

On pense souvent que l'introduction de la langue anglaise au Canada remonte uniquement, comme ce fut le cas dans le reste du Commonwealth, à la conquête et à la colonisation britanniques. En fait, elle s'est effectuée de deux façons. C'est d'abord aux États-Unis, dans les colonies de la côte atlantique, que l'anglais s'est répandu au XVII^e et au XVIII^e siècles. Les divergences par rapport à l'anglais britannique s'y manifestèrent aussitôt : dans certains cas, l'américain se montra novateur (création de mots comme *blurb*, prière d'insérer), dans d'autres, conservateur (absence des modifications qui allaient toucher l'anglais britannique, par exemple la chute du « r » après une voyelle). Il se montra également capable d'assimiler avec enthousiasme les mots d'origine étrangère : amérindienne (*moose*, orignal), française (*prairie*), espagnole (*mosquito*, moustique), hollandaise (*cookie*, biscuit), allemande (*semester*, semestre). La fusion des différents dialectes britanniques des colons, et de tous ces éléments disparates, a formé un nouveau parler où l'on a pu, peu à peu,

*T.K. Pratt est professeur au Département d'anglais de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard (Charlottetown).

Le Canada anglais et la culture au fil du temps

Norman Snider*

Il a suffi d'un climat propice pour que les arts et les lettres rendent généreusement et voient leurs produits se répandre hors de nos frontières.

C'est Edmund Wilson qui, en 1965, « découvrit » le Canada anglais en tant qu'entité culturelle d'envergure internationale. A l'époque, Wilson était peut-être l'homme de lettres américain le plus en vue. Son œuvre critique s'appuyait largement sur les liens entre littérature et société. Il se trouva également que Wilson avait négligé pendant des années de déclarer à l'État ses revenus. Poursuivi par le fisc, il chercha refuge au Canada.

Ainsi naquit un ouvrage désormais classique : *O Canada: An American's Notes on Canadian Culture*. Non seulement Wilson y présentait-il à tout le monde anglophone ce qu'il tenait pour une réussite culturelle impressionnante, mais il analysait cette culture en fonction de la société dont elle était issue. Délaissant le cinéma, le théâtre, les arts visuels et la danse, il se concentra presque uniquement sur la littérature. Or depuis ses observations de 1965, que de chemin parcouru par la littérature canadienne-anglaise, à laquelle cinéma et télévision ont fini par emboîter le pas. Nous reviendrons sur ce dernier point.

La traversée du désert

Quoique Wilson trouvât beaucoup à admirer au Canada anglais, il fut frappé des difficultés considérables qui entravaient le développement culturel. Ainsi, malgré la réussite d'écrivains tels que Stephen Leacock et Bliss Carman, il lui sembla que le climat social décourageait l'expression artistique. En outre, le Canada était culturellement isolé du reste de monde. Pour les lecteurs anglophones des autres pays, il n'était pas seulement indifférent aux arts, il y était hostile. Wilson voyait dans les bourgeois calvinistes du Canada anglais

des gens pour qui le but principal de la vie était de travailler dur et de gagner de l'argent. Les artistes ? Des mauviettes et des fumistes, des gens sans travail régulier. Wilson ne fut d'ailleurs pas le seul observateur à remarquer ce paysage culturel rebutant. Wyndham Lewis en dressa également un tableau sombre dans *Self-Condemned*, qui relate la vie artistique dans le Toronto des années 40.



Edmund Wilson

Pourtant, dans cette terre en apparence inculte, Wilson trouva une récolte peu négligeable : deux romanciers importants, Morley Callaghan et Hugh MacLennan, Northrop Frye dans le domaine de la critique, et en poésie, Irving Layton, F.R. Scott et Douglas LePan (malgré sa perspicacité, Wilson semble avoir oublié des poètes aussi accomplis qu'Earle Birney et A.M. Klein). Son appréciation enthousiaste de Callaghan, qu'il compara à Tchekhov et à Tourgueniev, relança la carrière de cet auteur aux États-Unis, où il avait connu un certain succès dans les années 20 et 30, et raffermi sa réputation au Canada.

Du terroir à la scène internationale

On ne peut guère douter du fait que Morley Callaghan fut le premier romancier canadien moderne de langue anglaise. Toutefois, bien qu'il ait sans contredit participé à

l'essor de la culture littéraire du pays, sa place véritable est grandement ignorée. À cause de son style caractéristique des années 20, il fut comparé à tort à ses amis plus cosmopolites : Ernest Hemingway et Scott Fitzgerald. Dans une perspective canadienne, Callaghan ressemble davantage au romancier Theodore Dreiser, écrivain qui produisit un œuvre considérable dans l'isolement et l'incompréhension. Bien que les romans et les récits de Callaghan soient plus dépouillés et austères que ceux de Dreiser, les deux auteurs partagent ce ton naturel des œuvres arrachées à un milieu provincial et illettré. Très différents de Callaghan, les romanciers canadiens des générations suivantes tels que Mordecai Richler et Margaret Atwood lui ont rendu hommage en prouvant qu'il était possible de vivre au Canada, d'écrire à propos des Canadiens et de jouir pourtant d'un large public.

La situation décrite par Wilson en 1965 a évolué. La scène littéraire canadienne-anglaise déborde de vitalité et compte des réussites exceptionnelles si l'on considère la population relativement restreinte du pays. Citons chez les romanciers, outre Richler et Atwood, Timothy Findley, Robertson Davies, Robert Kroetsch, W.P. Kinsella, Brian Moore, et la regrettée Margaret Laurence. Chez les auteurs de nouvelles, Alice Munro, Norman Levine et John Metcalf. Chez les poètes, Leonard Cohen, Michael Ondaatje et Susan Musgrave. À l'instar de Callaghan, les meilleurs écrivains canadiens font preuve d'une puissance et d'une indépendance d'esprit remarquables.

Si ces écrivains sont lus avec grand intérêt à New York ou à Londres, et même à Rome, Tokyo ou Stockholm, ce n'est pas parce qu'ils sont Canadiens, mais bien parce que leur façon d'aborder la condition humaine est attrayante en soi. L'abolition actuelle des frontières par les télécommunications sied particulièrement bien aux intérêts culturels du Canada anglais et favorise son rapprochement avec le reste du monde.

Or, paradoxalement, le travail de ces écrivains est également profondément ancré dans leur milieu. La petite ville d'Ontario d'Alice Munro, le Montréal de Mordecai Richler, l'Ouest de W.P. Kinsella ou le Toronto de Margaret Atwood sont dépeints en détail. Tandis que Morley Callaghan s'intéresse à la destinée individuelle, et situe souvent son œuvre dans un lieu indifférencié de l'Amérique du Nord, les Davies, Richler, Atwood et Munro donnent fréquemment, et presque à outrance, dans la couleur locale.

Ce n'est sans doute pas par hasard que ces auteurs se sont révélés au moment même où le Canada atteignait une certaine

*Norman Snider, de Toronto, est l'auteur de *The Changing of the Guard*, de plusieurs scénarios de film et de nombre d'articles de revue et de journal.

maturité politique. Stimulés par la montée bouillonnante du nationalisme culturel, au Québec, les écrivains canadiens-anglais se persuadèrent encore plus de l'intérêt de transposer sur le plan littéraire leur expérience. De toute évidence, tant de bons livres par tant d'auteurs ne peuvent qu'attester la maturité artistique du Canada anglais. Sa littérature n'a plus besoin d'être « découverte ». Les livres parlent d'eux-mêmes. *Joshua Then and Now* de Richler, *Studhorse Man* de Kroetsch, *Black Robe* de Moore, *Life Before Man* d'Atwood : autant de réussites individuelles de très grand calibre.

Prophètes en leur pays

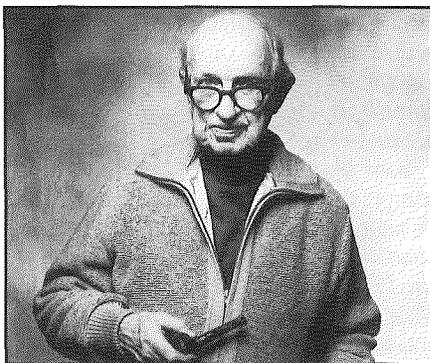
Le climat a bien changé depuis l'époque de Wilson. Un milieu littéraire beaucoup plus ouvert s'est développé, grâce notamment au soutien du Conseil des Arts du Canada et des organismes provinciaux similaires, aux cours de création littéraire offerts par un réseau universitaire plus complet, à une industrie de l'édition en plein essor, à l'éclatement des médias. Si la situation s'est à ce point améliorée, c'est en grande partie grâce aux subventions que l'État accorde à l'édition. Voulant préserver l'honneur de nos écrivains, d'aucuns refusent d'attribuer ce progrès aux gouvernements, nonobstant les millions que ceux-ci ont injecté dans les arts, et le fait que plus d'un écrivain talentueux a été encouragé à même l'argent des contribuables. En réalité, bien que tel ministre ou fonctionnaire ait pu commettre des impairs, on a toujours veillé scrupuleusement à ce que l'écrivain exerce son métier en toute liberté. Certes, la réussite des écrivains canadiens n'est due qu'à eux-mêmes, et il est clair que, vu leur grand talent, ils se seraient manifestés de toute façon. Il n'en reste pas moins que l'État leur a fourni un milieu propice. Comblé par des milliers de lecteurs, l'écrivain canadien-anglais n'est plus un excentrique mais une personne illustre, au même titre que les autres célébrités de son pays.

Le Canada à l'écran

En 1965, le cinéma canadien-anglais en était encore à ses balbutiements. Il a connu depuis une croissance remarquable. S'il ne peut encore soutenir la comparaison avec le cinéma australien, par exemple, il a néanmoins produit de nombreux réalisateurs de talent tels que Don Owen, Allan King, Ted Kotcheff, Don Shebib, Norman Jewison et Philip Borsos, ainsi qu'un auteur de stature internationale, David Cronenberg. Des films tels que *La Mouche*, de même que *Grey Fox* de Borsos et *L'Apprentissage de Duddy Kravitz* de Kotcheff ont connu à travers le monde un succès considérable, tant auprès de la critique que du grand public. Il faut souligner ici que Cronenberg

a poursuivi sa carrière presque en dépit de la politique adoptée par la Corporation de développement du film canadien et Téléfilm Canada. Les deux organismes ne voulaient rien entendre du fantastique et de la science-fiction (qui ont pourtant inspiré des films tels que *Nosferatu* et *2001*), leur préférant, avec un bel esprit de clocher, la bonne vieille tradition canadienne du film documentaire, et l'adaptation respectueuse de classiques de la littérature comme *Two Solitudes* de MacLennan.

Au lieu de cela, Cronenberg, dans des films comme *Scanners*, *Videodrome* et *Rabid*, a développé un style qui combine les tactiques de choc et le sombre romantisme d'un William Burroughs au détachement d'un Stanley Kubrick. Le public canadien mit du temps à l'accepter. Les bonzes de la critique doutaient de la légitimité de la science-fiction comme genre



Nigel Dickson

Morley Callaghan

cinématographique, et acceptaient mal le regard clinique que Cronenberg posait sur la maladie. Si, au départ, ce dernier a pu apparaître comme une « erreur de la nature » au sein du milieu cinématographique canadien-anglais, son œuvre n'en porte pas moins la marque de ses origines. Ainsi ses préoccupations concernant la technologie informatique rejoignent celles de McLuhan, de Gould, d'Innis et de Grant. Ses villes sont, de manière évidente, nordiques, et la lumière qui éclaire son œuvre n'est pas la lumière italianisante qui baigne les œuvres de cinéastes américains contemporains tels que Coppola ou Cimino, mais bien une lumière dure, claire, vive, incontestablement canadienne.

La tradition documentaire, bien implantée au Canada depuis les beaux jours de John Grierson, pionnier de l'Office national du film, s'est perpétuée à la CBC, le réseau anglais de Radio-Canada. Les réussites cinématographiques de cette dernière ont été quelque peu limitées, vu son mandat qui est de présenter des sujets canadiens à un public canadien. Cependant, son film sur le chef syndical Bob White, qu'elle a produit en collaboration avec Robert Collison, était de la même facture

que *Warrendale* de King et *Mills of the Gods* de Beryl Fox, de longs métrages documentaires dont la réalisation, ces dernières années, avait été grandement négligée. Dans le domaine des émissions dramatiques, les succès de la CBC ont souvent été inspirés de sujets historiques. C'est le cas du film de Martin Lavut sur le rôle du Canada dans l'holocauste européen, *Charlie Grant's War*, ou de la coproduction canadienne-anglaise *Going Home*, sur l'agitation des troupes canadiennes, au pays de Galles, après la Première Guerre mondiale.

Quoique le Canada anglais ait réalisé en grande partie les promesses qu'Edmund Wilson voyait en lui en 1965, bien des difficultés subsistent. Certes, les festivals et les lectures publiques qui ajoutent à l'animation de nombreuses villes viennent témoigner d'un nouveau climat plus favorable à la littérature et au cinéma. Mais l'apparition de nouveaux talents et l'appui soutenu du gouvernement ne peuvent suffire au maintien de cette vitalité culturelle, qui exige également un soutien enthousiaste à l'échelle du pays.

La barrière linguistique entre le Québec et le Canada anglais semble parfois insurmontable. Alors que le reste du pays réagit favorablement aux productions québécoises, qu'il s'agisse de films comme *Le Déclin de l'empire américain* ou de romans tels que *Le Matou*, les Québécois, eux, restent en général indifférents aux succès du Canada anglais. Maintenant que le Québec s'intéresse davantage aux modèles culturels américains et délaisse quelque peu ceux d'Europe, il serait on ne peut plus cocasse qu'il découvre au sud de nos frontières l'art du Canada anglais.

Et l'avenir

Au Canada anglais comme partout ailleurs, la vie artistique repose sur l'engagement du public. Il est facile de mesurer les progrès accomplis depuis 1965 ; on peut même affirmer qu'il s'agit là d'une de nos réussites nationales. Toutefois, la société mercantile des années 80 laisse craindre un retour aux conditions hostiles que déplorait Edmund Wilson. Au début de la présente décennie, les coupures dans les subventions publiques ont été douloureusement ressenties par le milieu artistique canadien. Les réalisations du Canada anglais dans les domaines de la littérature, du cinéma et de la télévision sont le résultat d'une dure lutte, de maints combats solitaires et de victoires individuelles héroïques. À l'ère de l'information, le prestige d'un pays repose en grande partie sur celui de ses artistes. C'est à tous ceux et celles qui ont à cœur la culture du Canada anglais qu'il appartient de s'assurer qu'il n'y aura pas de retour au désert du passé. ■

Les accordeurs du bon ton

Charles Haines*

Aimer sa langue, c'est s'efforcer de l'employer correctement.

Quel est l'état de la langue anglaise ? Pour certains puristes, la déchéance actuelle est complète. Impossible de tomber plus bas. Peut-être faudrait-il leur rappeler que c'est l'omniprésence de la langue qui rend les tares linguistiques si visibles aujourd'hui. La radio et la télévision bavardent sans répit ; les annonceurs, dans les aéroports et les supermarchés, nous abreuvent de mots ; les revues, les journaux et les livres représentent une immense activité commerciale. Il y a cent ans, les gens n'étaient pas aussi nombreux à s'exprimer en public. Et plus il y a de gens qui parlent, plus il y a d'erreurs.

Certaines fautes, s'il s'agit bien de fautes, nous paraissent plus barbares que d'autres. Ainsi *between you and I, there's four people in the room* et *if he would have told me* (erreurs grammaticales dont la dernière correspond à peu près en français à « s'il m'aurait dit ») suscitent la réprobation de tous les bons puristes ; mais quelques-uns, et non des moins exigeants, ont pourtant renoncé à la lutte contre *hopefully* (l'emploi de *hopefully* pour *it is hoped*, « on espère que », est souvent tenu pour une faute).

Bottom-line, scenario, closure, prestigious, shelf-life et *state of the art* (c'est-à-dire, en français : « résultat net », « scénario », « fermeture », « prestigieux », « longévité » [d'un produit], « [technologie] de pointe »), tout ce jargon affligeant finit par nous hébéter. Pourtant, seuls les puristes naïfs pensent que les fautes et les barbarismes sont nés de la dernière pluie. Dans Roméo et Juliette, de Shakespeare, Mercutio, l'ami de Roméo, dénonçait déjà le parler extravagant de Tybalt :

La peste soit de ces grotesques zézayants qui posent à l'excentricité, de ces accordeurs du bon ton ! « Par Jésus, voilà une fine lame ! un vaillant homme ! une bonne putain ! » Allons, n'est-il pas lamentable que nous soyons ainsi affligés de ces mouches étrangères, de ces gens à lancer la mode...

*Charles Haines est professeur à l'Université Carleton (Ottawa). Il a été pendant deux ans l'« arbitre de la langue » à l'émission « Morningside » de la CBC.

Une chaise n'est pas une table

En simplifiant à l'excès, on dira qu'il existe deux grands domaines linguistiques : le lexique, au sein duquel on choisit les mots, et la syntaxe, selon laquelle on les agence. Ceux qui veulent faire campagne contre les abus de langage peuvent ainsi choisir de s'attaquer en priorité aux erreurs de vocabulaire telles que la confusion de *infer* et *imply*, *flaunt* et *flout*, *whose* et *who's*, *it's* et *its* (*infer*, « déduire », et *imply*, « impliquer », ou le son *it's*, « c'est », et *its*, pronom neutre au génitif), ou chercher plutôt à exterminer les fautes de construction comme *is different than*, *the reason is because* et *to boldly go*.

Sans doute faudrait-il également tenir compte des erreurs de prononciation, dont on ne trouve pas d'équivalent dans l'écrit : *nuclear* (*nuclear*), *library* (*library*) et *twelf* (*twelfth*) sont particulièrement exaspérants. Mais les oreilles délicates s'offusquent tout autant d'*applicable*, *despicable* et *exquisite* lorsqu'on accentue la deuxième syllabe et non la première. Et il y a pis encore : l'interjection au hasard de mots inutiles, comme les *you know* et *like* qu'on entend si souvent aujourd'hui (« *How's the weather?* » « *It's you know like raining* » (« Quel temps fait-il? — Tsé, j'veux dire, il pleut »).

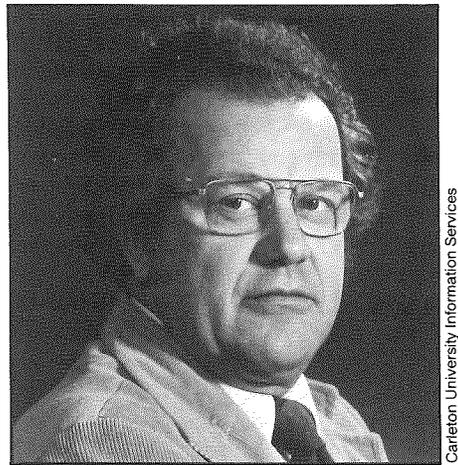
Admettons qu'il y ait, en fin de compte, un bon et un mauvais emploi du langage, un anglais correct et un anglais fautif. Ne faut-il pas reconnaître, en effet, même si la politique, la psychologie, la philosophie et la langue convergent dans la formule d'Orwell : « La guerre c'est la paix, la liberté c'est l'esclavage », qu'une chaise n'est pas une table et qu'une vache n'est pas un bœuf ? Cela étant dit, on peut penser que les auteurs des textes diffusés dans les aéroports avaient intérêt à savoir ce qu'est le mauvais usage et comment l'enrayer.

La langue en récréation

Aux fins d'une correction immédiate, il n'est pas essentiel de remonter très loin pour trouver l'origine de nos maux linguistiques. Certains estiment qu'en Amérique du Nord, tout au moins, c'est en 1961 que le déclin a commencé. Cette année-là, en effet, G. & C. Merriam fit paraître la troisième édition de son *Webster's New International Dictionary (Unabridged)*, œuvre de lexicographie descriptive et non normative com-

pilée par Philip Gove. On ne consulte pas la troisième édition du Webster pour savoir de façon infaillible ce qui est correct en anglais et ce qui ne l'est pas ; on s'y reporte pour savoir ce que dit la majorité, ou plutôt ce qu'elle disait autour de 1960. Bien sûr, la troisième édition ne prétend pas que tout ce qui existe est bon, mais nombreux sont les utilisateurs qui en ont tiré cette conclusion.

Le dictionnaire descriptif a contribué à répandre l'idée qu'il valait mieux mal s'exprimer que ne pas s'exprimer du tout. En effet, d'après l'un de ses cinq principes lexicographiques, c'est la langue parlée qui constitue l'essence même de la langue (ce principe n'élimine pas seulement les œuvres littéraires, mais même les notes de service). La grammaire, plus précisément la grammaire latine, et le latin lui-même, sous prétexte que personne ne le parle, ont donc été écartés il y a vingt-cinq ans du programme des écoles et des universités. Résultat : quand un professeur d'université conseille aujourd'hui à un étudiant



Charles Haines

d'employer moins d'adjectifs, il arrive souvent qu'on lui réponde : « C'est quoi un adjectif ? »

Sans doute justifie-t-on l'abandon du latin et de la grammaire normative en affirmant que la langue est un organisme vivant dont on ne peut contrôler la croissance, et sans doute la comparaison établie avec les plantes, les animaux et les humains est-elle d'une fraîcheur désarmante ; mais encore pourrait-on ajouter quelques réflexions sur l'émondage des arbres, le brossage du poil, l'entretien des ongles et des cheveux. Que l'on emploie en Europe des expressions comme *Passport Control*, passe encore. Mais quand on se prend à dire sérieusement : « *if he'd pulled the trigger, he may have killed me* » (littéralement : « s'il avait tiré, il m'a peut-être tué »), il est temps de comprendre qu'il ne s'agit pas là de croissance, mais de tumeur maligne.

La croissance et le changement doivent indubitablement être régis. Il faut simplement savoir dans quelle mesure, et par qui. Il ne s'agit pas, sous couleur de réclamer un dictionnaire normatif, de prôner la création d'une académie. Il s'agit plutôt d'écouter Confucius :

Si les mots ne sont pas corrects, on ne dit pas ce qu'on veut dire ; si on ne dit pas ce qu'on veut dire, on ne fait pas ce qui doit être fait ; si on ne fait pas ce qui doit être fait, la moralité et l'art se dégradent ; si la moralité et l'art se dégradent, la justice ne s'y retrouve plus ; si la justice ne s'y retrouve plus, les gens vivent dans une grande confusion.

C'est l'omniprésence de la langue qui rend les tares linguistiques si visibles aujourd'hui.

L'expression juste

Comment en arriver à rendre les mots corrects ? La réponse est simple : par l'amour de la langue.

Si les locuteurs de l'anglais aimaient leur langue, s'ils aimaient l'expression juste comme ils aiment le goût d'un bon bifteck ou la fraîcheur d'un verre de bière par une chaude journée d'été, s'ils en prenaient soin comme certains prennent soin de leur voiture, de leur garde-robe, de leur collection de timbres ou de leur santé, la difficulté disparaîtrait d'elle-même. L'amour est le garant du bon usage. L'emploi de la langue — il faut insister sur cette vérité de l'école primaire au doctorat — est affaire de joie et de beauté plutôt que de restrictions.

C'est d'ailleurs la langue qui incarne l'une des formes les plus saines de la fierté nationale. Si les Canadiens ne comprennent pas du premier coup *fair dinkum*, *metal surface* et *good as gold*, cela ne signifie pas pour autant que ces expressions soient fautives, pas plus que ne sont fautifs les termes *screech*, *grits* et *reserve*, dont le sens échappe peut-être aux citoyens de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande.

Eh ?

C'est une saine concurrence que suscite cette variété de saveurs linguistiques. Une saveur, en effet, n'est ni correcte ni fautive, mais seulement, si l'on ose dire, de bon ou de mauvais goût. Pas plus qu'une chaise n'est une table, un Canadien n'est pas un Australien. Sans doute peut-on critiquer l'emploi perpétuel du *eh ?* dans certaines régions

du Canada, mais cela ne s'impose pas sur le plan pédagogique. Si *like* fait parfois songer à une verrue, *eh ?* constitue un emblème.

Il s'agit en effet de fierté, et pas seulement de fierté nationale. « Rien ne montre mieux l'homme que sa langue », nous dit Ben Jonson (c'est en profondeur qu'il faut examiner l'immense question du sexisme linguistique, à laquelle il n'existe aucune réponse immédiate). « Parle, que je te voie ! »

Au bout du compte, les êtres humains sont responsables de leurs

actes. Si personne ne voulait faire la guerre, il n'y en aurait pas. Lorsque les gens apprendront, parce qu'on le leur aura enseigné, à aimer la langue, ils en feront bon usage ; en s'exprimant avec exactitude, ils nous permettront de sortir de la « grande confusion » qui règne en ce moment. Ceux qui aiment la langue en sont les véritables arbitres, car ce que l'on aime, le plus souvent, on le comprend ; l'amour a ses droits, ses privilèges, et ses obligations. C'est très simple : si nous voulons bien employer notre langue, nous le ferons. ■

D comme dans dictionnaire

Sarah Hood

Dans de modestes bureaux de l'Université de Toronto, le rêve d'un homme se matérialise petit à petit en un instrument qui servira aux chercheurs du monde entier.

À la fin des années 60, un professeur d'anglais, Angus Cameron, insatisfait des ouvrages de référence qui existaient dans son domaine, organise deux conférences internationales pour discuter de la possibilité de créer un nouveau dictionnaire d'ancien anglais. Il consulte non seulement les dictionnaires existants, mais il a aussi recours au microfilm et à la photocopie pour réunir la totalité des textes écrits de cette période. Puis il les confie à la mémoire d'un ordinateur.

« Parce que le prix d'utilisation de l'ordinateur était très élevé, nous ne pouvions entrer directement nos données », raconte la corédactrice Antonette Healey. « Il nous a fallu choisir entre la lecture optique et les cartes mécanographiques. Cela vous donne une idée de l'époque où tout cela a commencé. Nous avons même vu disparaître au fil des ans les trois entreprises de lecture optique avec lesquelles nous faisons affaire, mais nous avons fini à temps. »

Le triage informatisé permet d'établir l'index alphabétique des mots contenus dans les textes. Cette concordance est reproduite ensuite sur microfiches. La série, qui tient dans un fichier de table de format standard, contient l'équivalent de 126 876 pages, et chaque mot y est illustré par une phrase complète.

Les microfiches du chapitre D viennent de sortir et le chapitre C suivra sous peu. L'ouvrage complet, qui contiendra environ 40 000 entrées, exigera encore une quinzaine d'années de travail. La version finale sur papier comprendra les corrections et les commentaires apportés par les chercheurs du monde entier. « L'avantage des microfiches, dit M^{me} Healey, c'est qu'elles nous permettent de les corriger et d'offrir la dernière version. Sans compter que le prix est abordable, même pour un étudiant. »

Au moment de sa disparition prématurée, en 1983, Angus Cameron laissait son œuvre en bonnes mains. Onze personnes, dont M^{me} Healey et le coauteur Ashley Amos, travaillent aujourd'hui à la rédaction de ce dictionnaire à l'Université de Toronto. L'entreprise jouit notamment de l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, de l'Université, de la fondation américaine Andrew W. Mellon et de la société Xerox. Par l'entremise de son conseil consultatif international et de ses lecteurs, il maintient des liens étroits avec le reste du monde universitaire.

Les chercheurs viennent d'aussi loin que la Nouvelle-Zélande pour consulter cet ensemble unique au monde de vieux textes anglais. L'entreprise suscite autant d'intérêt chez les linguistes et les informaticiens que chez les étudiants. De plus, du fait que le dictionnaire « Cameron » commence en 1150, il rejoint le Dictionnaire anglais d'Oxford qui exclut tout mot tombé en désuétude avant cette date. Ce point de départ coïncide à peu près, dans l'histoire de la langue anglaise, avec l'apparition, dans les textes, des effets de la conquête normande de 1066.

(On peut se procurer la concordance sur microfiches et le chapitre D du dictionnaire de l'ancien anglais de l'Université de Toronto en s'adressant au Pontifical Institute of Mediaeval Studies de Toronto.)

L'anglais, bien d'exportation

Lyn Howes*

Dans le village planétaire que nous habitons, l'anglais est sans conteste le produit le plus répandu sur la place du marché.

Le nombre de pays participant à des programmes internationaux d'échange augmente sans cesse, et avec lui la recherche de bons professeurs d'anglais à l'étranger. Voilà plus de cent ans que le Canada envoie ses professeurs d'anglais de par le monde. Quoique leur nombre demeure restreint, ces enseignants se sont taillé une réputation enviable.

Tout a commencé au milieu du XIX^e siècle, lorsque le développement des transports a permis aux missionnaires canadiens de s'établir un peu partout sur la planète. Nombre d'entre eux se sont consacrés à l'enseignement, la langue venant il va sans dire en tête des matières. Ils furent donc les premiers Canadiens à enseigner l'anglais à l'étranger. Puis, l'aide internationale s'est progressivement substituée à l'œuvre missionnaire. Depuis 1945, la plupart des pays industriels ont adopté une politique d'aide aux pays en développement, donnant naissance à divers organismes tels que le Peace Corps américain, le British Volunteer Service Overseas et le Service universitaire canadien outre-mer. Pour sa part, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) administre les ressources canadiennes à la fois directement, au moyen de ses propres programmes, et indirectement, en finançant des organismes non gouvernementaux œuvrant dans le même secteur. Quel que soit le domaine visé, la réussite de ces programmes exige très souvent de la part des bénéficiaires une connaissance élémentaire de l'anglais.

Des ressources éparpillées

Fort heureusement, il se trouve suffisamment de professeurs compétents pour répondre à l'accroissement de la demande. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le Canada se trouva forcé de réévaluer ses programmes de formation linguistique, d'une part à cause de l'immigration massive que l'on connaissait, et d'autre part parce que l'on prenait conscience de la nécessité d'assurer un enseignement de qualité supérieure des deux langues officielles. Les

universités, tout comme les organismes gouvernementaux, se montrèrent à la hauteur de la situation en mettant au point des programmes bien adaptés aux besoins des Canadiens. Ces initiatives portèrent des fruits. Le nombre de professeurs d'anglais au Canada dépasse maintenant largement nos besoins, ce qui nous permet de répondre à la demande croissante provenant de l'étranger.

Ce qui est moins heureux, c'est que le réseau des programmes canadiens d'anglais à l'étranger est d'une complexité déconcertante. L'ACDI affecte d'importants crédits à des projets de développement en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Cependant, ses agents se voient confier un mandat précis et travaillent pour ainsi dire isolément. Si cela leur permet de s'ouvrir davantage à la réalité culturelle de ceux qu'ils aident, ils n'ont guère la possibilité de partager leur expérience et leur connaissance pour ce qui est des programmes linguistiques. L'ACDI n'effectue pas d'évaluation globale de ses besoins en matière de formation linguistique. Ainsi, à chaque projet d'envergure, on doit établir un nouveau programme de formation. On se trouve donc à multiplier indûment les efforts et les dépenses en ce qui a trait au matériel didactique, à la mise sur pied des centres de formation, au recrutement des enseignants, à l'évaluation des programmes et au placement des stagiaires dans des établissements canadiens.

Beaucoup de ces projets sont confiés en sous-traitance à des organismes non gouvernementaux tels que le Service universitaire canadien outre-mer, l'Entraide universitaire mondiale au Canada, le Bureau canadien de l'éducation internationale et l'Association des collèges communautaires du Canada, de même qu'à des organismes d'aide aux réfugiés comme Oxfam et l'Aide à l'enfance. Il est difficile d'obtenir des renseignements précis sur les programmes de formation linguistique au sein de ces organismes. Cependant, il est clair que le manque de coordination influe sur la qualité du service.

Nombre de professeurs canadiens ont obtenu des postes dans des universités ou des écoles de langues en République populaire de Chine, ou encore dans des écoles privées au Japon et dans les Émirats arabes unis, simplement en répondant à des offres d'emploi parues dans les journaux. Les conditions de travail varient grandement d'un établissement à l'autre : ici des classes

surchargées munies d'un simple tableau noir, là des locaux spacieux et climatisés dotés de tout le matériel voulu. Les salaires sont à l'avenant : du strict minimum au traitement confortable permettant de faire des économies. Parfois, des enseignants trouvent de l'emploi sur place, en répondant aux demandes qui paraissent dans la presse locale. Cependant, la majorité de ces postes ne rapportent guère, puisque les professeurs ne possèdent pas les certificats requis. Les employeurs profitent donc de la situation, notamment en Europe où les Canadiens ne bénéficient pas des privilèges accordés aux ressortissants des pays de la Communauté économique européenne.

Mais peu importe le pays étranger où enseignent les Canadiens, les services de soutien offerts par leur gouvernement laissent à désirer. Les bureaux américains et britanniques y sont généralement pourvus de bibliothèques où l'on trouve quantité de matériel didactique et audiovisuel. Les Canadiens, eux, doivent se contenter de leur propre matériel, ou encore s'en remettre à la générosité de leurs collègues britanniques et américains. Il arrive même que les étudiants ne se rendent pas compte que leur professeur est Canadien. Nombre de nos enseignants à l'étranger se réjouiraient d'avoir accès à des films de l'ONF, à des émissions de la CBC ou à quelque autre matériel canadien de qualité. Malheureusement, personne ne s'en occupe, et le Canada rate une excellente occasion d'exporter sa culture.

L'expérience canadienne

La compréhension des différences culturelles jointe à leur excellente formation fait des professeurs canadiens à l'étranger des maîtres efficaces. Le Canada ayant été lui-même une colonie, ses citoyens sont souvent jugés plus favorablement que les ressortissants des anciennes puissances impérialistes. En outre, ils connaissent généralement bien les difficultés liées à l'apprentissage d'une langue seconde. Leur expérience linguistique de même que leur appartenance à un pays officiellement bilingue les aident à s'identifier à leurs élèves et commandent le respect en classe.

Quoique les Canadiens ne représentent qu'un faible pourcentage des professeurs d'anglais à l'étranger, leur apport n'en est pas moins important. Ils ont un double mandat : contribuer au développement international, bien sûr, mais aussi à la réputation du Canada dans le monde. Malheureusement, cette ressource est fort mal exploitée. Le Canada ne retire aucun bénéfice culturel ou commercial d'un marché où pourtant la demande de cours d'anglais est très élevée, et où les entreprises de services sont appelées à jouer un rôle prépondérant. ■

*Lyn Howes est coordonnatrice des programmes spéciaux à l'English Language Institute de l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver).